

VERDI

Mairie de Gerbaix
97, route de la Crusille
73470, Gerbaix

GERBAIX

PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapport de présentation -
Diagnostic territorial



Visa Préfecture

PLU arrêté en conseil municipal le 11 décembre 2023
PLU approuvé en conseil municipal le : 04 novembre 2024

SOMMAIRE

1.	Gerbaix, une commune de l'avant-pays savoyard	9
1.1.	Présentation de la commune	9
1.2.	La communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	11
1.2.1.	L'intercommunalité et ses compétences	11
1.2.2.	Le projet de territoire	12
1.3.	Le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard	14
1.3.1.	Présentation du SMAPS	14
1.3.2.	Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)	15
1.3.3.	La place de Gerbaix dans l'armature du SCoT de l'Avant Pays Savoyard	16
2.	Le contexte législatif et réglementaire	18
2.1.	La Loi Montagne	18
2.2.	Les plans et programmes	18
2.2.1.	Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Auvergne Rhône-Alpes	19
2.2.2.	Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)	21
2.2.3.	Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée-Corse	21
3.	Dynamiques démographiques	23
3.1.	Une évolution démographique fluctuante	23
3.2.	Une attractivité retrouvée ces dernières années	23
3.3.	Les nouvelles dynamiques sociodémographiques	24
3.3.1.	Le vieillissement de la population	24
3.3.2.	La diminution de la taille des ménages	25
4.	Dynamiques résidentielles	27

SOMMAIRE

4.1.	Présentation du parc de logements	27
4.1.	Un parc de logements résidentiel sous tension	28
4.1.1.	Une commune attractive pour les résidences secondaires	28
4.1.2.	Un marché immobilier « tendu »	28
4.2.	Un parc de logements peu diversifié	28
4.2.1.	De grandes maisons individuelles	28
4.2.2.	Une commune de propriétaires mais au potentiel locatif certain	30
4.2.3.	La question du logement social en milieu rural	31
5.	Dynamiques économiques	35
5.1.	Étude des caractéristiques de l'emploi local	35
5.1.1.	Une population active	35
5.1.2.	Des emplois salariés et stables	36
5.2.	Le bassin d'emploi de Gerbaix	37
5.2.1.	Une majorité d'emplois situés en dehors de la commune	37
5.2.2.	Un tissu d'entreprises locales	37
5.3.	L'agriculture à Gerbaix	
5.4.	Une activité touristique mineure	13
5.4.1.	Le Pays du lac d'Aiguebelette	13
5.4.2.	Les objectifs du projet de territoire	13
5.4.3.	Gerbaix, une commune excentrée du cœur touristique	13
6.	Équipements et infrastructures publiques	15
6.1.	Une offre d'équipements typiques du milieu rural	15
6.1.1.	Des équipements communaux « traditionnels »	15
6.1.2.	Un maillage d'équipements à proximité	16
6.2.	Des réseaux à développer et à conforter	17

SOMMAIRE

6.2.1. Le réseau routier	17
6.2.2. Les réseaux d'eau	17
6.2.3. Le réseau internet	19
7. Transports et mobilités	23
7.1. Une situation idéale entre éloignement et proximité des grands axes de communication	23
7.1.1. De grands axes routiers proches	23
7.1.2. Nuisances et pollutions liées au trafic routier	23
7.1.3. Des déplacements collectifs peu accessibles	26
7.1.4. Les modes doux : d'un atout touristique à une utilisation quotidienne	29
8. Diagnostic foncier	33
9. L'état initial de l'environnement	45
9.1. Les objectifs poursuivis	45
9.2. Sources	46
10. Éléments de contexte	47
10.1. Topographie et géologie	47
10.1.1. Un avant-pays jurassien	47
10.1.2. Relief et composition des sols à Gerbaix	48
10.2. Climat	49
10.2.1. Un climat relativement tempéré	49
10.2.2. La commune face au changement climatique	51
10.3. Hydrologie	52
10.3.1. Les cours d'eau superficiels	52
10.3.2. Les masses d'eau souterraines	52

SOMMAIRE

11. Périmètres de protection et inventaires réalisés sur la commune de Gerbaix	54
11.1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF)	54
11.1.1. Le Chaînon du Mont Tournier (ZNIEFF de type II)	54
11.1.2. Falaises et grottes du col de la Crusille et col du Banchet (ZNIEFF de type I)	55
11.1.3. Marais des Grands Champs (ZNIEFF de type II)	56
11.2. Le réseau Natura 2000	57
11.2.1. Massif des Col de Crusille et du Banchet	57
11.2.2. Marais des Grands Champs	60
11.3. Les zones humides	71
11.4. Les pelouses sèches	72
12. Les paysages de Gerbaix	73
12.1. Intégrer la question des paysages dans le Plan Local d'Urbanisme	73
12.2. Les paysages naturels	73
12.3. Les paysages agraires	75
12.4. Le Chef-Lieu et les hameaux	76
13. Gerbaix face aux risques	79
13.1. Les risques naturels	79
13.1.1. Les inondations	79
13.1.2. Les mouvements de terrain	80
13.1.3. Les cavités souterraines	80
13.1.4. Les séismes	81
13.1.5. Le radon	82
13.1.6. Retrait-gonflement des sols argileux	83

SOMMAIRE

13.2. Les risques technologiques	84
13.2.1. La pollution des sols et anciens sites industriels	84
13.2.2. Les installations industrielles	84
13.2.3. Les canalisations de matières dangereuses	84
13.2.4. Les installations nucléaires	85
13.3. Synthèse des enjeux liés aux risques	85
14. Le territoire face aux enjeux de la transition énergétique et écologique	86
14.1. Les émissions de gaz à effet de serre	86
14.1.1. À l'échelle de la CCLA, une émission de GES stable et principalement causée par le transport routier	86
14.1.2. À l'échelle de Gerbaix, une émission de GES faible et principalement causée par le secteur primaire	86
14.2. La consommation énergétique	87
14.2.1. Des besoins énergétiques en constante augmentation	87
14.2.2. Une dépendance aux produits pétroliers qui tend à diminuer	87
14.3. Un contexte favorable à la résilience	88
14.1.1. Une production d'énergie renouvelable non négligeable mais encore peu diversifiée et peu mobilisée dans la consommation totale	88
14.1.2. Des perspectives positives pour la production d'EnR et des potentiels à exploiter	89

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Gerbaix, une commune de l'avant-pays savoyard

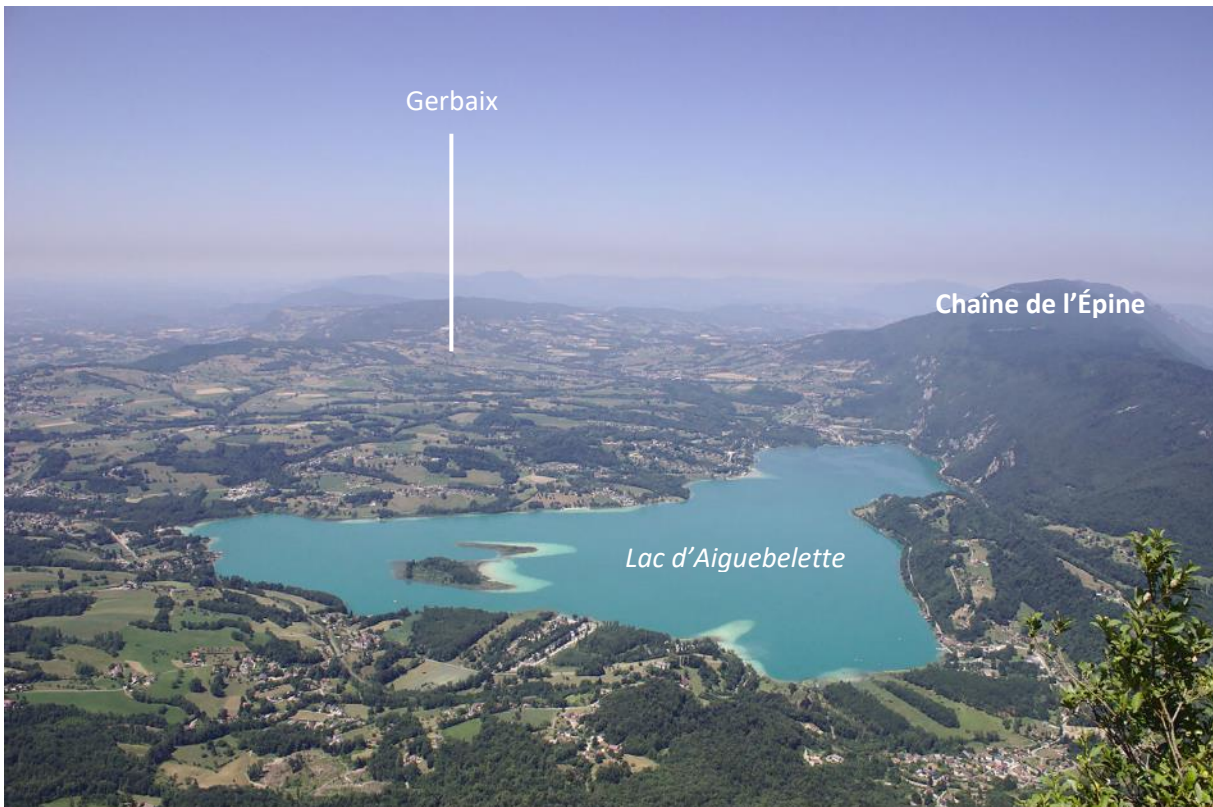
Gerbaix est une commune rurale de l'avant-pays savoyard située à proximité du Lac d'Aiguebelette et non loin de l'agglomération de Chambéry.

Elle fait partie – avec neuf autres communes – de la communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) qui, en plus des différentes compétences qu'elle a à sa charge, a élaboré un projet territoire sur les questions touristiques, écologiques, sociales et économiques.

La commune est également régie par le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS), dont le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) a une influence majeure sur le futur développement de Gerbaix. En tant que « commune polarisé », Gerbaix se voit attribuer des objectifs démographiques, de production de logement et de développement économique plus importants, en lien avec le pôle de Novalaise.

1.1. Présentation de la commune

Gerbaix est une commune rurale de « l'avant-pays savoyard » (nom communément donné au territoire situé entre le Rhône et le Guiers à l'ouest, et la chaîne de l'Épine à l'est), dans le département de la Savoie.



La commune est située au nord-est du Lac d'Aiguebelette. Elle partage ses limites avec Saint-Pierre-d'Alvey au nord, Marcieux à l'est, Novalaise et Sainte-Marie-d'Alvey au sud et enfin, Saint-Maurice de Rotherens à l'ouest.

Du fait d'une urbanisation dispersée, plusieurs hameaux occupent le territoire :

- **Le Chef-Lieu** constitue le « centre » de la commune : il accueille une grande partie de la population, ainsi que les équipements communaux traditionnels (église, mairie).
- **Les hameaux de La Maconnière, d'Angosard et des Perrets**, localisés au sud de la commune le long de la RD40 qui descend sur Novalaise, ont connu un développement rapide durant les années 1980 et constituent aujourd'hui – après le Chef-Lieu – les secteurs les plus urbanisés et les plus récents de la commune.
- **Les Jaloux et Mure** sont des hameaux situés au nord du Chef-Lieu, à l'autre extrémité de la RD40, en direction de Saint-Pierre-d'Alvey.
- **Les Brets et les Rieux** sont de petits hameaux situés à l'ouest du Chef-Lieu, au croisement de la RD35 et de la route qui monte vers le col de la Lattaz.
- **Les Viviers** est un hameau agricole situé au sud-ouest de la commune, traversé par la RD35 en direction de Novalaise et Sainte-Marie-d'Alvey.
- **La Lattaz** constitue le hameau le plus éloigné du Chef-Lieu de Gerbaix. Situé à l'extrémité ouest de la commune, sur un plateau boisé et agricole, ce secteur est davantage tourné vers Saint-Maurice-de-Rotherens.

La commune se caractérise par **un cadre paysager remarquable**. Peu urbanisée, elle se compose pour moitié de terres agricoles (52%) – en grande partie des pâturages – et d'espaces naturels (43%). Les différences d'altitudes au sein même du territoire offrent des vues lointaines sur la chaîne de l'Épine et le massif de la Chartreuse.

Bien desservie par les grandes axes de communication (routes départementales, A43...) Gerbaix se trouve non loin de pôles locaux (Saint-Genix-sur-Guiers, Yenne, Novalaise) et de pôles régionaux (Chambéry et Aix-les-Bains sont à 30-40 minutes de trajet en voiture).

Cette proximité offre un avantage certain pour les habitants de Gerbaix qui ont la possibilité de vivre dans un cadre rural de qualité, tout en travaillant dans de grandes aires urbaines proches. Ils bénéficient aussi de la proximité de commerces, services et équipements, absents à Gerbaix.

Toutefois, l'accessibilité de l'avant-pays savoyard peut se révéler être une source de conflits d'usage, notamment en période hivernale (le « chassé-croisé » des départs au ski occasionne souvent des embouteillages sur l'autoroute, plus encore lorsque des événements climatiques forcent les conducteurs à s'arrêter), ou en période estivale avec la fréquentation en hausse du lac d'Aiguebelette, causant des problèmes majeurs de circulation en direction de/autour du lac.

1.2. La communauté de communes du Lac d'Aiguebelette

1.2.1. L'intercommunalité et ses compétences

La communauté de communes du Lac d'Aiguebelette a été créée le 31 décembre 1997. Composée de neuf communes à sa création, elle en intègre une dixième – la commune d'Attignat-Oncin – le 1^{er} janvier 2008.

Aujourd'hui l'intercommunalité compte parmi ses communes membres (par ordre de population décroissant) :

- Novalaise
- Saint-Alban-de-Montbel
- Attignat-Oncin
- Lépin-le-Lac
- Nances
- Dullin
- **Gerbaix**
- Ayn
- Aiguebelette-le-Lac
- Marcieux

En 2021, la CCLA compte **6 230 habitants**, répartis sur 86,3 km². Avec ses **428 habitants** et un territoire étendu sur 6,9 km², Gerbaix compte pour presque 7% de sa population totale et 8% de sa superficie.

La CCLA dispose des compétences suivantes :

- **Compétences obligatoires**
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
 - Développement économique :
 - Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de de tourisme
 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
 - Politique du logement et de cadre de vie :
 - L'étude et la réalisation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'habitat (OPAH) ou autres opérations de même nature
 - L'étude et la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat
 - Action sociale d'intérêt communautaire :
 - Gestion des structures multi-accueil petite enfance via la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
 - Création et gestion de maisons de services au public
- **Compétences optionnelles**
 - Assainissement collectif et non collectif

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :
 - Gestion des zones naturelles et du patrimoine archéologique
 - Portage des démarches contractuelles
 - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondation (GEMAPI)
 - Gestion des sentiers de randonnée
 - Développement des outils de promotion, découverte, valorisation et sensibilisation au patrimoine naturel et archéologique
- **Compétences facultatives**
 - Petite enfance / Enfance / jeunesse :
 - Politique territoriale en faveur de la Petite enfance, de l'Enfance-Jeunesse et de l'éducation sportive
 - Création et aménagement des structures multi-accueil petite enfance (crèches et micro-crèches)
 - Création, aménagement et gestion d'un centre socioculturel ainsi qu'un Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)
 - Secours – Incendie :
 - Participation financièrement à la gestion du centre de secours de Novalaise
 - Télécommunication – Numérique :
 - Gestion du site accueillant la station radioélectrique TDF situé sur la commune d'Aiguebelette-le-Lac
 - La CCLA est compétente pour faciliter l'aménagement numérique de son territoire et notamment participer financièrement au programme de déploiement du Très Haut Débit piloté par le Département de la Savoie
 - Transports scolaires :
 - La CCLA est organisatrice de second rang par délégation du Conseil Régional
 - Équipements touristiques – Espaces de loisirs et de détente :
 - Création, aménagement, installation et gestion d'équipements touristiques et d'espaces de loisirs
 - Gestion du lac d'Aiguebelette et de ses abords :
 - La communauté de communes est compétente pour signer des conventions de longue durée avec les propriétaires des parcelles cadastrales constitutives du lac d'Aiguebelette (propriété EDF et consorts de Chambost) qui fixent les droits et les obligations qui lui sont attribués en matière de gestion des usages du lac.

1.2.2. Le projet de territoire

Fin 2019, la CCLA a achevé son projet de territoire fixant les orientations et les objectifs qui devront guider les politiques et les actions des 15 prochaines années.

Le territoire a besoin de son agriculture qui a besoin de son territoire

- Affirmer le caractère agricole du territoire et préserver durablement le foncier agricole et les structures d'exploitation
- Soutenir et développer une agriculture de qualité et bio
- Soutenir la consommation locale des produits locaux

L'artisanat, le commerce et le tertiaire : les leviers du développement économique

- Orienter le développement économique en cohérence avec l'identité et la préservation du territoire (ex : *encourager le développement de nouvelles formes de travail, création de tiers-lieu, soutien aux entreprises innovantes...*)
- Promouvoir l'offre commerciale existante dans sa vocation de lien social et de soutien aux circuits courts

Pour un développement écotouristique en partenariat avec d'autres territoires

- Concevoir un développement éco-touristique intégré et respectueux du territoire, valorisant la qualité de l'espace remarquable
- Promouvoir l'offre et le développement touristique de la destination Pays du Lac d'Aiguebelette

Encadrer la pression résidentielle pour mieux préserver l'attractivité résidentielle

- Maîtriser le développement du territoire pour préserver l'identité rurale et assurer un aménagement équilibré, sobre et bien réparti de l'urbanisme, de l'habitat et des équipements
- Soutenir la production de logements en direction des personnes âgées et des jeunes ménages
- Conserver et développer la vitalité locale et sociale
- Améliorer et développer la qualité et le niveau des aménagements et équipements

Pour une mobilité apaisée dans le territoire

- Apaiser la circulation en privilégiant les mobilités douces, les alternatives à la voiture individuelle et la réduction du trafic poids lourds
- Préserver la desserte ferroviaire

Une coopération avec les territoires voisins

- Intégrer le PNR de Chartreuse
- Développer et poursuivre des coopérations autour de sujets ciblés et communs (ex : *se rapproche du Parc de Chartreuse sur les questions touristiques et environnementales, engager une réflexion avec l'agglomération de Chambéry sur la mobilité inter-territoriale...*)
- Préserver un pouvoir de décision locale et conserver une proximité entre les élus et la population

Pour un bon maillage des services et équipements sur le territoire, et une forte vitalité sociale

- Organiser un maillage de services au public dans une logique de proximité et d'accessibilité physique et sociale
- Assurer la qualité de la couverture numérique sur l'ensemble du territoire et accompagner les usages du numérique
- Développer des lieux de rencontres notamment pour les jeunes
- Favoriser une meilleure implication et participation des habitants à la vie locale en encourageant l'innovation associative et citoyenne
- Développer une offre de transport alternative à la voiture individuelle comme facteur de rapprochement de la population
- Poursuivre les infrastructures pour les déplacements doux

- Renforcer l'offre d'équipements sportifs en l'adaptant aux besoins des communes et des habitants (notamment dans la partie sud du lac)
- Soutenir la création d'équipements culturels, la pratique et la diffusion du spectacle vivant

Un territoire qui s'engage dans les grandes transitions écologiques, énergétiques et climatiques

- Préserver l'environnement, les paysages et les ressources naturelles de la pression résidentielle, touristique et des différents flux
- Concilier les différents usages et utilisations des espaces naturels avec les enjeux de préservation
- Devenir un territoire à énergie positive
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux du territoire

1.3. Le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard

1.3.1. Présentation du SMAPS

Créé en 1995, le SMAPS, est un syndicat Mixte regroupant 3 Communautés de communes soit 36 communes de l'Avant Pays Savoyard :

- La communauté de communes de Yenne
- La communauté de communes Val Guiers
- La communauté de communes du Lac d'Aiguebelette, **dont fait partie la commune de Gerbaix**



Périmètre administratif du SMAPS et du SCOT de l'Avant-Pays Savoyard

Source : SMAPS

Le SMAPS est un outil de réflexion et de programmation qui permet de répondre à plusieurs objectifs :

1. Définir et faire vivre ensemble un projet de territoire qui donne une vision à 10 – 15 ans et davantage pour le SCOT
2. Se doter d'un outil pour organiser des réflexions et projets à l'échelle du territoire
3. Se structurer pour mobiliser des financements inscrits dans un cadre territorial et contractuel
4. Rationaliser la démarche de territoire en regroupant les moyens existants

Parmi ses missions et ses compétences, se trouvent :

- **La construction et l'animation du projet de territoire** : le SMAPS assure l'élaboration et l'animation de projets à l'échelle du territoire, porte des études et accompagne la mise en œuvre d'actions communes à l'échelle des 3 CC
- **Porter les programmes de financement** : mobilisation de financements dans le cadre de procédures contractuelles et financières, notamment avec le Département, la Région, l'État et l'Europe, pour accompagner les actions répondant aux orientations du projet des membres, portées par les communes, intercommunalités, associations, partenaires (...)
- **Élaborer et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

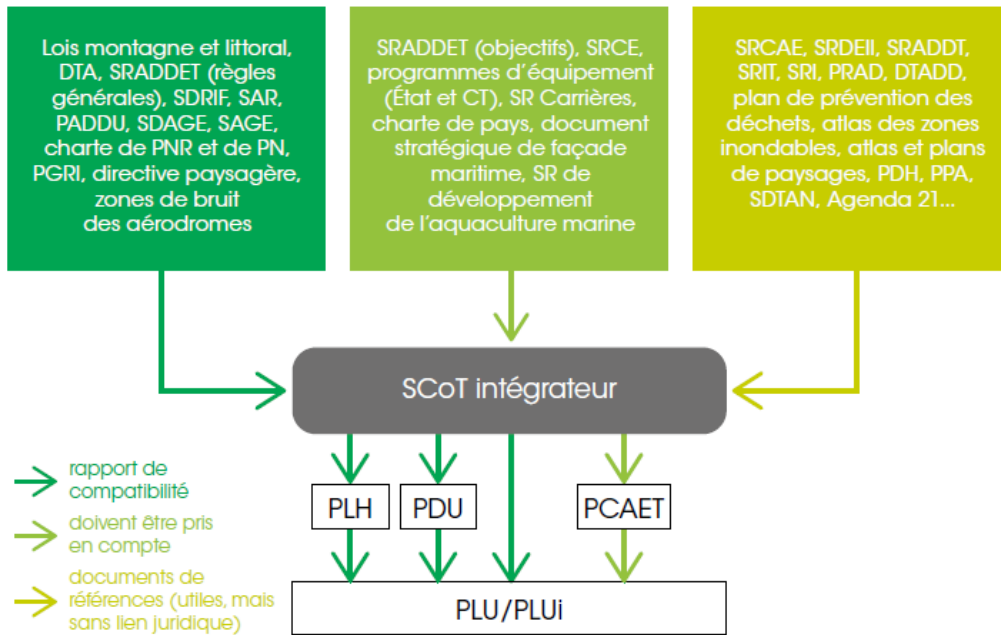
1.3.2. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est **un document d'urbanisme qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable d'un territoire** à une échelle de 15 ou 20 ans.

Ces schémas ont été créés par la loi de solidarité et de renouvellement urbain du 13 décembre 2000. Le rôle et l'importance de ce document stratégique à l'échelle d'un bassin de vie ont été affirmés par les lois successives (lois Grenelle I et II de 2009 et 2010, loi ALUR de mars 2014).

Le rôle d'un SCoT est d'assurer la cohérence entre de nombreuses politiques publiques et de **servir de cadre de référence aux documents d'urbanisme sectoriels** (*ex : le Plan local de l'habitat ou le Plan de déplacement urbain...*) **et locaux** (*Plan local d'urbanisme, Carte communale, grandes opérations foncières d'aménagement...*).

Dans ce cadre, le SCoT a vocation à être **un document intégrateur de l'ensemble des schémas et plans applicables sur le territoire**. En effet, le SCoT doit être en conformité avec les documents qui lui sont supérieurs (*ex : les schémas régionaux de cohérence écologique ou encore les schémas régionaux air-climat-énergie*).



Le principe d'un SCoT « intégrateur »

Source : Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Le PADD du SCoT de l'Avant Pays Savoyard, approuvé en septembre 2015, définit six grands objectifs :

1. Garantir la structuration agri-naturelle du territoire
2. Une armature urbaine solidaire et équilibrée
3. Le développement économique et touristique comme pilier de l'attractivité territoriale
4. Les déplacements vecteurs d'une politique de développement territorial
5. Des orientations en faveur de la gestion durable des ressources naturelles
6. Des orientations en faveur d'une prise en compte des risques, nuisances et pollutions

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT de l'Avant Pays Savoyard définit des prescriptions particulières pour la commune de Gerbaix avec lesquelles le Plan Local d'Urbanisme doit être compatible. L'articulation du PLU avec ces prescriptions sera analysée plus loin au sein de ce rapport de présentation.

1.3.3. La place de Gerbaix dans l'armature du SCoT de l'Avant Pays Savoyard

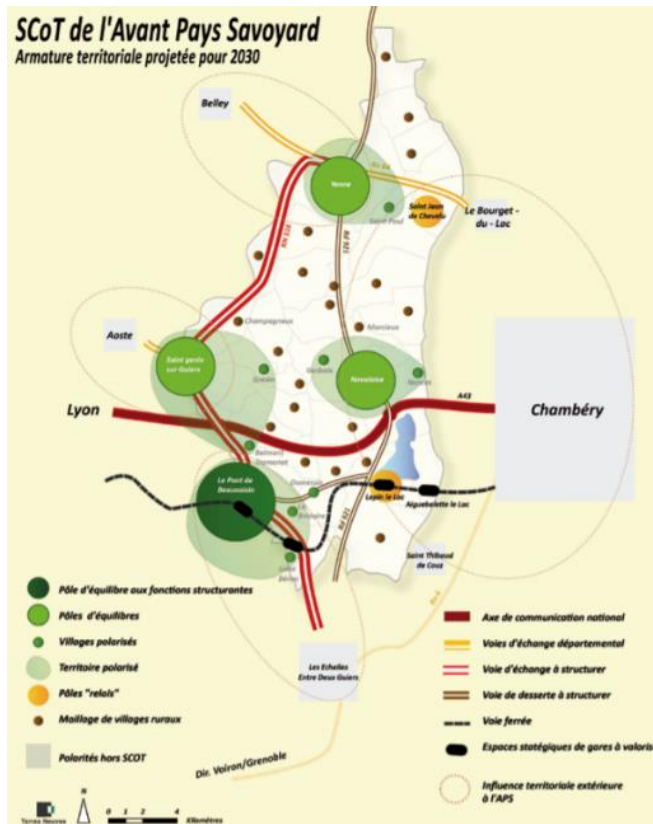
Le SCOT de l'Avant Pays Savoyard fixe pour objectif une construction de logements adaptée aux besoins actuels des ménages et à l'accueil de nouvelles populations.

Sur la base d'une croissance démographique annuelle moyenne à l'échelle du territoire, fixée dans le PADD à 1.3%, le SCOT anticipe un besoin de logements (près de 4330 logements à produire en 20 ans) pour accueillir 7 000 habitants nouveaux à l'horizon 2035 répartis selon la croissance démographique prospective et différenciée suivante :

- 1% pour les communes composant le maillage de villages ruraux ;
- **1.4% pour les communes définies comme « pôle relais » ou « village polarisé »** pour lesquels, tout ou partie de leur territoire, sont appelés à jouer un rôle d'appui à la commune centre en terme d'accueil de l'habitat et également, de développement économique lorsque leur niveau

démographique et leur localisation sur des axes de communication majeurs le leur permettent. Du point de vue de ces fonctions d'accueil, ils sont soumis, pour tout ou la partie de leur territoire concerné, aux mêmes règles que la commune centre ;

- 1.6% pour les communes définies comme « pôle d'équilibre ».



SCoT de l'Avant Pays Savoyard, armature territoriale projetée pour 2030

Source : SMAPS

Gerbaix est considérée comme village polarisé au sein du pôle d'équilibre de Novalaise (avec la commune de Nances).

La notion de « pôle » associe un bourg centre et les communes les plus proches, permettant ainsi de partager l'effort quant à l'accueil de population et de production de logements. Le rapport au bourg des villages polarisés se définit aux travers de trois critères (pas forcément cumulés) :

- Une proximité géographique voire morphologique (ex : continuité de l'enveloppe urbaine) ;
- Des relations marquées par des flux de déplacements importants (notamment ceux liés au travail, à la fréquentation de services et de commerces) ;
- Des liens fonctionnels (équipements, services, commerces).

Les bourgs-centres présentent les atouts suivants : une connexion au réseau de transport public, une offre commerciale relativement importante, des fonctions scolaires primaires et secondaires, des services à l'enfance, des fonctions culturelles et sportives, des parcs artisanaux, des services médicaux, etc.

Les villages polarisés sont appelés à jouer un rôle d'appui au bourg-centre en terme d'accueil de l'habitat et de développement économique lors que leur situation le leur permettent.

2. Le contexte législatif et réglementaire

De nombreux plans et programmes d'envergure départementale ou régionale s'appliquent à Gerbaix : Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE), Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), future charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse...

La plupart trouvent une traduction plus locale dans le SCoT de l'Avant Pays Savoyard, mais au-delà du rapport de compatibilité entre ces documents et le Plan Local d'Urbanisme, ils peuvent aussi servir de « guides » dans le cas où la commune souhaite s'engager plus avant sur les thèmes de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique ou encore de la protection de la biodiversité.

2.1. La Loi Montagne

La commune de Gerbaix est classée en Loi Montagne.

La loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, complétée récemment par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, a élevé au niveau législatif des principes d'équilibre au service d'une gestion maîtrisée et durable des territoires de montagne.

Parmi ces principes se trouvent :

- La préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières
- La préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard
- L'extension de l'urbanisation en continuité de l'urbanisation existante

Ce dernier principe est essentiel car il va fortement encadrer la constructibilité autorisée sur la commune. De manière générale, la continuité peut s'apprécier selon la distance, la densité, les formes urbaines, les caractéristiques architecturales, paysagères et topographiques, et la présence ou non de voie ou de réseaux.

2.2. Les plans et programmes

Le SCoT de l'Avant Pays Savoyard est un document intégrateur de l'ensemble des schémas et plans applicables sur le territoire. Bien que la compatibilité du Plan Local d'Urbanisme s'apprécie au regard du SCoT, il est utile de rappeler les différents plans et programmes qui s'appliquent sur le territoire.

2.2.1. Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Auvergne Rhône-Alpes

Le SRADDET se substitue au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) depuis le 10 avril 2020. Les SRCE déclinaient régionalement la politique nationale de trame verte et bleue en identifiant des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou à remettre en bon état, qu'elles soient terrestres ou aquatiques et humides.

L'ensemble des travaux réalisés dans le cadre du SRCE Rhône-Alpes du SRCE Auvergne a été capitalisé et homogénéisé dans le cadre du SRADDET, pour établir un nouveau cadre de référence pour la TVB à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le SRADDET entraîne une portée prescriptive pour les collectivités et sera opposable aux documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU) qui devront être compatibles avec ce schéma.

43 règles SRADDET traitent les grands enjeux. Parmi ces règles, des dispositions particulières doivent être respectées dans les documents d'urbanisme.

N°	RÈGLES	EXPOSÉ DE LA RÈGLE ET RAPPORT DE PRESCRIPTIBILITÉ
4	GESTION ÉCONOME ET APPROCHE INTÉGRÉE DE LA RESSOURCE FONCIÈRE	LES DOCUMENTS D'URBANISME DOIVENT DONNER LA PRIORITÉ À LA LIMITATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE QUEL QUE SOIT L'USAGE.
5	DENSIFICATION ET OPTIMISATION DU FONCIER ÉCONOMIQUE EXISTANT	LES DOCUMENTS D'URBANISME DOIVENT PRIORISER LA DENSIFICATION DES ZONES D'ACTIVITÉS EXISTANTES. PRÉVOIR DES AMÉNAGEMENTS POUR LES MODES DE TRANSPORTS « DOUX » POUR FAVORISER L'USAGE DE MODES ALTERNATIFS À LA VOITURE INDIVIDUELLE. ANALYSE PAR LE SCOT OU LE PLU DE L'ÉTAT DE L'OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE EXISTANTE. ET NOTAMMENT SES POTENTIELS. SES MANQUES ET SES CONDITIONS D'ÉVOLUTION. ÉGALEMENT UNE ESTIMATION DES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE FONCIER ET D'IMMOBILIER ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE.
6	ENCADREMENT DE L'URBANISME COMMERCIAL	ÉVITER LES NOUVELLES IMPLANTATIONS COMMERCIALES DIFFUSES ET ENRAYER LA MULTIPLICATION DES SURFACES COMMERCIALES EN PÉRIPHÉRIE.
7	PRÉSERVATION DU FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER	PROTÉGER LES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS STRATÉGIES ET NÉCESSAIRE À LA PRODUCTION AGRICOLE EN PRENANT EN COMPTE LA QUALITÉ AGRONOMIQUE ET LE POTENTIEL AGRICOLE DES SOLS. LES PAYSAGES REMARQUABLES. LA BIODIVERSITÉ. LES INVESTISSEMENTS PUBLICS RÉALISÉS.
23	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS	ÉTABLIR DES OBJECTIFS PERFORMANCIELS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE POUR TOUS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS NEUFS OU EN REQUALIFICATION.
24	TRAJECTOIRE NEUTRALITÉ CARBONE	VISER UNE TRAJECTOIRE NEUTRALITÉ CARBONE À L'HORIZON 2050 EN SOUTENANT LE DÉVELOPPEMENT DES ENR.
29	DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES	LES SITES DE PRODUCTION D'ENR DEVRONT PRENDRE EN COMPTE LA PRÉSERVATION DE LA TVB ET DU FONCIER.
30	DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE	DÉFINIR DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN QUI PRENDRONT EN COMPTE LES ENJEUX LIÉS À LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE BÂTI, DU FONCIER ET DE LA BIODIVERSITÉ (NOTAMMENT AU SEIN DE LA TVB)
35	PRÉSERVATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	PRÉCISER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE DE LEUR TERRITOIRE. SUR LA BASE DE LA TVB. LES PLU DEVRONT MOBILISER LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES POUR PRÉSERVER ET RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES. LES PLU ET PLUI POURRONT DÉFINIR DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET

N°	RÈGLES	EXPOSÉ DE LA RÈGLE ET RAPPORT DE PRESCRIPTIBILITÉ
		DE PROGRAMMATION DÉDIÉES À LA TVB SUR TOUT OU PARTIE DU TERRITOIRE.
36	PRÉSERVATION DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ	PRÉCISER À L'ÉCHELLE DE LEUR TERRITOIRE LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ SUR LA BASE DE LA TVB. LES PLU ET PLUI DÉLIMITENT DANS LEURS ZONAGES ET PROTÈGENT DANS LEUR RÉGLEMENT LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ.
37	PRÉSERVATION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES	<p>PRÉCISER À LEUR ÉCHELLE LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE SUR LA BASE DE LA TVB. LES CORRIDORS LES PLUS MENACÉS. C'EST-À-DIRE CEUX QUI PRÉSENTENT UN RISQUE DE DISPARITION ET DONC DE RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE. NÉCESSITENT UNE DÉLIMITATION PLUS PRÉCISE. POUR ÊTRE TRANSPOSABLES DIRECTEMENT DANS LES PLU ET PLUI ET UNE PRÉSERVATION STRICTE DE TOUTE ARTIFICIALISATION. CE SONT NOTAMMENT LES CORRIDORS LINÉAIRES DE LA CARTOGRAPHIE DU SRADDET ET D'AUTRES CORRIDORS IDENTIFIÉS SUR LA BASE DES CONNAISSANCES LOCALES.</p> <p>LES DOCUMENTS D'URBANISME (PLUI, PLU) DÉLIMITENT LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ET LES INSCRIVENT DANS LEURS DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES À L'ÉCHELLE CADASTRALE. ILS LES PROTÈGENT DE L'URBANISATION DANS LEUR RÉGLEMENT ET DÉFINISSENT DES USAGES DES SOLS QUI PERMETTENT D'ASSURER LA PÉRENNITÉ OU D'ENVISAGER LEUR RESTAURATION.</p>
38	PRÉSERVATION DE LA TRAME BLEUE	<p>PRÉCISER LA TRAME BLEUE DU TERRITOIRE SUR LA BASE DE CELLE DU SRADDET. LES PLU ET PLUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • IDENTIFIENT DANS LEUR PADD ET DANS LEURS ZONAGES LES COURS D'EAU ET LEURS ESPACES ANNEXES. ILS PROTÈGENT DE TOUTE URBANISATION OU PROJET D'AMÉNAGEMENT LES BERGES DE COURS D'EAU. LES ESPACES DE MOBILITÉ OU DE BON FONCTIONNEMENT LORSQUE CEUX-CI ONT ÉTÉ DÉLIMITÉS ET PORTÉS À CONNAISSANCE DANS LE CADRE NOTAMMENT DU SAGE. LORSQUE CES ESPACES NE SONT PAS DÉLIMITÉS, ILS DÉFINISSENT UNE BANDE TAMPON NON CONSTRUCTIBLE DONT LA LARGEUR EST ADAPTÉE LOCALEMENT AVEC UN MINIMUM DE 10 M DE PART ET D'AUTRE DES BERGES DU COURS D'EAU : • ADAPTENT DANS LEUR PADD LEUR PROJET DE DÉVELOPPEMENT À LA RESSOURCE EN EAU DISPONIBLE. DANS L'OBJECTIF DE MAINTENIR DES DÉBITS MINIMUM BIOLOGIQUES DANS LES COURS D'EAU ET DE PRÉSERVER L'ENSEMBLE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES : • IDENTIFIENT ET PRÉSERVENT LES ZH ET PRÉCONISENT UN USAGE DU SOL COMPATIBLE AVEC UN OBJECTIF DE NON DÉGRADATION FIGURANT DANS LES SDAGE ET POUVANT PERMETTRE UNE RESTAURATION EN CAS DE DÉGRADATION.
39	PRÉSERVATION DES MILIEUX AGRICOLES ET FORESTIERS SUPPORTS DE BIODIVERSITÉ	<p>IDENTIFIER LES SECTEURS À VOCATION AGRICOLE ET FORESTIÈRE SUPPORTS DE BIODIVERSITÉ ET GARANTIR LE BON FONCTIONNEMENT TERRITORIAL (FORÊTS ANCIENNES, MAILLAGE BOCAGER, ZONES AGRO-PASTORALES, PRAIRIES NATURELLES, COTEAUX THERMOPHILES...). LES SCOT, LES PLU(I), LES PNR OU LES COMMUNES CONCERNÉES PEUVENT MOBILISER LES OUTILS DE PROTECTION ET DE PÉRENNISATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PAR DES ZONAGES ET DES RÈGLES SPÉCIFIQUES. ET DANS LE CAS DES AGGLOMÉRATIONS MENACÉES PAR L'ÉTALEMENT URBAIN, PRÉCONISER LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DE CES ESPACES. ZAP, PAEN, PENAP, ETC... EN ACCORD AVEC LES AUTORITÉS DE CLASSEMENT COMPÉTENTES (ÉTAT OU DÉPARTEMENT).</p> <p>EN CE QUI CONCERNE LES BOISEMENTS : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PADD DU PLU DÉFINIT POUR CES ESPACES DES OBJECTIFS DE PROTECTION</p>
40	PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ORDINAIRE	<p>ASSURER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DITE ORDINAIRE COMME UN ÉLÉMENT FONDAMENTAL PARTICIPANT DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • EN INITIANT UNE RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UN COEFFICIENT DE PLEINE TERRE OU DE COEFFICIENT DE BIOTOPE PAR SURFACE (CBS) DANS LES OAP DES PLU DANS L'OBJECTIF DE RÉDUIRE LES SURFACES MINÉRALISÉES ET D'AUGMENTER LES SURFACES VÉGÉTALISÉES DANS UNE LOGIQUE DE TVB URBAINE

N°	RÈGLES	EXPOSÉ DE LA RÈGLE ET RAPPORT DE PRESCRIPTIBILITÉ
		<p>(DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES SOLS. DIMINUTION DE L'EFFET ILOT DE CHALEUR ETC.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • EN INTÉGRANT DANS LE RÈGLEMENT DES PLU LES ESPÈCES VÉGÉTALES À UTILISER DANS LES HAIES ET LES ESPACES PUBLICS. LES TYPES DE CLÔTURES (PERMÉABLES À LA PETITE FAUNE). LES TYPES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :
41	AMÉLIORATION DE LA PERMÉABILITÉ ÉCOLOGIQUE DES RÉSEAUX DE TRANSPORT	EN IDENTIFIANT LES PRINCIPAUX SECTEURS DE RUPTURES DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES PAR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT. EN PRÉCONISANT LA RESTAURATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES IMPACTÉES PAR CES INFRASTRUCTURES.
43	RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES TERRITOIRES VIS-À-VIS DES RISQUES NATURELS	PRENDRE EN COMPTE LES ALÉAS AUXQUELS CES TERRITOIRES FONT FACE.

Extrait des règles du SRADDET applicables aux documents d'urbanisme

Source : SRADDET Auvergne Rhône-Alpes

2.2.2. Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)

Le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie a été approuvé le 2 avril 2014. Il définit les orientations et objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 en matière de :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Maîtrise de la demande énergétique
- Développement des énergies renouvelables
- Lutte contre la pollution atmosphérique
- Adaptation au changement climatique

Ses orientations structurantes sont les suivantes :

- Susciter la gouvernance climatique en région
- Lutter contre la précarité énergétique
- Encourager à la sobriété et aux comportements éco-responsables
- Former aux métiers de la société post-carbone
- Développer la recherche et améliorer la connaissance sur l'empreinte carbone des activités humaines

Concernant **l'urbanisme et des déplacements**, le SRCAE invite les collectivités à intégrer les thématiques de la qualité de l'air et du changement climatique dans leurs documents de planification, et à la placer la rénovation du parc bâti au cœur des stratégies d'aménagement.

2.2.3. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée-Corse

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) a été institué par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Le comité de bassin a adopté un nouveau SDAGE, en date du 18 mars 2022, qui fixe la stratégie pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en 2027. Le SDAGE est entré en vigueur le 4 avril 2022 suite à la publication au Journal officiel de la République française de l'arrêté d'approbation du préfet du 21 mars 2022.

Les orientations fondamentales (OF) du SDAGE 2022-2027, qui visent une gestion équilibrée de la ressource en eau et les aménagements à réaliser pour les atteindre, sont les suivantes :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
- OF 4 : Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux
- OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
 - o OF 5A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
 - o OF 5B : Lutter contre l'eutrophisation des milieux naturels
 - o OF 5C : Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
 - o OF 5D : Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
 - o OF 5E : Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
- OF6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
 - o OF 6A : Agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
 - o OF 6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides
 - o OF 6C : Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
- OF7 : Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Ces orientations sont déclinées dans des dispositions spécifiques concourant à la réussite de l'objectif initial.

3. Dynamiques démographiques

La commune de Gerbaix a connu une croissance démographique particulièrement dynamique à partir des années 1980 et ce, jusqu'au début des années 2000. Les conséquences principales ont été la construction d'un volume important de logements (cf. 4. Dynamiques résidentielles) et le développement de certains secteurs (le Chef-Lieu, La Maconnière, Angosard, Les Perrets...)

Au tournant des années 2000, la croissance démographique devient négative et la commune perd des habitants. Toutefois, cette évolution est à nuancer au regard des dernières données à notre connaissance puisqu'entre 2017 et 2023, une vingtaine de permis de construire a été délivrée.

Néanmoins, la commune est touchée par un important phénomène de vieillissement de la population. La part des 60 ans et plus, déjà importante en 2016 (24%) va sans doute augmenter davantage à l'horizon du PLU. À cela s'ajoute d'autres phénomènes comme la diminution de la taille des ménages, soit autant de transformations sociales qui ont un impact sur l'offre de services, d'équipements, d'habitat et de mobilités proposées par le PLU.

3.1. Une évolution démographique fluctuante

En 2021, Gerbaix accueille **428 habitants** (source : Insee).

L'évolution de la population municipale depuis la fin des années 1960 montre plusieurs tendances :

- ✓ La croissance démographique a été particulièrement dynamique à partir des années 1980 et jusqu'au début des années 2010 (240 habitants supplémentaires en 30 ans).
- ✓ À partir des années 2010, la croissance démographique connaît une perte de vitesse traduite par un déclin démographique entre 2011 et 2016.
- ✓ Elle connaît en revanche un très net regain depuis 2014, comparable à la période des années 2000, en raison d'un nombre notable et régulier de nouvelles constructions d'habitations, générant un apport démographique conséquent.

3.2. Une attractivité retrouvée ces dernières années

Les indicateurs démographiques montrent effectivement que la croissance démographique marquée ces dernières années s'appuie essentiellement sur **un solde migratoire très positif**.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,8	0,9	8,3	1,2	2,5	-2,0	2,2
due au solde naturel en %	-1,2	-0,7	0,0	0,4	0,6	0,4	0,5
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,6	1,5	8,3	0,8	2,0	-2,4	1,8
Taux de natalité (‰)	4,7	8,7	12,2	12,1	10,2	9,1	9,7
Taux de mortalité (‰)	16,8	15,5	12,2	8,1	4,7	5,0	5,1

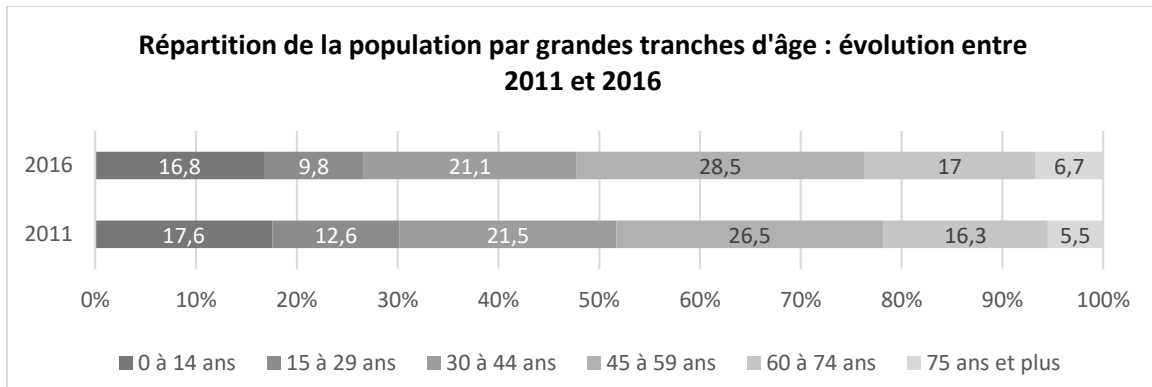
Indicateurs démographiques depuis 1968

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2020 exploitations principales - État civil

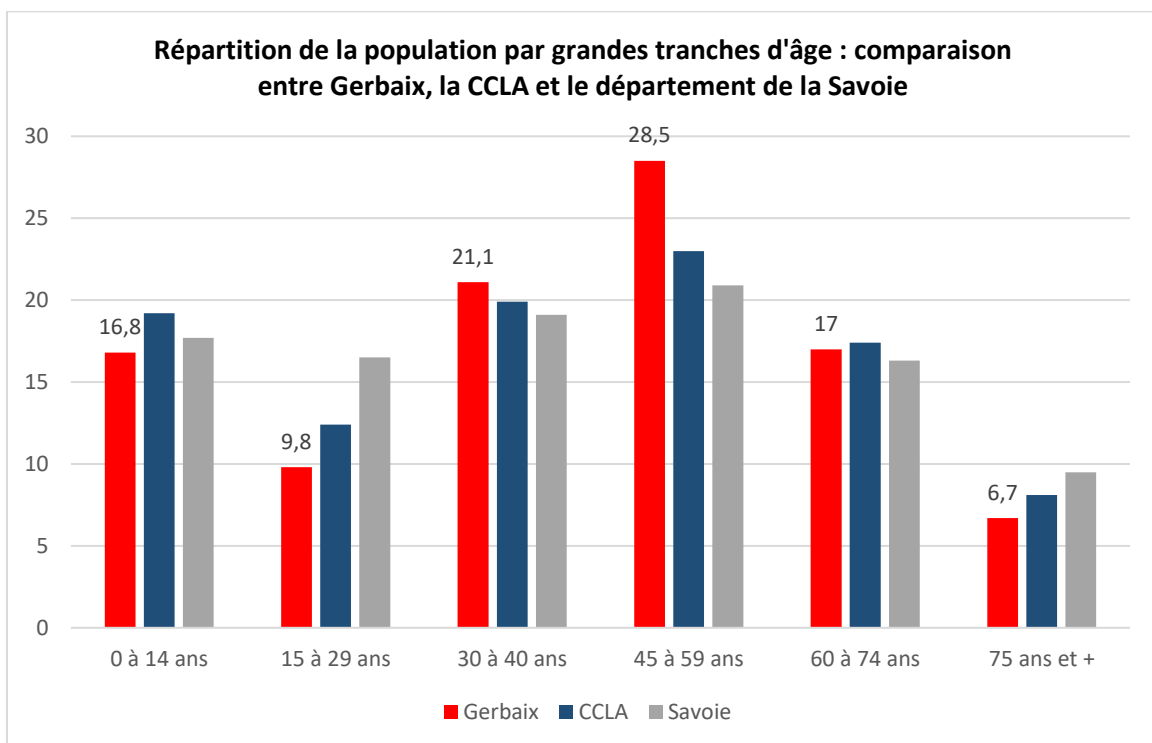
3.3. Les nouvelles dynamiques sociodémographiques

3.3.1. Le vieillissement de la population

La commune de Gerbaix n'est pas épargnée par le phénomène de vieillissement de la population. Celui-ci se traduit par une augmentation du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus, et par une diminution du nombre de jeunes (0 à 29 ans) et d'actifs (30 à 59 ans).



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

La comparaison avec les échelles supérieures (l'intercommunalité et le département) met en évidence **un phénomène plus marqué à Gerbaix**. La part des jeunes est sensiblement moins élevée que dans

l'ensemble de la CCLA et du département de Savoie : les 0-29 ans représentent 26,6% de la population de Gerbaix, contre 31,6% pour la CCLA et 34,2% pour la Savoie.

La part des 45-59 ans est particulièrement importante à Gerbaix. S'il agit encore de personnes actives, il s'agit de la catégorie de population qui, dans les dix ans à venir (horizon du PLU), viendront renforcer la part des 60 ans et plus.

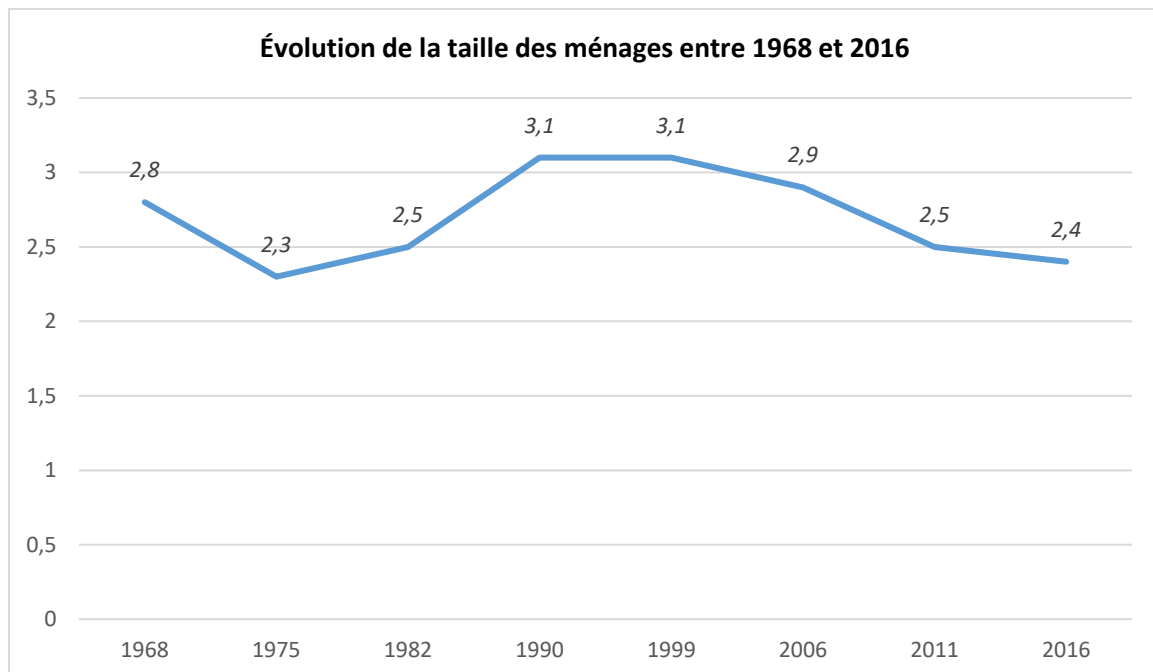
Le vieillissement de la population pose la question **de la proximité des services à destination des personnes âgées** (établissements de santé, services du quotidien, commerces...) ou encore de **l'adaptation des logements aux nouvelles situations de ces personnes** (personnes seules, mobilité réduite et handicap...)

3.3.2. La diminution de la taille des ménages

Le vieillissement de la population n'est pas sans rapport avec la diminution de la taille des ménages (au fur et à mesure, les personnes âgées se retrouvent souvent seules), mais il ne constitue pas la seule explication.

Ce que l'on appelle « le desserrement des ménages » s'explique également par une tendance à la décohabitation (auparavant, il n'était pas rare de partager la même maison avec ses parents), une diminution du nombre d'enfants par couple, des familles monoparentales de plus en plus nombreuses, etc.

Le phénomène est nettement marqué à Gerbaix, surtout depuis les années 1990 où la taille des ménages atteint son maximum depuis 40 ans (3,1 pers./ménage en moyenne) – coïncidant ainsi avec la période de pic démographique de la commune – pour diminuer de façon continue jusqu'à aujourd'hui, atteignant 2,4 pers./ménage en moyenne.



Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales.

Là encore, ce phénomène pose la question de **l'adéquation entre le parc de logements et la composition des ménages**. Il invite notamment à s'interroger sur la typologie des logements proposés (individuel, collectif...) et sur leur taille (avec une moyenne de 2,4 pers./ménages, la taille la plus adaptée semble être du T2/T3).

4. Dynamiques résidentielles

Sa proximité avec les bassins de vie de Lyon et de Chambéry et son cadre de vie remarquable font de Gerbaix une commune particulièrement attractive, qu'il s'agisse d'une attractivité saisonnière (pour preuve, la part importante mais déclinante de résidences secondaires au profit des résidences principales) ou pour la vie permanente (très peu de logements vacants identifiés).

Aussi, le parc de logements de Gerbaix connaît certaines « tensions » auxquelles le Plan Local d'Urbanisme devra répondre, notamment en élargissant le parc au logement locatif social et en diversifiant les typologies d'habitat proposées sur la commune.

4.1. Présentation du parc de logements

L'évolution du parc immobilier suit naturellement la croissance démographique de la commune.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Ensemble	98	113	126	158	161	181	202	198
Résidences principales	57	61	62	93	105	134	160	159
Résidences secondaires et logements occasionnels	34	44	60	56	45	36	38	33
Logements vacants	7	8	4	9	11	11	4	5

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales

Entre 1975 et 2005, le parc de logements de la commune progresse très rapidement. Les logements construits à cette période constituent la majorité du parc actuel (53,5%)¹.

Le reste du parc est relativement ancien : 23% des logements ont été construits avant 1919. Cela pose la question de **l'amélioration de la performance énergétique des constructions anciennes** dans un contexte de transition écologique ; de **la protection du patrimoine architectural et bâti** de la commune ; et de **l'adéquation entre ces deux objectifs** : comment encourager la rénovation énergétique des constructions tout en préservant le caractère traditionnel remarquable de celles-ci ?

¹ Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

4.1. Un parc de logements résidentiel sous tension

4.1.1. Une commune attractive pour les résidences secondaires

Plusieurs tendances sont notables, à commencer par **la part importante de résidences secondaires**. Le phénomène s'est nettement accentué à la fin des années 1960 et a atteint son plus haut niveau en 1982. À cette période, les résidences secondaires représentent quasiment la moitié du parc de logement de Gerbaix.

Au cours de nombreux échanges avec les élus, il est apparu que ce phénomène pouvait s'expliquer par un schéma relativement commun. Dans les années 1970-1980, plusieurs ménages habitant et travaillant sur Chambéry ou Lyon, ont acquis des résidences secondaires à Gerbaix. En cause : la proximité, l'accessibilité, le cadre paysager, les loisirs proposés, les prix de l'immobilier à cette époque, etc. Au tournant des années 2000, plusieurs de ces ménages ayant passé l'âge de la retraite, ces résidences secondaires ont été transformées en résidences principales. Aussi, c'est toute une génération qui semble avoir suivi cette trajectoire résidentielle.

Bien que cette part ait diminué depuis, **en 2016, les résidences secondaires représentent encore 17% du parc de logements de Gerbaix**. Cette part importante s'explique par des raisons quasiment similaires à ceux évoquées plus haut : la proximité et l'accessibilité de Gerbaix depuis de grandes agglomérations (il est facile, rapide et peu coûteux de venir passer un week-end sur la commune), le cadre paysager ou encore les loisirs proposés dans la région (randonnées pédestre et VTT, sports nautiques, escalade, parapente, ski...).

4.1.2. Un marché immobilier « tendu »

La faible part de logements vacants indique, d'une part, que le parc de logements se renouvelle facilement (peu de temps entre chaque vente, très peu ou pas de logements vétustes...), et d'autre part, que le marché immobilier est sous tension.

Or, la commune compte très peu de logements vacants. En 2021, l'INSEE affiche une vacance de seulement 2,6% pour la commune de Gerbaix.

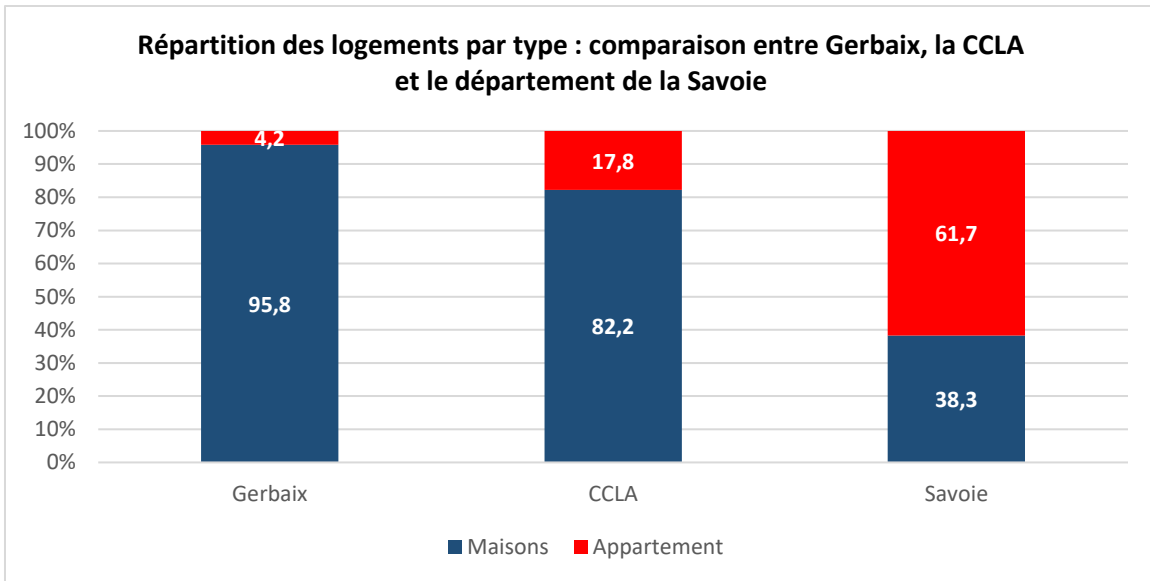
Il est généralement admis qu'un taux de vacance optimal se situe entre 6% et 8%. C'est un seuil permettant à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. Les taux inférieurs correspondent à **de fortes tensions sur le marché immobilier**.

Parmi les conséquences possibles : une augmentation des prix, des difficultés pour les ménages de trouver des logements qui correspondent à l'évolution de leur situation (*ex : mutations professionnelles, séparations, décohabitation, naissance, veuvage...*) et à terme, une diminution de la croissance démographique.

4.2. Un parc de logements peu diversifié

4.2.1. De grandes maisons individuelles

Le parc de logements de Gerbaix se caractérise par **une très grande majorité de maisons individuelles** : en 2016, elles représentent 95,8% du parc.

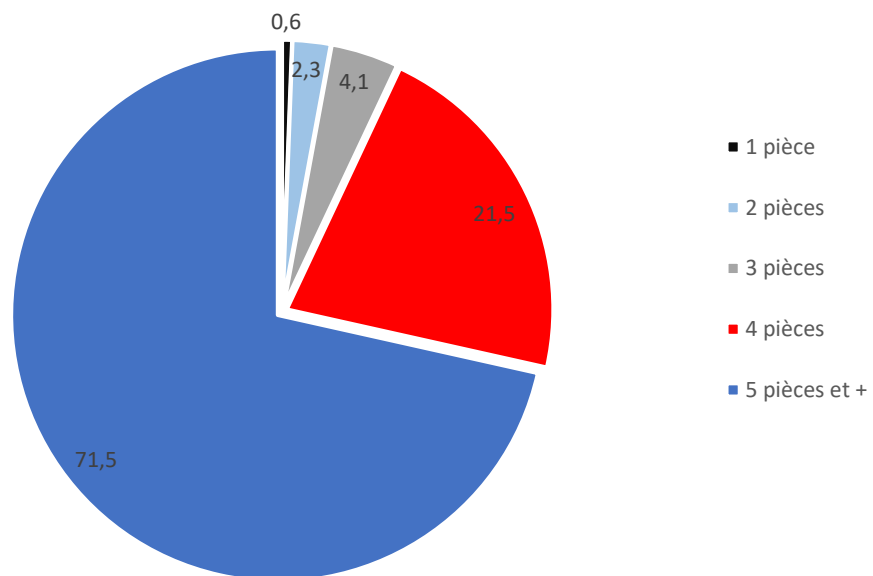


Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019

À l'image de la plupart des communes rurales, le parc de logements de Gerbaix accueille peu de logements collectifs. La CCLA elle-même affiche un taux inférieur à 20%.

La taille des logements est conséquente : en 2016, plus de 71% des résidences principales sont composées de cinq pièces ou plus. À l’opposé, moins de 3% des résidences principales sont composées de 2 pièces ou moins.

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	159	100,0	386	5,2	2,1
Depuis moins de 2 ans	12	7,6	32	4,8	1,8
De 2 à 4 ans	28	17,4	77	4,9	1,8
De 5 à 9 ans	28	17,4	66	4,9	2,1
10 ans ou plus	92	57,6	211	5,4	2,3

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2016

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

Il est intéressant de noter la corrélation entre l'ancienneté des ménages, la taille des ménages et la taille des logements. En effet, il semble que les ménages installés récemment sur la commune (depuis moins de deux ans) sont de plus petits ménages (1,8 pers./ménage) et occupent de plus petits logements (en moyenne 4,8 pièces).

Néanmoins cette hypothèse est à nuancer : si la taille des ménages a fortement diminué depuis une dizaine d'années, la taille des logements a connu une diminution moins importante.

4.2.2. Une commune de propriétaires mais au potentiel locatif certain

La grande majorité des ménages à Gerbaix est propriétaire du logement qu'elle occupe (87,8%). À l'inverse, la part des ménages locataire est faible (9,9%) mais elle a connu une petite augmentation depuis 2011 (8,6%).



En 2016 également, l'Insee recense 6 appartements à Gerbaix : il s'agit pour la plupart de **logements communaux** situés dans l'ancienne mairie.

Ces logements appartenant au domaine public, sont destinés à être loués. Si les revenus des ménages locataires ne dépassent pas un certain seuil, les logements peuvent faire l'objet d'un conventionnement avec l'État et sont alors apparentés à du **logement locatif social**.

L'ancienne mairie de Gerbaix réhabilitée pour des logements communaux

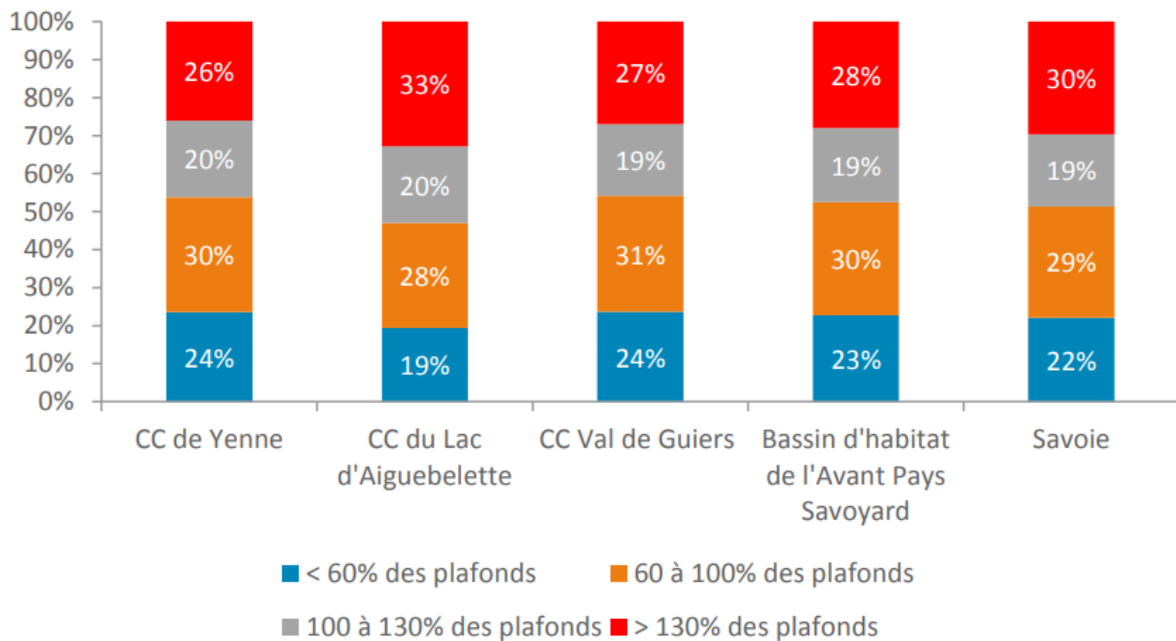
4.2.3. La question du logement social en milieu rural

Le parc locatif social de la CCLA

Le Plan Départemental pour l'Habitat (PDH) de Savoie met en évidence qu'**environ 47% des ménages de la CCLA** seraient éligibles au logement locatif social.

Parmi ces ménages, plus de la moitié (59%) ont des revenus annuels compris entre le seuil maximal et 60% de ce seuil, ce qui signifie qu'une grande part des ménages éligibles ne se trouve pas dans une situation de grande précarité.

Par conséquent, leur situation n'est pas forcément incompatible avec l'habitat en milieu rural : il peut s'agir d'une famille équipée d'une voiture, voire deux, pour leurs déplacements quotidiens ; de personnes ayant chacune un emploi dans le bassin chambérien, etc.



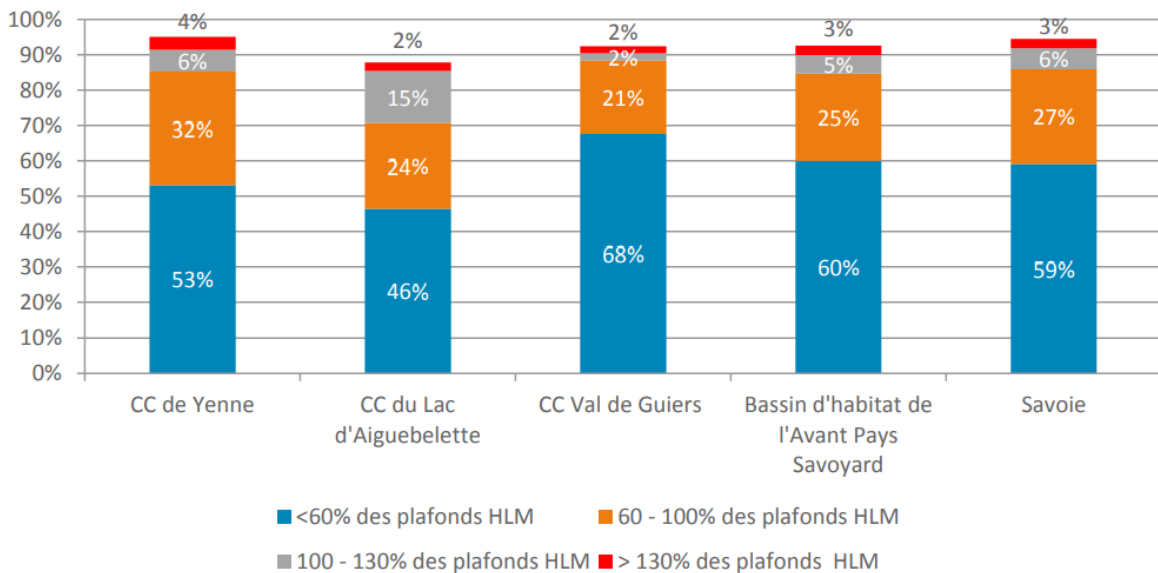
Répartition des ménages selon les plafonds de revenus HLM

Source : FILOCOM 2015

Aujourd'hui, la CCLA représente moins de 1% des demandes pour l'accès au logement locatif social en Savoie. Toutefois, cette situation peut être amenée à évoluer puisque si les demandes ont tendance à diminuer sur les CC de Yenne et de Val Guiers, elles ont augmenté de 11% sur la CCLA entre 2014 et 2015.

La demande locative sociale Source : SNE 2015	CC de Yenne	CC du Lac d'Aiguebelette	CC Val de Guiers	Bassin d'habitat de l'Avant Pays Savoyard	Savoie
Nombre de demandeurs	81	41	145	267	10 464
Evolution du nombre de demandeurs par rapport à N-1	-12%	11%	-13%	-9%	4%
Part des demandes de mutation	37%	17%	30%	30%	39%
Poids des demandes / département	1%	0%	1%	3%	100%
Ancienneté de la demande : moins d'un an	69%	76%	75%	73%	65%
Ancienneté de la demande : 1 à 2 ans	20%	17%	19%	19%	19%
Ancienneté de la demande : 2 ans et plus	11%	7%	6%	7%	17%

Le PDH alerte toutefois sur la typologie des logements sociaux proposés à l'échelle de l'Avant Pays Savoyard : 99% des logements locatifs sociaux proposés sont sous le régime du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)², ce qui dénote **un manque de diversité quant aux capacités d'accueil proposées.**



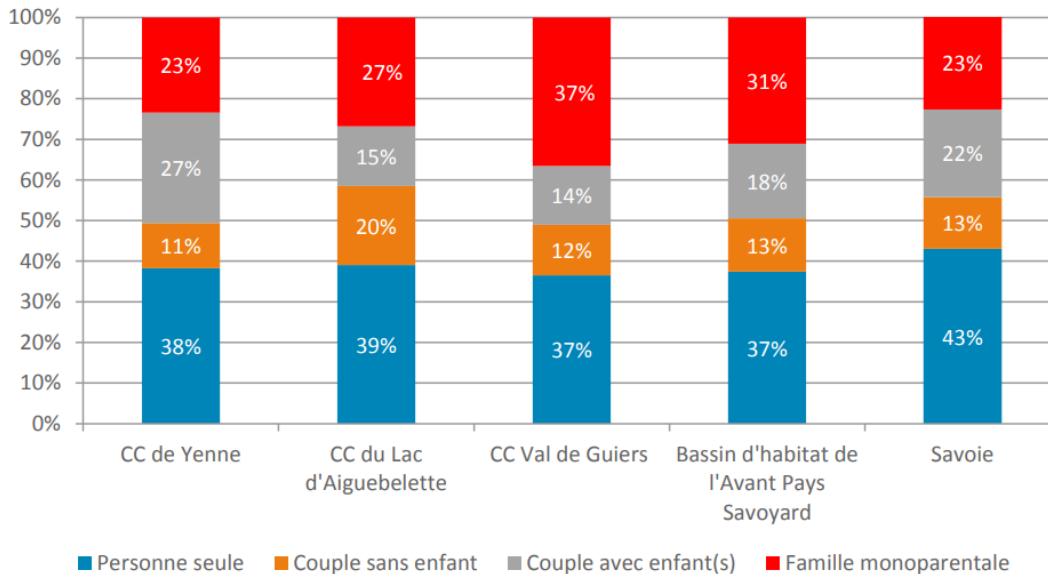
Répartition des demandeurs selon les plafonds de revenus HLM

Source : SNE 2015

² Pour situer plus précisément ce dispositif, celui-ci est à mi-chemin entre le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) attribué pour l'accueil de ménages très précaires et le Prêt Locatif Social (PLS) et le Prêt Locatif Intermédiaire (PLI) attribué pour l'accueil de ménages dépassant les seuils de revenus maximum.

Ce constat alerte d'autant plus qu'environ 46% des demandeurs se situent en-dessous de 60% des plafonds HLM, soit des ménages potentiellement éligibles au PLAI. **La typologie des ménages demandeurs pose la question de la répartition des logements HLM par type (PLUS, PLAI, PLS...) à l'échelle du territoire.**

À ce titre, la question des déplacements est centrale qu'il s'agisse – du côté des ménages – de la possession d'une voiture (encore largement majorité aujourd'hui dans les modes de déplacement) et – du côté des collectivités – de leur capacité à améliorer l'offre en déplacements alternatifs (ex : *covoiturage, cheminements doux, etc.*)



Répartition des demandeurs selon les plafonds de revenus HLM

Source : SNE 2015

Par ailleurs, une part importante des demandeurs sur la CCLA sont des personnes seules (39%), des familles monoparentales (27%) ou des couples sans enfants (20%).

Ce constat rejoint celui évoqué plus haut de la diminution de la taille des ménages et rappelle qu'**une réflexion doit être engagée sur la diversification de la typologie des logements proposés**, notamment afin de proposer des logements plus petits et plus adaptés aux trajectoires familiales et résidentielles des ménages.

Les prescriptions du SCoT pour la production de logements locatifs sociaux

Le SCoT de l'Avant Pays Savoyard identifie, pour chaque pôle, un volume de production de logements locatifs sociaux à l'horizon 2035.

POLES	Communes Concernées	Part des logements à produire par pôles	Nombre de logements sociaux à produire par pôles
Polarité de YENNE	Yenne	21,8	189
	Saint Paul sur Yenne		
Polarité de NOVALAISE	Novalaise	16,3	140
	Nances		
	Gerbaix		
Polarité de PONT DE BEAUVOISIN	Pont de Beauvoisin	36,8	318
	Domessin		
	La Bridoire		
	Saint Béron		
Polarité de SAINT GENIX SUR GUIERS	Saint Genix sur Guiers	18,8	163
	Grésin		
	Belmont-Tramonet		
POLES RELAIS	Saint Jean de Chevelu	6,3	55
	Lépin le Lac		
TOTAL		100%	865

La commune de Gerbaix faisant partie de la polarité formée avec Nances et Novalaise, elle doit participer à l'effort de production de logements locatifs sociaux.

Au total, 140 logements sont prévus sur l'ensemble de la polarité à l'horizon 2035.

Les communes de Novalaise et de Nances ont eu l'occasion d'achever récemment leur document d'urbanisme. Par conséquent, elles ont inscrit dans leur Plan Local d'Urbanisme un potentiel de construction de logements locatifs sociaux que la commune de Gerbaix doit intégrer pour fixer ses propres objectifs.

La commune de Nances ne bénéficiant pas de zones d'extension, le potentiel de production de logements sociaux est incertain, voire nul. La commune de Novalaise quant à elle a choisi d'adopter un rythme de construction de l'ordre de 7 logements par an, soit 70 logements d'ici 2030.

L'objectif de production de LLS sur Gerbaix doit alors tenir compte du potentiel restant à réaliser à l'échelle de la polarité. Néanmoins, au regard de l'objectif total (140 logements d'ici 2040, soit 105 logements d'ici 2030) et du potentiel restant en prenant en compte la production affichée par Novalaise (70 logements), **le nombre de LLS devant être réalisé par Gerbaix serait quasiment équivalent à la totalité de son potentiel de logements.**

Aussi, la définition d'un objectif de production de LLS doit également tenir compte des capacités d'accueil de la commune, de ses équipements (services, déplacements...), de la composition de sa population, de la typologie de ses logements, etc.

5. Dynamiques économiques

Bien que la question du vieillissement de la population se pose, les habitants de Gerbaix sont majoritairement « actifs ». La proximité de grands bassins d'emplois, notamment Chambéry et Aix-les-Bains, ainsi que l'économie locale dynamique participent à la vitalité de la commune.

Par ailleurs, Gerbaix accueille l'une des zones d'activités économiques de la CCLA : la ZA du Guigardet, dont le développement soulève de nombreux enjeux puisqu'elle constitue l'une des dernières réserves foncières à vocation économique de l'intercommunalité et qu'il ne reste, à ce jour, qu'un terrain disponible pour l'accueil d'entreprises. Cette zone d'activités économiques joue un rôle majeur dans la définition de la polarité.

Autre pilier de l'économie locale : l'agriculture. Elle repose sur des exploitations pérennes, une filière locale animée par les coopératives de Yenne et d'Ayn-Dullin, et des sigles de qualité (AOC, IGP...) Le diagnostic de la Chambre d'Agriculture met en avant ces atouts tout en soulignant des points de vigilance tels que la pression foncière qui pourrait avoir un impact sur la préservation des terres à fort potentiel agronomique.

Malgré la proximité de Gerbaix avec le lac d'Aiguebelette, l'économie touristique est peu développée sur la commune.

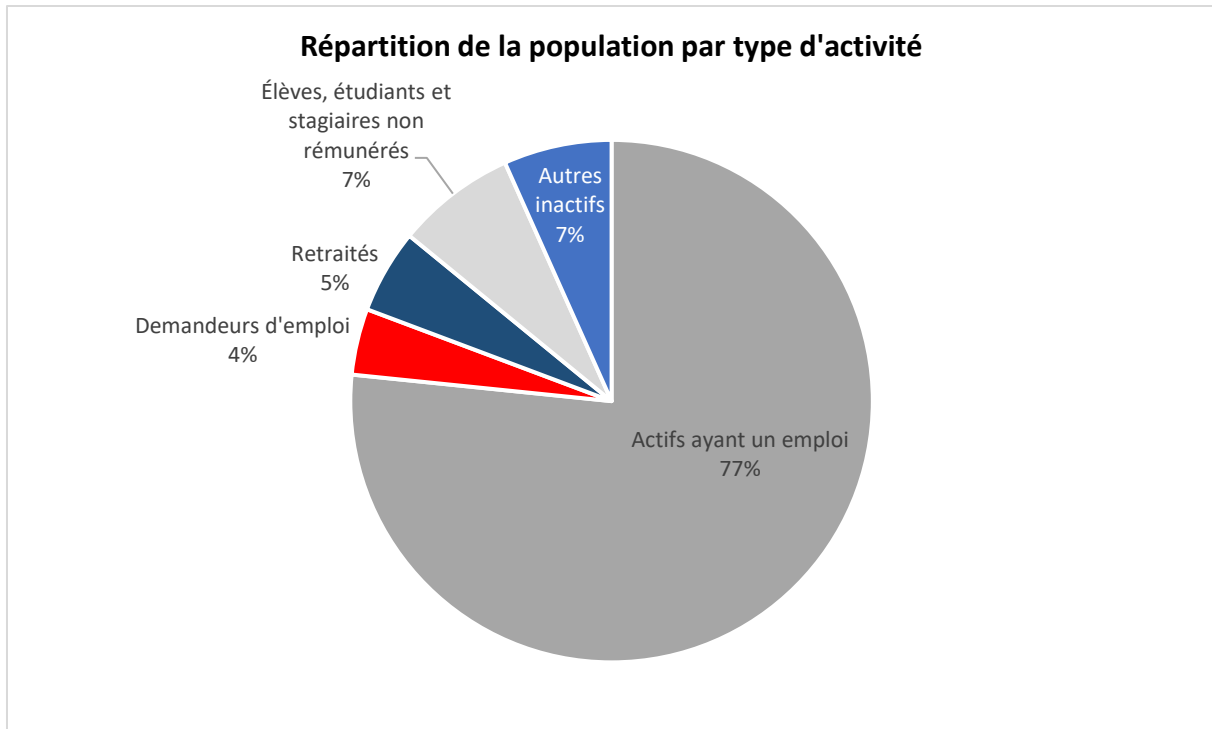
5.1. Étude des caractéristiques de l'emploi local

5.1.1. Une population active

En 2016, la commune compte 250 habitants « en âge de travailler »³, 202 « actifs »⁴ et 192 actifs ayant un emploi, soit un taux d'emploi de 76,7%, ce qui relativement élevée et témoigne d'une population active.

³ Selon la définition de l'Insee, les « personnes en âge de travailler » sont celles âgées de 15 à 64 ans.

⁴ Toujours selon les catégories de l'Insee, les « actifs » sont les personnes âgées de 15 à 64 ans ayant un emploi ou étant demandeuses d'emploi.



Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

Néanmoins, **le vieillissement de la population** peut avoir des conséquences sur le bilan actuel. Si la part des retraités est d'environ 5% aujourd'hui (pour rappel, 17,3% de la population a plus de 64 ans), ce taux sera peut-être amené à augmenter d'ici 10 ans.

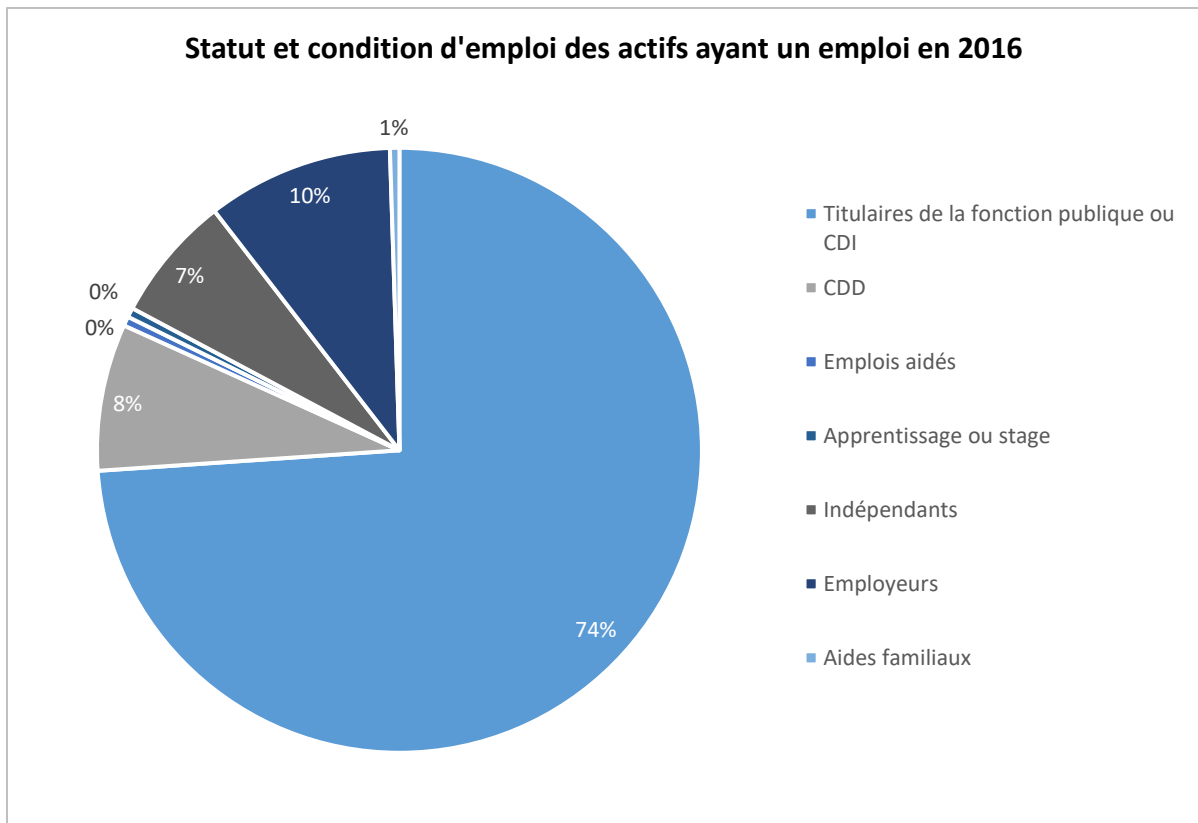
En revanche, la commune ne semble pas particulièrement concernée par **le chômage, puisque celui-ci a diminué** entre 2011 et 2016 (passant de 11,2% à 4%).

5.1.2. Des emplois salariés et stables

En 2016, environ 82% de la population active ayant un emploi est salariée⁵. Parmi ces salariés, environ 70% sont titulaires de la fonction publique ou ont un contrat à durée indéterminée (CDI), ce qui dénote **un marché de l'emploi particulièrement stable**.

⁵ Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.



Le reste de la population active se partage entre les actifs ayant un contrat à durée déterminée (8%), les indépendants (7%) et les employeurs (10%).

5.2. Le bassin d'emploi de Gerbaix

5.2.1. Une majorité d'emplois situés en dehors de la commune

Les dernières données de l'Insee indiquent que plus de 90% des actifs ayant un emploi travaillent en dehors de la commune, ce qui représente environ 174 habitants.

Cela s'explique par **la proximité de grands bassins d'emploi** : celui de Chambéry (environ 30 minutes de trajet en voiture) regroupe plus de 60 000 emplois, celui d'Aix-les-Bains (trajet équivalent) environ 27 000 emplois et enfin, celui d'Annecy (environ 45 minutes de trajet), plus de 90 000 emplois. De plus, la présence de l'autoroute A43 facilite les déplacements vers ces agglomérations.

À noter que la CCLA offre plus de 4 000 emplois également. L'Observatoire de Savoie recense environ 14 trajets quotidiens pour le travail en direction de Novalaise.

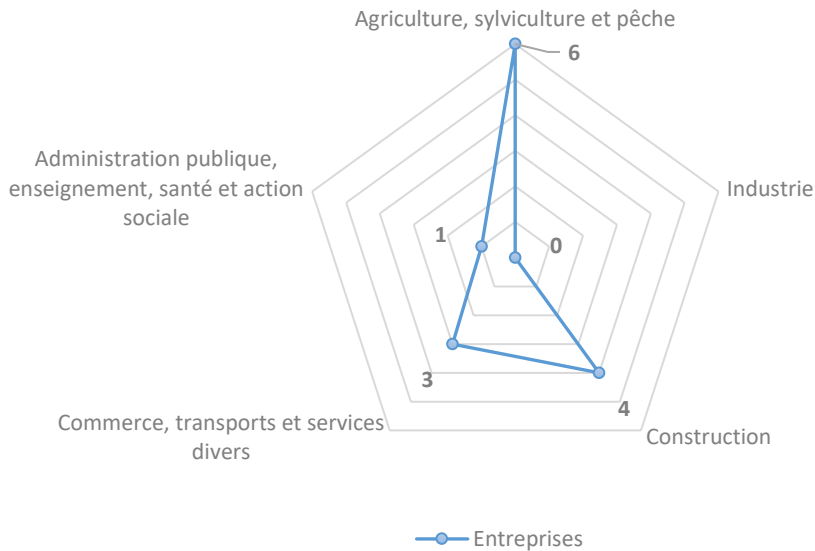
5.2.2. Un tissu d'entreprises locales

Un secteur économique dominé par le secteur primaire et secondaire

Parmi les 14 établissements recensés sur la commune, 6 sont spécialisés dans **l'agriculture ou la sylviculture**. Ce constat n'est pas étonnant au regard du caractère rural de Gerbaix, de la part

qu'occupent les terres agricoles sur le territoire et du nombre d'exploitations encore pérennes (cf. 5.3. Diagnostic agricole).

Établissements et entreprises de Gerbaix par secteur d'activité

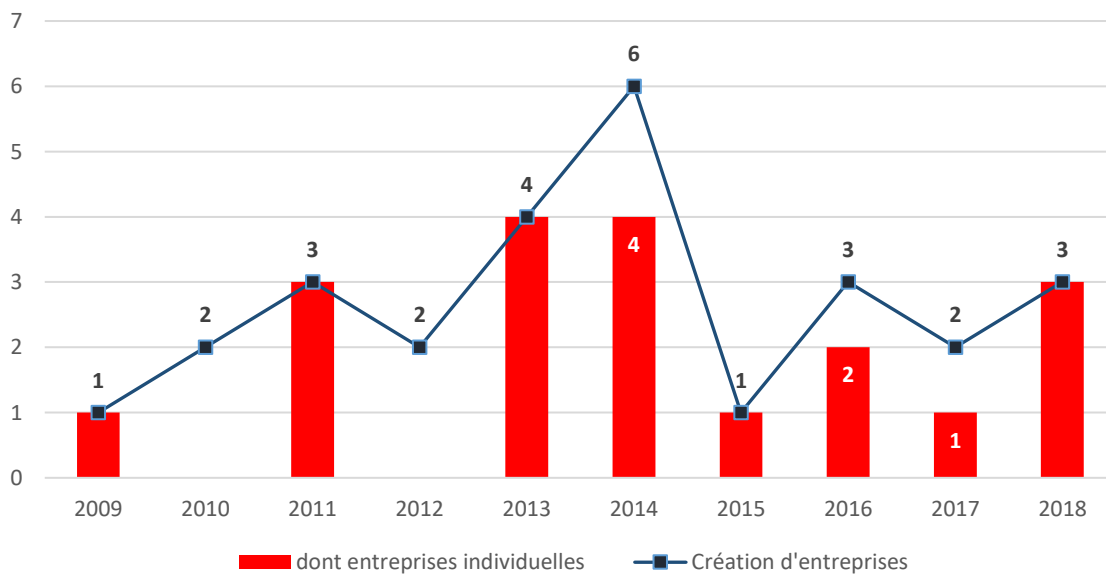


Le second secteur d'activité le plus représenté est celui de **la construction**. Il regroupe non seulement les établissements spécialisés dans ce domaine (ex : BTP) mais aussi toutes les entreprises connexes (ex : maçonnerie, charpenterie, plomberie...) qui peuvent s'apparenter au « gros artisanat ».

Des secteurs dynamiques mais peu pourvoyeurs d'emplois

La création d'entreprises sur Gerbaix suit une évolution en dent de scie mais toujours positive.

Évolution des créations d'établissements entre 2009 et 2018



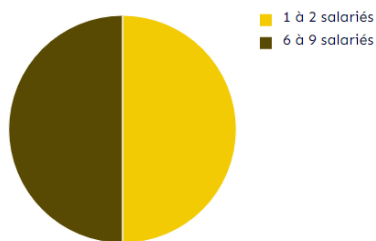
À noter que la grande majorité des entreprises créées entre 2009 et 2018 (70%) sont **des entreprises individuelles** qui n'emploient pas de salariés. Bien que la création d'entreprise soit dynamique et pérenne, elle n'alimente que très peu le marché de l'emploi localement.

Le développement de la zone d'activités du Guigardet

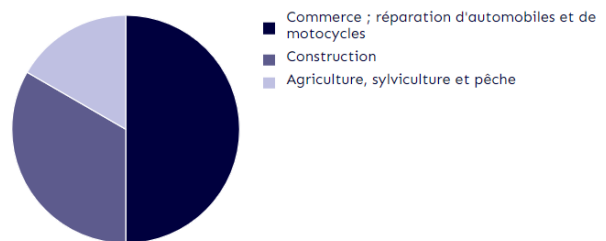
La zone d'activité économique du Guigardet est située à l'est du Chef-lieu et accueille plusieurs entreprises dans le domaine de la construction (maçonnerie, construction bois...), de la vente d'outillage et de l'apiculture.

Liste de 6 entreprises sur la zone d'activités ZONE ARTISANALE DU GUIGARDET

Répartition des entreprises par taille

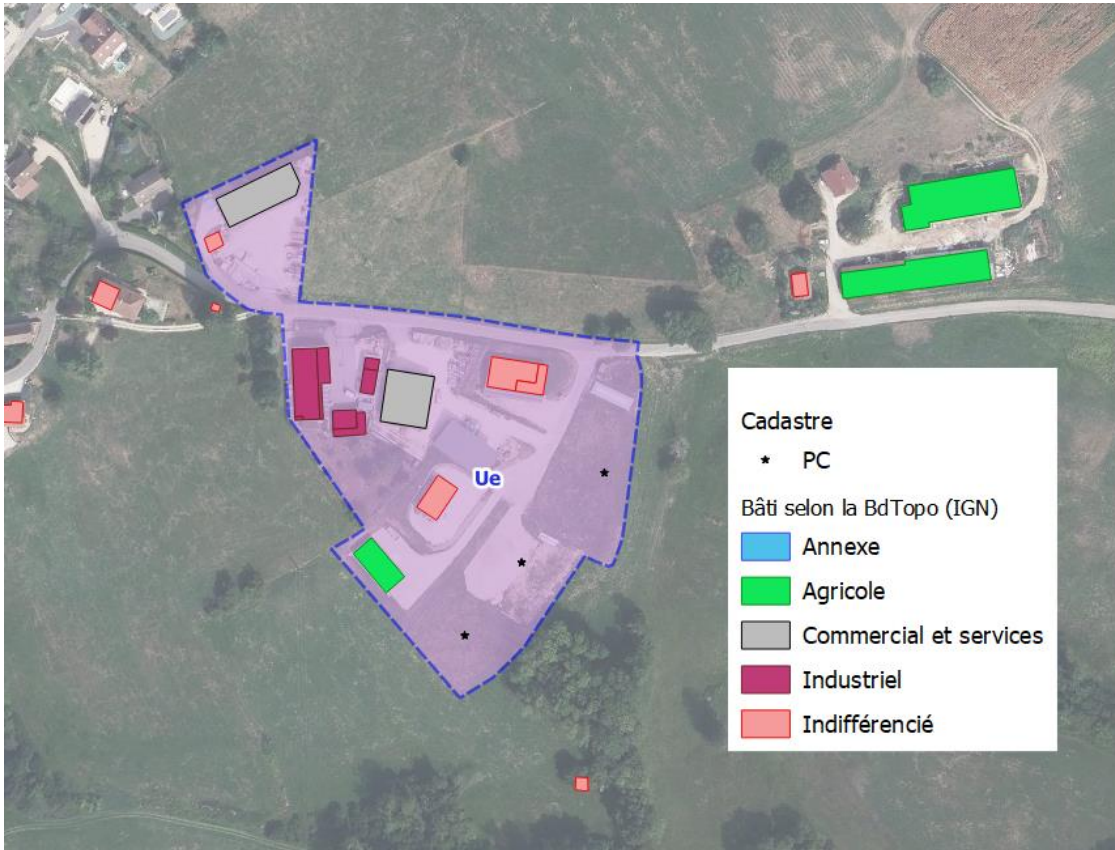


Répartition des entreprises par activité



Source : s'implanter.com

La zone est placée sous gestion intercommunale et constitue **l'une des dernières réserves foncières à vocation économique** de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette. Un seul terrain reste encore disponible pour l'accueil d'une entreprise.



La zone du Guigardet

5.3. L'agriculture à Gerbaix

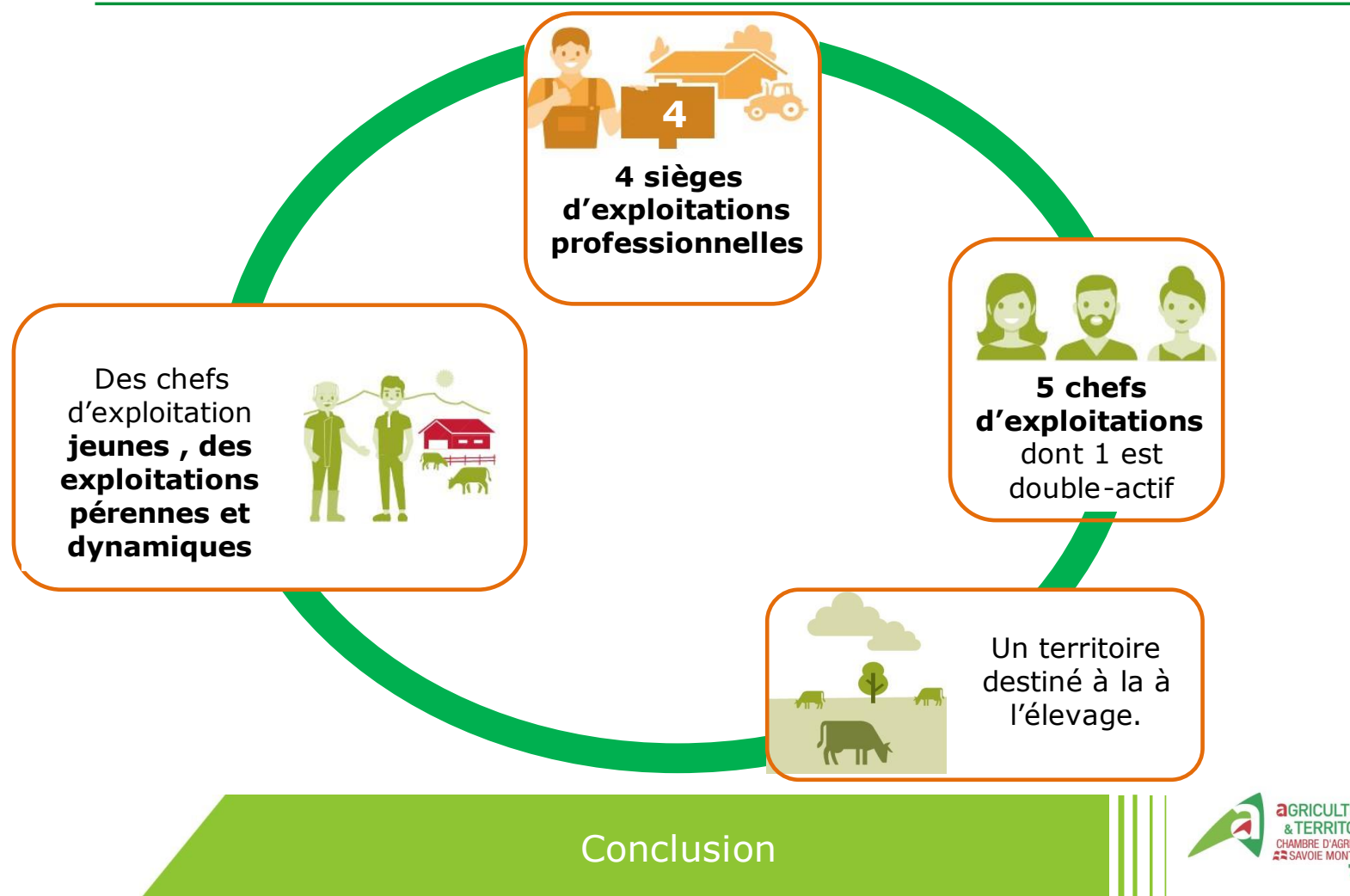
Les pages qui suivent constituent une synthèse du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture Savoie – Mont Blanc entre octobre et novembre 2019. Le présent rapport a été transmis aux élus en décembre 2019. Le document complet figure en annexe du présent rapport. **Les données portant sur un petit nombre d'exploitation, la commune est couverte par le secret statistique qui ne permet pas l'actualisation d'après le site de la MSA.**

La commune de Gerbaix constitue des surfaces d'intérêt pour l'agriculture du secteur et permet d'assurer une bonne dynamique agricole des exploitations de la commune et des exploitations voisines.

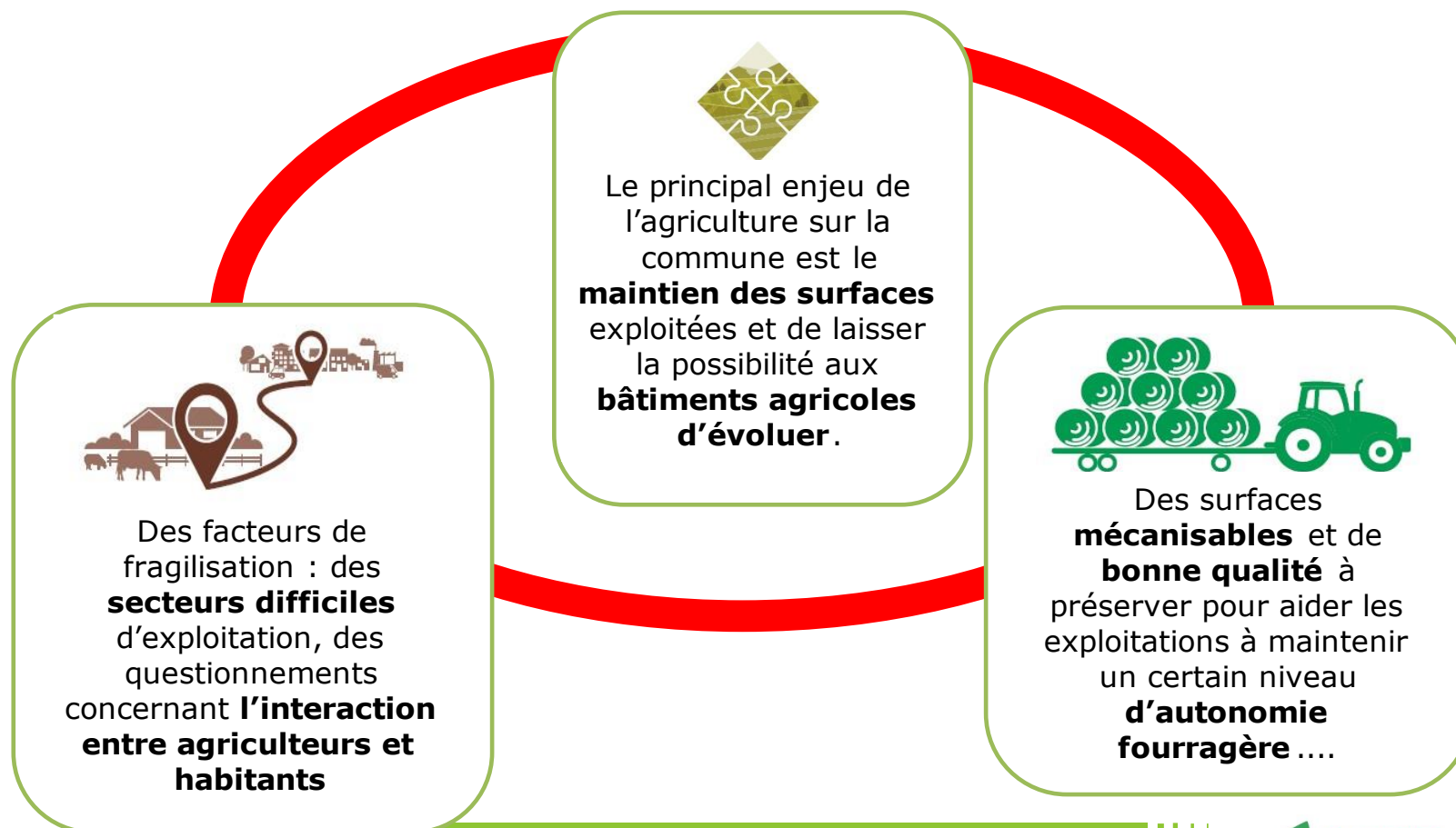
Une agriculture qui comporte des atouts	Mais aussi, une agriculture qui présente des fragilités
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des surfaces de très bonne qualité et mécanisables sur une partie de la commune ✓ Des parcellaires globalement bien regroupés ✓ IGP Tomme/Raclette/Emmental/Gruyère ✓ Des débouchés stables et rémunérateurs grâce à la coopérative de Yenne et des ventes en circuits de proximité ✓ Une interdépendance entre agriculture et paysage: entretien important des parcelles maintenant des paysages ouverts ✓ Des exploitations jeunes et des structures d'exploitation pérennes 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Des surfaces de qualité hétérogène en fonction des secteurs de la commune ✗ Des difficultés à entretenir certains secteurs du fait de la topographie <p>→ Réflexion à mener pour se doter en collectif et avec l'appui des collectivités de matériel spécialisé adapté aux secteurs de forte pente</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Des préoccupations sur les liens entre agriculteurs et population qui s'installe et les potentiels conflits entre usagers <p>→ Réflexion à mener pour mettre en place une charte de bon voisinage ou équivalent en lien avec les collectivités</p>

Caractérisation de l'agriculture et de ses enjeux

Une agriculture jeune et dynamique à maintenir



Une agriculture jeune et dynamique à maintenir



Conclusion

	Gerbaix
Exploitations agricoles professionnelles	4
Actifs mobilisés	16
ETP (Equivalent Temps Plein)	9,6
Double activité (Nombre d'exploitants agricoles)	1
Exploitations individuelles	3
Exploitations en société (GAEC, SCEA)	1
Nombre d'exploitations – Bovins lait	2
Nombre d'exploitations – Bovin allaitant	1
Nombre d'exploitations – Caprin lait	1
Nombre de génisses laitières	~ 210
Nombre de vaches laitières	~ 100
Nombre de bovins allaitants	~ 30
Nombre de caprins	~ 180
Exploitations autonomes en fourrages (à 100%)	2
Age moyen des chefs d'exploitation	47 ans
Pérennité assurée (nombre d'exploitations)	4
Surface moyenne des exploitations de Gerbaix	63 ha
Surfaces agricoles de la commune	357 ha
Ratio de surfaces agricoles dans la commune	52 %
Surface travaillée par les exploitations de Gerbaix sur la commune	178 ha
Ratio des terres exploitées à Gerbaix par les exploitations hors commune	50 %

Les chiffres de l'agriculture de Gerbaix

▲ 3.2 Les surfaces de proximité des bâtiments agricoles

Les surfaces de proximité sont les surfaces comprises dans un périmètre immédiat proche des exploitations dans un rayon de 600 m et accessibles depuis ces bâtiments, même si elles ne sont pas à ce jour exploitées par l'exploitation considérée.

Ces surfaces sont stratégiques pour les exploitations agricoles puisqu'elles permettent aux troupeaux de pâturer à proximité des bâtiments.

La **carte 1 en annexe** « Parcelles de proximité », identifie les espaces répondant à la définition du critère « proximité » des bâtiments agricoles.



Type de surface	En hectares	Part
Proximité	96	27 %
Surfaces totales	357	100%

3.3 La qualité des surfaces agricoles

Les espaces agricoles, représentés sur la **carte 2 en annexe** « Qualité des terres », sont identifiés selon trois catégories :

- **Les surfaces de bonne qualité** = facilement mécanisables et qui présentent les plus grandes capacités agronomiques. Ce sont des surfaces de faible pente qui sont labourables ou/et permettent une fauche mécanisée .
- **Les surfaces de moyenne qualité** = surfaces non mécanisable avec du matériel classique et de qualité agronomique moyenne.
- **Les surfaces de faible qualité** = surfaces les plus pentues mais aussi des surfaces de qualité agronomique moindre

Les surfaces de la commune constituent des **zones de production de foin et de céréales importantes pour les exploitations de la commune** et des **réserves fourragères pour l'alimentation** des troupeaux voisins et le recyclage des effluents donc pour la pérennité des exploitations.

Type de surface	En ha	Part
Bonne qualité	194	54 %
Moyenne qualité	114	32 %
Faible qualité	49	14 %
Surfaces totales	357	100 %



DIAGNOSTIC AGRICOLE
Carte 2
Carte de qualité des terres

Commune de GERBAIX

CARTE 2

Échelle: 1:11 000
Date: 10/02/2018
NOM: DIAGNOSTIC_qualite.pdf

Cartographie réalisée par
le Centre de Géomatique de la Région de Wallonie
© Région de Wallonie
11000 Avenue de la Région
1300 BRUXELLES
Tel: 02 230 88 11 11
Fax: 02 230 88 11 10

LEGENDE

REPERAGE DES BIENS D'EXPLOITATIONS ET DE LEUR PÉRIMÈTRE

- Herminette
- Isolante
- Puits ou source
- Périence-chalet agricole

PRODUCTIONS AGRICOLES

Productions animales

- Élevage de bovins
- Élevage de porcins
- Caprin
- Élevage de volailles

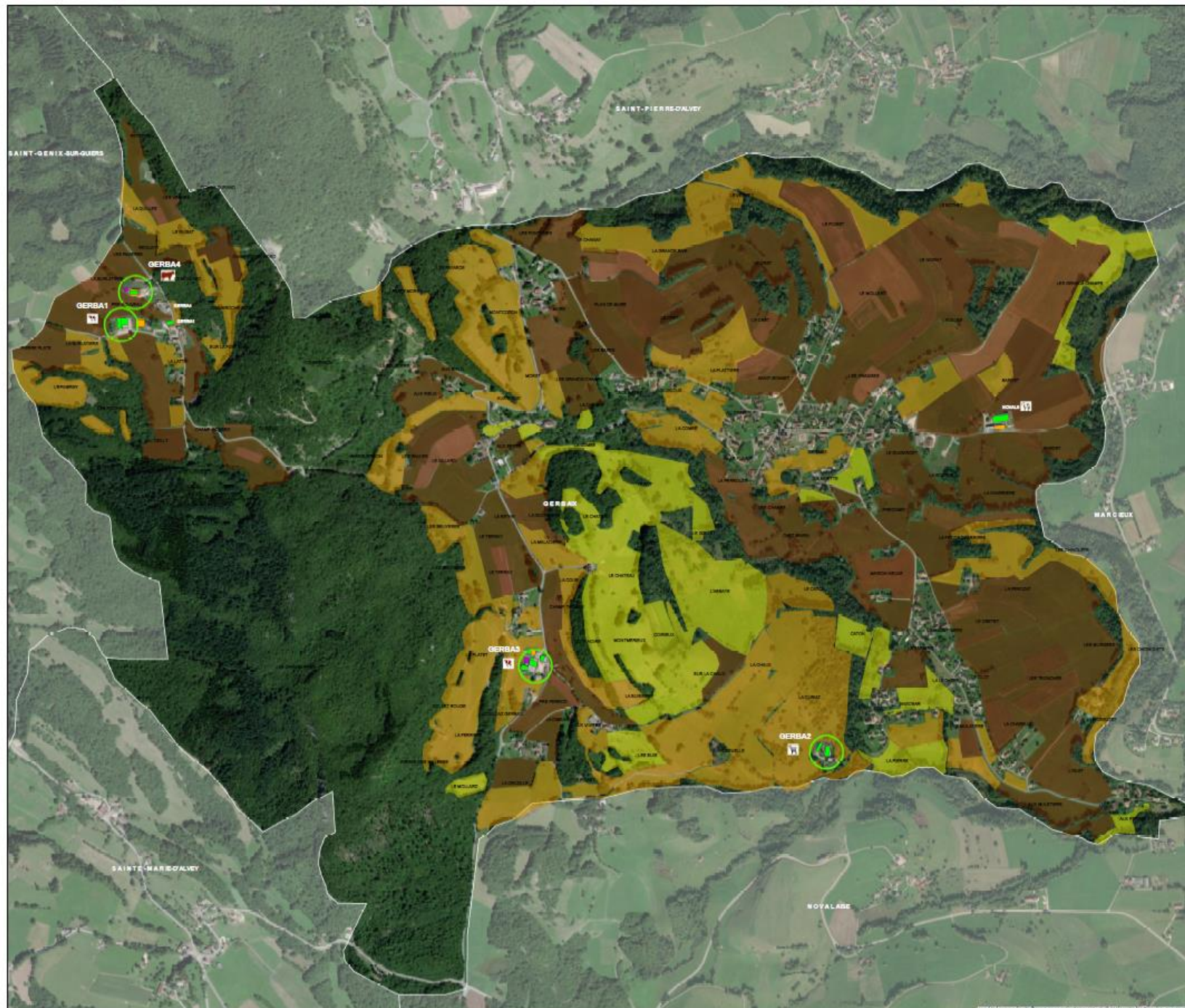
FONCTION DES BATIMENTS

- Élevage d'élevage
- Stockage de effluents
- Local agricole (bâtiment de stockage, atelier de transformation, etc., restaurant...)
- Stockage des végétaux
- Grain (ou autre, P.C., chauffage)
- Préparation d'engrais

QUALITÉ DES TERRES

- Bonne qualité
- Qualité moyenne
- Mauvaise qualité

LIMITES DE COMMUNE



3.4 La taille des tènements agricoles

La **carte 3 en annexe** identifie les espaces agricoles en fonction de la taille des tènements.

La taille des tènements agricoles est principalement liée à la répartition urbaine des constructions, à la topographie et à l'avancée de la forêt sur les pentes. Les ruptures que constituent les axes routiers et les cours d'eau jouent un rôle important dans la taille des tènements agricoles.

Tènement de grande taille = supérieur à 3,5 ha
 Tènement de taille moyenne = compris entre 1,2 et 3,5 ha
 Tènement de petite taille = inférieur à 1,2 ha

La **part des grands tènements est importante sur la commune**. Cet aspect est favorable quant à la fonctionnalité de ces espaces pour les exploitants. Ce sont des espaces stratégiques pour l'ensemble des exploitations de la commune.



Type de surface	En ha	Part
Grande taille	337	94 %
Taille moyenne	14	4 %
Taille faible	6	2 %
Surfaces totales	357	100 %



3.5 Importance des espaces agricoles

La **carte 4 « Synthèse des enjeux agricoles »** est le croisement des trois précédents critères. Elle fait apparaître l'importance des espaces agricoles.

71 % des espaces agricoles de Gerbaix sont des espaces à enjeux forts pour les exploitations et la pérennité de l'agriculture.

L'essentiel des zones agricoles d'importance forte se situe dans les secteurs mécanisables et de bonne valeur agronomique de la commune et à proximité des sièges d'exploitation.

Les surfaces d'importance moindre se situent sur les zones plus pentues, uniquement pâturées car non mécanisables ou trop humides.



Type de surface	En ha	Part
Enjeux forts	252	71 %
Enjeux moyens	98	27 %
Enjeux faible	7	2 %
Surfaces totales	357	100 %

Caractérisation de l'agriculture et de ses enjeux

DIAGNOSTIC AGRICOLE
 Carte 4
 Carte de synthèse
 Commune de GERBAIX

Scale: 1:1000
 Date: 07/2019
 Author: BRUNO LUTHEGGER

Cartographie réalisée par: Agence d'Urbanisme de la Région de Gerbaix
 1000 Avenue de la Vallée
 CH-1400 Gerbaix
 Tél. 0433 80 10 00

LEGENDE

REPERAGE DES ZONES D'EXPLOITATIONS ET DE LEUR PERMISSE

- Zone d'habitat
- Zone agricole
- Zone commerciale
- Zone industrielle

PRODUCTIONS AGRICOLES
 Productions végétales
 Céréales
 Viti-viticultrice
 Arboriculture
 Maraîchage
 Pâturage

FONCTION DES BATIMENTS

- Maison d'habitat
- Atelier d'artisan
- Local agricole (bâtiment de ferme, remise, salle de battage, etc.)
- Local industriel (bâtiment de stockage, gîte, restaurant, ...)
- Local agricole (vignoble)
- Bâtiment agricole (PVC, chaufferie)
- Installation d'équipement

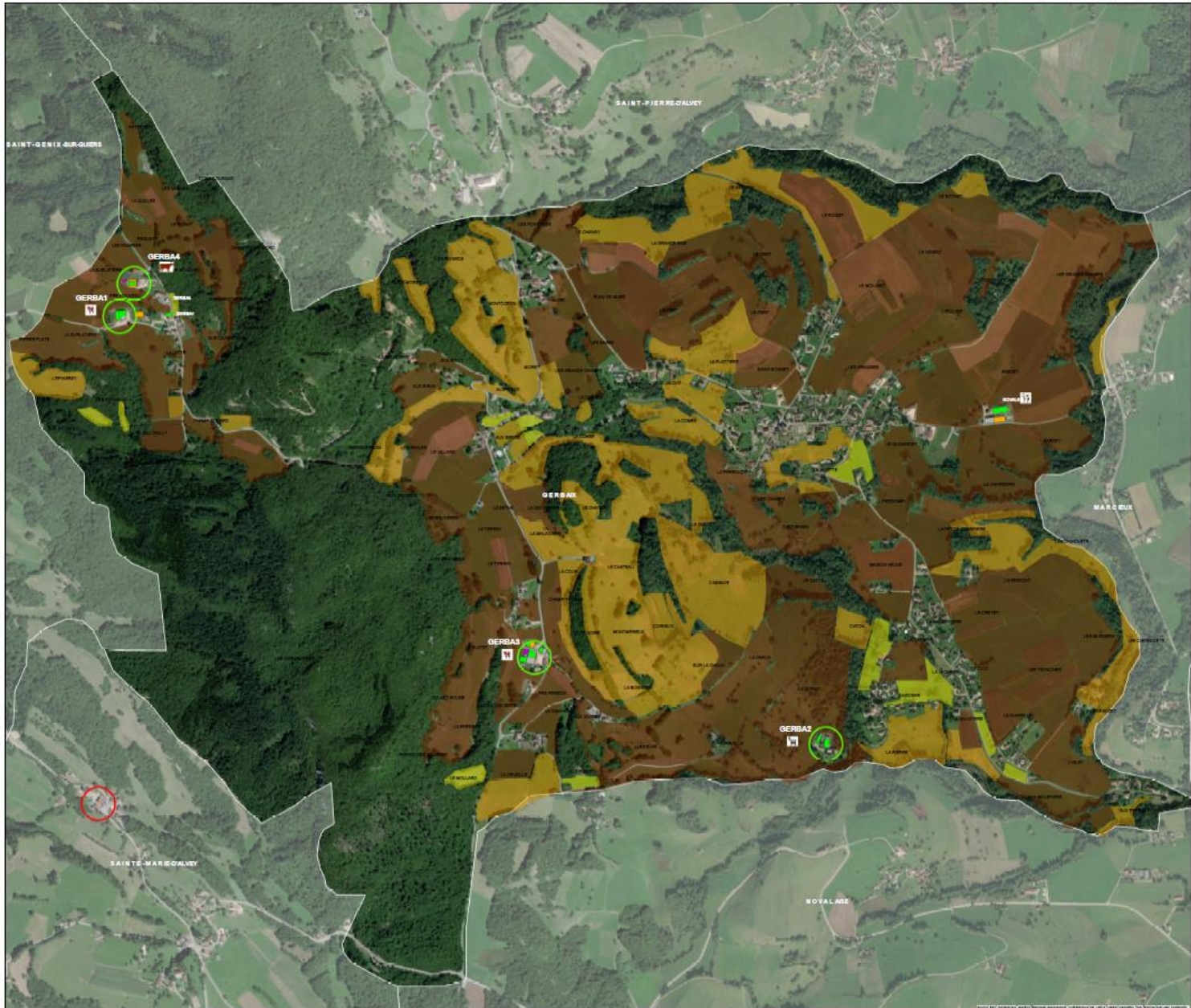
IMPORTANCE DES ESPACES AGRICOLES

- Importants
- Moyens
- Faibles

LIMITE DE COMMUNE

SAINT-GERIX-SUR-GLISSE
SAINT-PIERRE-D'ALVAY
MARCOUX
SAINT-MARIE-D'ALVAY
NOVALASE

GERBAIX
GERBAS



5.4. Une activité touristique mineure

5.4.1. Le Pays du lac d'Aiguebelette

La politique touristique locale est aujourd'hui structurée à l'échelle des communautés de communes du Lac d'Aiguebelette, de Val Guiers, et de Yenne qui forment la destination touristique « Pays du lac d'Aiguebelette ».

Dans ce cadre, elles ont engagé à partir de 2017 une réflexion pour définir une stratégie touristique. Le scénario retenu est celui d'un développement maîtrisé au niveau local fondé sur une vision à court, moyen et long termes, avec la possibilité d'activer des investissements publics et privés.

L'ambition est de faire reconnaître le Pays du Lac d'Aiguebelette comme « *un terroir au pied de la montagne, paisible, à taille humaine, entre lac et cours d'eau, couleurs bleu et vert qui possède une douceur de vivre et un charme discret, qui propose une initiation et une immersion épicurienne, permettant la découverte sensible par la pratique d'activités de pleine nature des composantes de son territoire.* » (Stratégie touristique de la destination du Pays du Lac d'Aiguebelette, juillet 2019).

5.4.2. Les objectifs du projet de territoire

Fin 2019, la CCLA a achevé son projet de territoire fixant les orientations et les objectifs qui devront guider les politiques et les actions des 15 prochaines années, et notamment en matière de développement touristique.

Les objectifs sont les suivants :

- Concevoir un développement écotouristique intégré et respectueux du territoire, valorisant la qualité de l'espace remarquable
- Promouvoir l'offre et le développement touristique de la destination Pays du Lac d'Aiguebelette

5.4.3. Gerbaix, une commune excentrée du cœur touristique

La commune de Gerbaix se situe au nord-ouest du lac d'Aiguebelette, soit environ à une quinzaine de minute du pôle touristique local et des activités associées (campings, activités nautiques...).

Excentrée, la commune ne bénéficie pas autant que d'autres communes (ex : Nances, Aiguebelette-le-Lac, Saint-Alban-de-Montbel...) du rayonnement touristique du lac d'Aiguebelette et de ses retombées économiques.

L'offre d'hébergement et d'activités de loisirs sur Gerbaix est très restreinte. Un seul gîte est recensé par l'office du tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette et la commune n'accueille pas d'équipements touristiques sportifs ou ludiques spécifiques.

La commune dispose néanmoins de quelques infrastructures touristiques : elle est traversée à l'ouest par un sentier de randonnée lié au GR65 et au GR9, et elle accueille avec la commune voisine de Sainte-Marie-d'Alvey, un belvédère et une aire de repos.



Le belvédère entre Gerbaix et Sainte-Marie d'Alvey

Pays du Lac d'Aiguebelette

6. Équipements et infrastructures publiques

Gerbaix accueille assez peu d'équipements et infrastructures publiques mais la commune a réalisé des investissements importants ces dernières années (aménagement de logements communaux, construction d'une nouvelle mairie...) et dispose d'un potentiel pour étoffer l'offre au Chef-Lieu.

Par ailleurs, les habitants de Gerbaix peuvent s'appuyer sur la proximité de la commune avec la polarité de Novalaise et ses nombreux équipements, commerces et services.

Les réseaux d'eau potable et d'assainissement ont fait l'objet d'études prospectives à partir des projections du SCoT de l'Avant-Pays Savoyard et les résultats montrent que ceux-ci sont suffisamment dimensionnés et ne soulèvent pas d'enjeux spécifiques. Néanmoins, la question se pose sur la capacité des réseaux viaires à supporter une hausse du trafic routier lié à l'augmentation démographique. Le Plan Local d'Urbanisme devra faire preuve de vigilance quant à la localisation des futurs projets.

6.1. Une offre d'équipements typiques du milieu rural

6.1.1. Des équipements communaux « traditionnels »

Gerbaix est une commune peu pourvue en termes d'équipements publics. Elle accueille les bâtiments les plus classiques : mairie, église, presbytère, cimetière...

La mairie est située au cœur du Chef-Lieu. Auparavant installée dans l'ancienne école, elle a été déménagée dans un nouveau bâtiment récemment.

La nouvelle mairie de Gerbaix

Commune de Gerbaix



L'église Saint-Georges se situe également au Chef-Lieu.

Bien qu'il ne soit pas protégé au titre des Monuments Historiques, le bâtiment présente des caractéristiques architecturales assez remarquables (les pierres apparentes, le clocher, les vitraux...)

Le cimetière est contigu à l'église.



L'église de Gerbaix

Source : Emilie Taillefer (clocher.org)

L'ancienne mairie accueille désormais des **logements communaux**. La commune possède également les terrains non bâtis situés à côté de la nouvelle mairie. Ces terrains constituent des réserves foncières disponibles pour un éventuel projet d'équipement.

6.1.2. Un maillage d'équipements à proximité

La proximité de Novalaise participe pour beaucoup à élargir l'offre d'équipements et de services du quotidien pour les habitants de Gerbaix.

La commune de Novalaise concentre en effet les équipements administratifs (Poste), scolaires (école maternelle et élémentaire, collège de l'Épine), sportifs (stade municipal, gymnase Bovagnet-Pascal), parascolaires (crèche), de loisirs (salle polyvalente) et de santé (EHPAD).

Pour des équipements de plus haut niveau, les habitants de Gerbaix doivent se tourner vers des communes plus lointaines. Les lycées les plus proches se situent à Pont-de-Beuvoisin ou à Chambéry. Si certaines communes de la CCLA accueillent des médecins généralistes ou des Maisons de Santé, les services spécialisés dans ce domaine se situent plutôt du côté du bassin chambérien.

6.2. Des réseaux à développer et à conforter

6.2.1. Le réseau routier

Un réseau viaire efficace mais inégalement réparti sur la commune

La commune est desservie par plusieurs grandes voies de communication :

- **La RD40** dessert la depuis la commune de Saint-Pierre-d'Alvey au nord. Elle traverse les hameaux de Mûre, des Jaloux, le Chef-Lieu, la Maconnière, les Perrets, et part en direction du centre de Novalaise.
- **La RD40A** part du Chef-Lieu, traverse le hameau du Guigardet (elle dessert notamment la zone d'activité) puis part en direction du centre de Marcieux.
- **La RD35** part de Saint-Pierre-d'Alvey au nord, traverse le Chef-Lieu puis le hameau des Viviers en direction de Novalaise et Sainte-Marie-d'Alvey.

Ces grands axes desservent essentiellement la partie est de Gerbaix. Cette partie de la commune est la plus développée et la plus urbanisée : elle accueille le Chef-Lieu, de grands hameaux et la zone d'activités du Guigardet. C'est également la partie la plus proche du centre de Novalaise.

La partie ouest de la commune n'est accessible que depuis le Col de la Lattaz (ou par la commune de Saint-Maurice-de-Rotherens).

Des points de vigilance à surveiller

Le travail de terrain et les entretiens avec les élus ont mis en évidence plusieurs points de vigilance à prendre en compte dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

- Une partie du réseau viaire – sur la partie ouest notamment ou encore les petites routes – peut être restreinte en cas d'**épisodes neigeux**.
- Le tracé de certaines routes (lacets, virages serrés...) restreint fortement **la visibilité** et augmente les risques d'accident.
- Certaines routes ne présentent pas **un gabarit suffisant** en cas d'augmentation du trafic (difficultés pour se croiser).
- Enfin, l'effondrement récent intervenu sur la RD menant au hameau des Viviers puis accédant à Sainte-Marie-d'Alvey (à l'ouest du Chef-lieu) rappelle qu'un bon état apparent du réseau routier peut toutefois cacher des anomalies souterraines, notamment en milieu montagnard.

6.2.2. Les réseaux d'eau

L'eau potable

Les données suivantes sont issues de la note technique concernant l'alimentation en eau des communes de Gerbaix et de Saint-Pierre-d'Alvey, transmise à la commune de Gerbaix par la Communauté de Communes de Yenne en février 2020.

La commune de Gerbaix dépend de la Communauté de Communes de Yenne pour l'alimentation en eau potable.

Deux sources sont utilisées pour alimenter Saint-Pierre-d'Alvey et Gerbaix :

- La source du Rizolet, située sur la commune de Meyrieux-Trouet, alimente Saint-Pierre-d'Alvey
- La source de Brets alimente Gerbaix

Les deux réseaux sont maillés au niveau de Mure avec un comptage permanent. Ainsi, en fonction de la demande, Gerbaix peut être alimenté à partir de la source du Rizolet et inversement pour Saint-Pierre-d'Alvey.

La source du Rizolet alimente gravitairement le réservoir de 100m³ de Méthenod qui sert de bête de recharge vers le réservoir des Carrels, situé sur la commune de Saint-Pierre-d'Alvey. Ce dernier, d'un volume de 120m³, alimente d'un part l'unité de distribution des Carrels (58 abonnés) et permet le refoulement de l'eau vers le réservoir d'Oncieux, desservant le reste des abonnés communaux.

La source des Brets, en situation altitudinale basse dans la commune, alimente l'ensemble de Gerbaix par l'intermédiaire de deux pompes : l'eau de la source se déverse dans le réservoir des Brets (qui ne dessert aucun abonné directement) puis elle est immédiatement refoulée par l'intermédiaire de deux pompes de 14m³/h dans le réservoir des Rieux (200m³).

Une grande partie de Gerbaix est alimentée à partir de ce réservoir. Deux pompes de 2,5 et 4 m³/h refoulent de l'eau au réservoir de la Lattaz pour l'alimentation de 8 abonnés.

Les débits minimums observés depuis 2003 sont recensés dans le tableau suivant :

Année	Les Brets (l/s)	Rizolet (l/s)
2003	0,6 (octobre)	4,19 (septembre)
2004	0,78 (septembre)	6,25 (août)
2005	0,62 (octobre)	4,38 (octobre)
2006	0,78 (septembre)	6,05 (septembre)
2007	1,56 (septembre)	8,57 (novembre)
2008	1,51 (août)	12,35 (août)
2009	0,63 (octobre)	4,00 (octobre)
2010	0,7 (novembre)	5,19 (novembre)
2011	1,64 (novembre)	8,00 (juin)
2012	1,04 (octobre)	7,00 (octobre)
2013	1,15 (septembre)	10,01 (septembre)
2014	1,38 (octobre)	11,32 (novembre)
2015	0,91 (octobre)	9,1 (septembre)
2016	0,81 (octobre)	6,88 (novembre)
2017	1,2 (août)	5,8 (novembre)
2018	0,67 (novembre)	3,69 (novembre)
2019	0,69 (octobre)	4,86 (octobre)

L'étiage de la source des Brets a été établi en novembre 2003 avec un débit disponible de 0,6l/s soit 52m³/jour. L'étiage de la source du Rizolet a été établi en novembre 2018 avec un débit disponible de 3,69 l/s soit 320 m³/jour.

Gerbaix et Saint-Pierre-d'Alvey disposent d'une ressource à l'étiage de 372 m³/jour.

Débit de pointe journalier (2019)

	Débit de pointe (m ³ /jour) en période estivale
Gerbaix + St Pierre d'Alvey	210 m ³ /jour

Utilisation de la ressource

Consommation de pointe	Débit minimum disponible	Utilisation de la ressource disponible
210 m ³ /jour	372 m ³ /jour	56.45 %

Compte tenu de l'interconnexion entre les deux collectivités, on peut considérer que **la ressource globale est suffisante pour alimenter les deux communes.**

Les gros consommateurs sont identifiés lors que les consommations dépassent 500 m³/an. Concernant les communes de Gerbaix et de Saint-Pierre-d'Alvey, 4 gros consommateurs ont été identifiés :

	Nb de gros consommateurs	Consommation annuelle des gros consommateurs en 2018 (en m ³)	Consommation totale annuelle par commune (en m ³)	Part des gros consommateurs par rapport à la consommation totale
St Pierre d'Alvey	1	698	13 035	5.35 %
Gerbaix	3	4440	22 379	19.84 %
TOTAL	4	5138	35 414	14.50 %

Les gros consommateurs représentent 14,5% de la consommation totale des communes de Saint-Pierre-d'Alvey et Gerbaix.

Le rendement actuel est de 90% pour Saint-Pierre-d'Alvey et de 75% pour Gerbaix.

L'assainissement

La commune de Gerbaix dispose d'un schéma directeur d'Assainissement mis à jour en 2019 et présent dans les annexes du PLU.

Entre 2014 et 2015 la CCLA a réalisé une étude valant Schéma Directeur d'Assainissement construite autour de quatre phases ;

- Phase 1 : diagnostic
- Phase 2 : actualisation des scénarios d'assainissement et étude de la STEP intercommunale
- Phase 3 : analyse financière
- Phase 4 : programme pluriannuel d'opérations et schéma directeur d'assainissement

Le programme de travaux d'assainissement de la CCLA s'établissait comme suit :

Liste des opérations identifiées dans le schéma directeur d'assainissement de 2015 -2016	Estimation HT	Année début	Année fin	Etat d'avancement
Travaux / Station d'épuration intercommunale				
Renouvellement de la station d'épuration	3 240 000 €	2019	2020	Démarrage travaux printemps 2019
Travaux d'extension du réseau et raccordement de nouveaux hameaux				
Communes de Dullin et de St-Alban de Montbel				
Raccordement lieux dits « Perron » - « Château »	760 000 €	Travaux réalisés		
Commune de Novalaise				
Raccordement lieu-dit « Les Goys »	144 000 €	2020	2021	
Commune de Gerbaix				
Raccordement secteur « Au Désert »	110 000 €	Travaux réalisés		
Commune d'Attignat-Oncin				
Raccordement Chef-Lieu avec création unité de traitement	1 800 000 €	2023	2025	
Travaux d'amélioration des réseaux et équipements existants				
Renouvellement collecteur de transit de Novalaise	960 000 €	2024	2025	
Reprise réseaux secteur Lépin-le-Lac Gare	415 800 €	2025	2026	
Optimisation de l'autosurveillance des postes de refoulement	100 000 €	Travaux réalisés		
Reprise / Etanchéification réseau amont arrivée station d'épuration intercommunale	74 000 €	Travaux réalisés		
Requalification postes refoulement Neyret le Haut et Neyret le bas avec reprise réseau	368 000 €	Travaux réalisés		
Total travaux	7 961 800 €			

Liste des opérations identifiées dans le schéma directeur d'assainissement et leurs échéances

Source : CCLA

Les procédures de révision des documents d'urbanisme imposent aux communes d'adapter leur urbanisation future aux objectifs du SCoT de l'Avant Pays Savoyard en matière de consommation foncière et de perspectives démographiques.

	Taux de croissance max attendu (taux croissance par an)	Population 2018	Population 2028	Population 2030	Population 2035
Aiguebelette le Lac	1,00%	243	268	274	288
Attignat-Oncin	1,00%	527	582	594	624
Ayn	1,00%	359	397	405	425
Dullin	1,00%	409	452	461	484
Gerbaix	1,40%	370	463	483	536
Lépin le Lac	1,00%	454	501	512	538
Marcieux	1,00%	163	180	184	193
Nances	1,00%	451	498	508	534
Novalaise	1,60%	2067	2423	2501	2707
Saint Alban de Montbel	1,00%	622	687	701	737

Habitants supplémentaires			
	Périodes		
	2018 à 2028	2028 à 2030	2030 à 2035
Nombre habitants supplémentaires	786	172	443
Total habitants supplémentaires projection 2035	1401		

Perspectives démographiques à l'horizon 2035 pour les communes de la CCLA

Source : CCLA

Au regard de ces projections, la CCLA a engagé ces dernières années la réalisation d'une nouvelle STEP de 10 000 EH inaugurée en 2022 à la Bridoire.

La nouvelle STEP a été dimensionnée selon les hypothèses suivantes :

- Un accroissement de population (horizon 2035) établi sur les objectifs du SCoT, à savoir un taux de croissance de 1,3% par an.
- Un taux de raccordement à la STEP de 100% à l'exception de la commune d'Attignat-Oncin. Il a été considéré que cette nouvelle population serait systématiquement raccordée sachant que l'urbanisation se concentrerait essentiellement sur les secteurs déjà urbanisés ou urbanisables, desservis par le réseau d'assainissement.
- Une non-augmentation des pointes de fréquentation estivale conformément aux objectifs de la CCLA en termes de maîtrise des pointes d'hyper-fréquentation qui posent différents problèmes pour le territoire (gestion des flux, sécurité, etc.) et de mise en œuvre d'une stratégie de développement éco-touristique.

À partir de ces hypothèses, il a été établi que la nouvelle STEP devait à minima, se doter d'une capacité supplémentaire permettant de traiter les rejets domestiques de 1 758 nouveaux habitants en 2035. Sur Gerbaix, l'hypothèse prise par la CCLA est de 491 habitants en 2035. Le projet de PLU vise 513 habitants.

Commune	2014	2030				2035				2040			
		Hab total	Hab supp	Taux de Raccordement	Hab Supp en AC	Hab total	Hab supp	Taux de Raccordement	Hab Supp en AC	Hab total	Hab supp	Taux de Raccordement	Hab Supp en AC
Aiguebelette	253	311	58	100%	58	332	79	100%	79	354	101	100%	101
Ayn	356	438	82	100%	82	467	111	100%	111	498	142	100%	142
Dullin	410	504	94	100%	94	538	128	100%	128	574	164	100%	164
Gerbaix	374	460	86	100%	86	491	117	100%	117	523	149	100%	149
Marcieux	164	202	38	100%	38	215	51	100%	51	229	65	100%	65
Lépin-le-Lac	452	556	104	100%	104	593	141	100%	141	632	180	100%	180
Nances	446	548	102	100%	102	585	139	100%	139	624	178	100%	178
Novalaise	2024	2489	465	100%	465	2655	631	100%	631	2832	808	100%	808
Attignat-Oncin	534	657	123	10%	12	700	166	10%	17	747	213	10%	21
Saint-Alban	629	773	144	100%	144	825	196	100%	196	880	251	100%	251
Total	5642	6937	1295	-	1185	7400	1758	-	1608	7894	2252	-	2060

Projections démographiques

Source : CCLA

Le reste de la commune est en assainissement individuel géré par le SPANC (service public de l'assainissement non collectif) de la communauté de communes du lac d'Aiguebelette. Celui-ci a été mis en place dans les années 2000 à l'échelle du territoire intercommunal. Environ 1.000 foyers sont répertoriés avec un assainissement autonome. Aujourd'hui, la CCLA n'a plus de personnel pour s'occuper de ce sujet qui implique un certain nombre de problème dans la gestion : mesures de vérification régulière, contrôle des installations actuelles etc.

6.2.3. Le réseau internet

Les tests d'éligibilité au Haut Débit et au Très Haut Débit (fibre optique) concluent que 49,5% des habitants de Gerbaix ont des difficultés d'accès à internet, et que seul 29% des habitants peuvent accéder au Haut Débit (entre 8 et 30 Mbit/s).

Pour l'heure, la commune ne dispose pas d'infrastructures Très Haut Débit (fibre ou câble).

7. Transports et mobilités

Assez proche de l'A43 reliant Lyon à Chambéry pour permettre à ses habitants d'accéder à ces deux grands bassins de vie régionaux (emplois, services...) mais suffisamment en retrait pour ne pas subir directement les nuisances liées au trafic routier (pollution, bruit, congestion...), Gerbaix bénéficie d'une situation idéale en matière d'accessibilité.

Cette accessibilité dépend essentiellement des modes de transport motorisés et individuels, même si la commune et l'intercommunalité œuvrent pour étoffer l'usage des transports doux.

7.1. Une situation idéale entre éloignement et proximité des grands axes de communication

7.1.1. De grands axes routiers proches

Comme vu précédemment, la commune est desservie par plusieurs routes départementales : la RD40, la RD40A et la RD35. Elles desservent essentiellement la partie est de Gerbaix.

Les RD40 et RD35 permettent de rejoindre l'axe de communication majeur du territoire : **l'autoroute A43** reliant les agglomérations de Lyon et de Chambéry.

Les habitants de Gerbaix peuvent accéder au péage d'Aiguebelette (situé sur la commune de Nances) en une dizaine de minutes, ce qui leur permet de rejoindre Chambéry et Aix-les-Bains en une vingtaine de minutes, La Tour du Pin en trente minutes et le centre de Lyon en un peu plus d'une heure.

La commune est idéalement située puisqu'elle bénéficie de **la proximité des grands axes de communication** (peuvent être également citées la RD921 qui relie Novalaise et Yenne ou encore la RD916 qui relie Novalaise à Saint-Genix-sur-Guiers en passant au sud de Gerbaix), **sans en subir les différentes nuisances** : pollution visuelle, sonore, atmosphérique, etc.

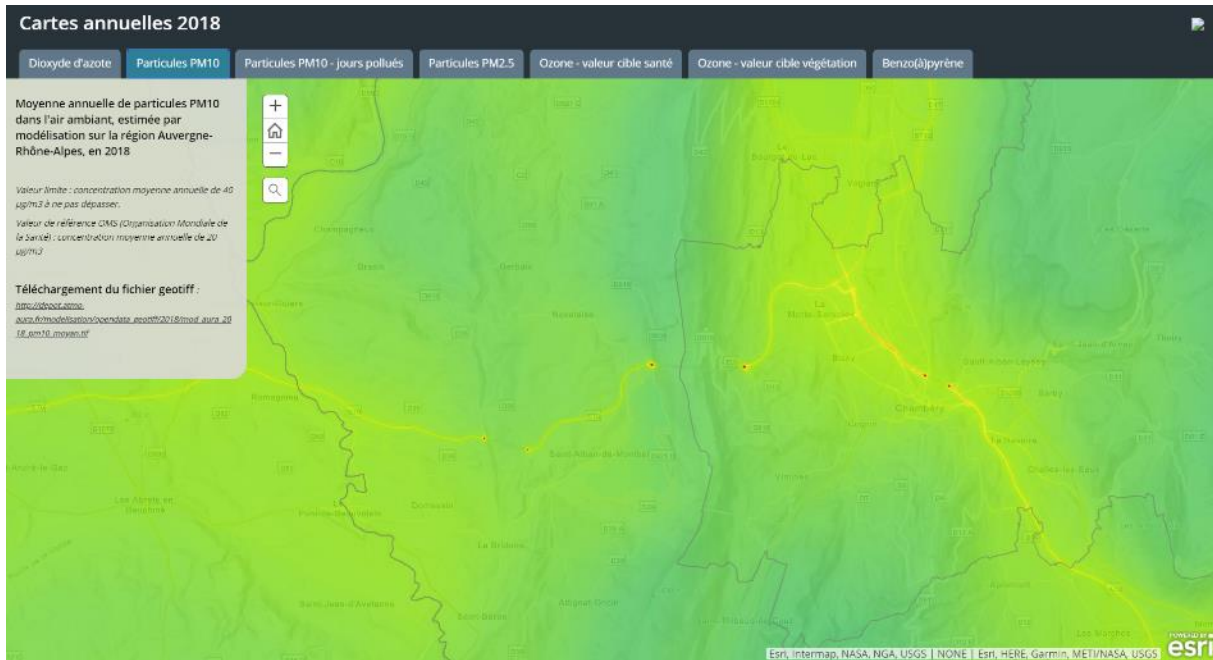
7.1.2. Nuisances et pollutions liées au trafic routier

La pollution atmosphérique

Parmi les départements surveillés par Atmo en Auvergne-Rhône-Alpes, le département de la Savoie est particulièrement sensible à la pollution atmosphérique. En cause : des zones urbanisées denses, des axes très fréquentés et des industries importantes en fond de vallée.

Le relief et les conditions météorologiques peuvent constituer des facteurs aggravants, favorisant l'accumulation de polluants. En hiver, les inversions de température favorisent la stagnation des polluants à basse altitude, particulièrement les poussières en suspension. En été, dans les zones d'altitude, le rayonnement solaire favorise la formation d'ozone.

L'observatoire régional Atmo considère que **60% des pollutions émises en Auvergne-Rhône-Alpes sont dues au trafic routier**. L'autoroute A43 constitue un axe majeur dans le département de la Savoie



Moyenne annuelle de particules PM10 dans l'ambient en 2018

Source : Atmo, 2018

Les particules en suspension, communément appelées « poussières », proviennent en majorité de la combustion à des fins énergétiques de différents matériaux (bois, charbon, pétrole), du transport routier (imbrûlés à l'échappement, usure des pièces mécaniques par frottement, des pneumatiques...) et d'activités industrielles très diverses (sidérurgie, incinération, photo chauffage, chaufferie).

Selon leur granulométrie (taille), les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire. Les particules les plus fines (taille inférieure à 2,5 µm) peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes.

Gerbaix est assez éloignée de l'axe autoroutier pour ne pas être confrontée à un problème majeur de pollution atmosphérique. Cependant, les déplacements journaliers effectués par les habitants de la commune (dont beaucoup empruntent l'A43 pour se rendre à Chambéry) posent la question de leur impact dans l'émission de polluants à une échelle plus large.

Diminuer les déplacements en voiture grâce à « un urbanisme des courtes distances », favoriser l'émergence de transports en commun efficaces dans les milieux ruraux, sont autant d'options à envisager dans la lutte contre la pollution atmosphérique.

Les nuisances sonores

Le développement du trafic routier et ferroviaire et l'urbanisation aux abords des infrastructures de transports terrestres ont créé des situations de fortes expositions au bruit. Dans chaque département, le préfet est chargé de recenser, puis de classer les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques acoustiques et du trafic pour identifier les secteurs exposés à la nuisance sonore terrestre.

Les principales infrastructures de transports terrestres sont classées de la catégorie 1 (la plus bruyante) à la catégorie 5.

Gerbaix n'est concernée par aucune infrastructure de transports terrestres classée.

Des contraintes liées à la fréquentation du lac d'Aiguebelette

La proximité du lac d'Aiguebelette avec les agglomérations de Lyon, Chambéry ou encore Grenoble, et son accessibilité facilitée par la présence d'un péage sur l'A43 font du lac d'Aiguebelette une destination privilégiée pour des séjours très courts, surtout en période estivale.

La canicule de l'été 2019 a eu un impact important sur la fréquentation du lac et a notamment remis en cause la capacité des voies de circulation et des espaces de stationnement. Dans un article du 3 juillet 2019, France Bleu annonce que le week-end du 30 juin a vu l'arrivée de près de 17 000 personnes sur les plages du lac. Un afflux de véhicules a paralysé les accès au lac, notamment au niveau du péage d'Aiguebelette puisqu'un embouteillage de trois kilomètres s'est formé dans le sens Lyon-Chambéry. Le péage a ensuite été fermé par arrêté préfectoral de 16h00 à 20h30.

Bien que relativement éloignée du lac d'Aiguebelette, la commune de Gerbaix – comme plusieurs communes de l'Avant-Pays Savoyard – **peut être impactée par la saturation de l'A43, de la RD921 et de la RD921d** (les deux routes départementales qui font le tour du lac).

7.1.3. Des déplacements collectifs peu accessibles

Le réseau ferroviaire

L'Avant-Pays Savoyard est desservi la ligne TER reliant Lyon ou Saint-André-le-Gaz à Chambéry Challes-les-Eaux. Elle relie parfois les villes de Modane ou de Bourg-Saint-Maurice.

Les gares les plus proches de Gerbaix sont celles de :

- **Lépin-le-Lac – La Bauche** (halte ferroviaire⁶) à environ 15 minutes de voiture et 35 minutes en vélo (la gare dispose de stationnements réservés aux cycles) ;
- **Aiguebelette-le-Lac** (halte ferroviaire) à environ 20 minutes de voiture ;
- **Saint-Béron – La Bridoire** à environ 20 minutes de voiture.

La halte ferroviaire de Lépin-le-Lac – La Bauche est la plus fréquentée : elle enregistre 55 118 voyageurs en 2018, contre 2 535 pour celle d'Aiguebelette-le-Lac et 17 138 pour la gare de Saint-Béron – La Bridoire.

Plusieurs voix (associations, élus locaux...) se sont élevées pour **la préservation de la desserte ferroviaire dans l'Avant-Pays Savoyard** alors que la SNCF annonçait diminuer la cadence des trains et mettre en place des lignes de car de substitution. Des discussions sont en cours pour définir la desserte en train des gares de l'Avant-Pays Savoyard à l'horizon 2022.

⁶ Les haltes ferroviaires sont des points d'arrêt dépourvus de bâtiment voyageurs ou de présence permanente de personnel. Les infrastructures ferroviaires y sont généralement très réduites, parfois un simple quai.

Le constat est en demi-teinte : bien que l'Avant-Pays Savoyard dispose d'une offre ferroviaire, celle-ci est surtout localisée au sud du territoire et reste peu accessible aux habitants de Gerbaix, excepté en voiture. L'utilisation de la voiture n'est pas tant une contrainte « en soi » puisqu'elle est synonyme d'intermodalité⁷ et, tout compte fait, de diminution de la part modale de la voiture individuelle dans les déplacements. Toutefois, les gares ne disposent pas nécessairement des infrastructures suffisantes pour faciliter l'intermodalité sur le territoire (ex : espaces de stationnement, emplacements pour les cycles, arrêts de bus...).



Les espaces de stationnement devant les gares de Saint-Béron – La Bridoire et de Lépin-le-Lac – La Bauche

Source : Google Maps

⁷ L'intermodalité est l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement.

La question des réseaux ferroviaires est difficilement appréciable à l'échelle du Plan Local d'Urbanisme. Toutefois, les projets communaux peuvent avoir des incidences sur ceux-ci, par exemple : l'augmentation de la population pose la question de leurs déplacements, la localisation des activités économiques (et touristiques notamment) interroge sur l'accessibilité de ces lieux porteurs de l'économie locale, etc.

Les lignes de bus et de cars

Gerbaix n'est desservie par **aucune ligne de transports en commun**. La plus proche est la ligne C1 reliant Saint-Alban-de-Montbel à Chambéry, en passant par Novalaise.

C1 CHAMBERY ▷ NOVALAISE ▷ SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL

N'oubliez pas de vous reporter aux réseaux ci-dessous.

	Sam	Mer	Lun, mar, jeu, ven	Mer	Lun, mar, mer, jeu, ven	Lun, mar, mer, jeu, ven	Lun, mar, mer, jeu, ven	Lun, mar, mer, jeu, ven	Lun, mar, mer, jeu, ven	Lun, mar, mer, jeu, ven	Sam	Lun, mar, mer, jeu, ven
CHAMBERY Lycée Monge	12.15	12.15	-	13.10	-	-	-	-	-	-	18.00	-
CHAMBERY Lycée Louis Armand	-	-	-	13.25	-	-	-	-	17.40	-	-	-
CHAMBERY Gare routière	12.25	12.25	12.25	13.40	16.30	17.30	17.45	18.00	18.15	18.15	19.15	
NANCES AREA	12.35	12.35	12.35	13.49	16.40	17.20	17.55	18.10	18.25	18.25	19.25	
NANCES Safranerie	12.40	12.40	12.40	13.54	16.45	17.25	18.00	18.15	18.30	18.30	19.30	
NOVALAISE Salle Polyvalente	12.45	12.45	12.45	13.59	16.50	17.30	18.05	18.20	18.35	18.35	19.35	
SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL Salle François Cachoud	12.59	-	12.59	14.07	17.03	17.43	-	-	18.48	18.48	19.48	
SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL Le Gué des Planches	13.01	-	13.01	14.30	17.06	17.46	-	-	18.51	18.51	19.51	

Cette ligne ne circule pas les jours fériés.

TARIFS	
ALLER SIMPLE	4,50 €
ALLER-RETOUR	7,80 €
ABONNEMENT MENSUEL	44,80 €
ABONNEMENT MENSUEL COMBINÉ STAC	54,60 €

En période scolaire Zone A
 En période vacances scolaires Zone A sauf du 29/03/2019 au 23/08/2019
 Seul du 29/03/2019 au 23/08/2019
 En période de vacances scolaires

ABONNEMENT
 • Les abonnements ne sont pas vendus à bord des véhicules.
 • Vous utilisez le réseau STAC ou ODISA ? Pensez à l'abonnement combiné.

Ligne accessible aux personnes à mobilité réduite

C1 ST-ALBAN-DE-MONTBEL NOVALAISE CHAMBERY

Du 27 août 2018 au 24 août 2019

La Région vous transporte

Belle Savoie express
Le réseau de transport en Savoie

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

C1 SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL ▷ NOVALAISE ▷ CHAMBERY

N'oubliez pas de vous reporter aux réseaux ci-dessous.

	Lun, mar, mer, jeu, ven	Lun, mar, mer, jeu, ven	Lun, mar, mer, jeu, ven	Lun, mar, mer, jeu, ven	Sam	Lun, mar, mer, jeu, ven	Lun, mar, mer, jeu, ven	Lun, mar, mer, jeu, ven	Lun, mar, mer, jeu, ven	mer
SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL Le Gué des Planches	06.35	06.55	06.55	-	07.00	-	07.45	13.15	14.15	
SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL Salle François Cachoud	06.38	06.58	06.58	-	07.03	-	07.49	13.18	14.18	
NOVALAISE Salle Polyvalente	06.50	07.15	07.15	07.20	07.50	08.00	08.00	13.30	14.25	
NANCES Safranerie	06.52	07.16	07.16	-	07.21	07.52	08.02	13.32	14.27	
NANCES AREA	06.57	07.22	07.22	07.22	07.27	07.57	08.07	13.40	14.35	
CHAMBERY Gare routière	07.37	07.40	07.40	07.40	07.45	08.15	08.25	13.55	14.50	
CHAMBERY Lycée Louis Armand	-	-	-	07.55	-	-	-	-	-	
CHAMBERY Lycée Monge	-	07.50	-	-	-	-	-	-	-	

Cette ligne ne circule pas les jours fériés.

TARIFS	
ALLER SIMPLE	4,50 €
ALLER-RETOUR	7,80 €
ABONNEMENT MENSUEL	44,80 €
ABONNEMENT MENSUEL COMBINÉ STAC	54,60 €

En période scolaire Zone A
 En période vacances scolaires Zone A sauf du 29/03/2019 au 23/08/2019
 Seul du 29/03/2019 au 23/08/2019

ABONNEMENT
 • Les abonnements ne sont pas vendus à bord des véhicules.
 • Vous utilisez le réseau STAC ou ODISA ? Pensez à l'abonnement combiné.

Ligne accessible aux personnes à mobilité réduite

Chambéry
 Lycée Monge (en période scolaire) - STAC
 Lycée Louis Armand (en période scolaire)
 Gare routière - STAC - SNCF
 Polygone

Nances
 AREA
 Pont d'Autoroute
 Les Collets
 Safranerie

Novalaise
 Salle polyvalente

Nances
 Camping / Novalaise Plage

Novalaise
 Base d'aviron

Saint-Alban-de-Montbel
 Sougey / Gendarmerie
 Salle François Cachoud
 ZA Ganivet
 Le Gué des Planches

Informations sur oura.com

POUR EN SAVOIR PLUS : ☎ N° Cristal 09 78 83 90 73

www.auvergnerrhonealpes.fr/interurbain

Horaires et arrêts de la ligne C1 Saint-Alban-de-Montbel – Novalaise – Chambéry

Source : Transdev Savoie

Cette ligne assure essentiellement **des déplacements liés aux besoins des salariés ayant des « horaires de bureau » et des étudiants, en direction de Chambéry** (les arrêts de Saint-Alban-de-Montbel, de Novalaise et de Nances n'annoncent plus de départs direction Chambéry après 14h30 tandis que le dernier départ de Chambéry est à 19h51).

L'arrêt le plus proche de Gerbaix est celui de la salle polyvalente de Novalaise. Elle se trouve à une dizaine de minutes en voiture du centre de Gerbaix et environ 15 minutes en vélo. La salle dispose d'un grand parking pouvant éventuellement favoriser l'intermodalité dans le cadre de déplacements mixtes voiture-bus.

Si elle est dépourvue de lignes « publiques », la commune est en revanche desservie par **les transports scolaires**. Pour les écoles maternelles, primaires et le collège, la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette est « Autorité Organisatrice de Transport de Second Rang ». Sur le territoire, le transport scolaire est utilisé par près de 300 élèves.

Actuellement, il comprend 10 circuits soit 40 points d'arrêts. Gerbaix est concernée par le circuit n°4 et n°10 qui relie la commune aux écoles maternelles et primaires, et au collège de l'Épine à Novalaise.

7.1.4. Les modes doux : d'un atout touristique à une utilisation quotidienne

La politique intercommunale sur les mobilités

Les enjeux et les orientations suivantes sont issus de la note de cadrage de la CCLA sur le thème des mobilités transmise à l'occasion de la révision des documents d'urbanisme de plusieurs communes.

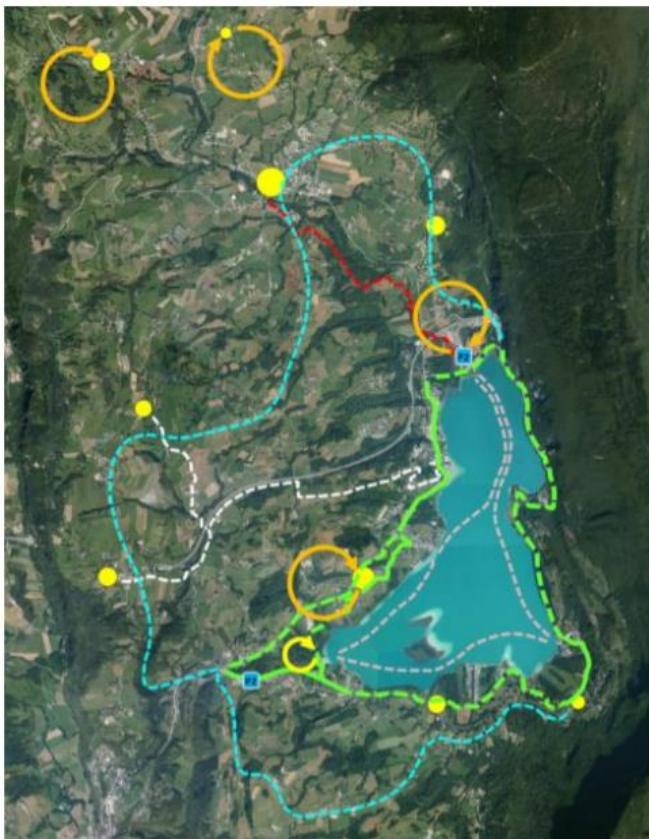
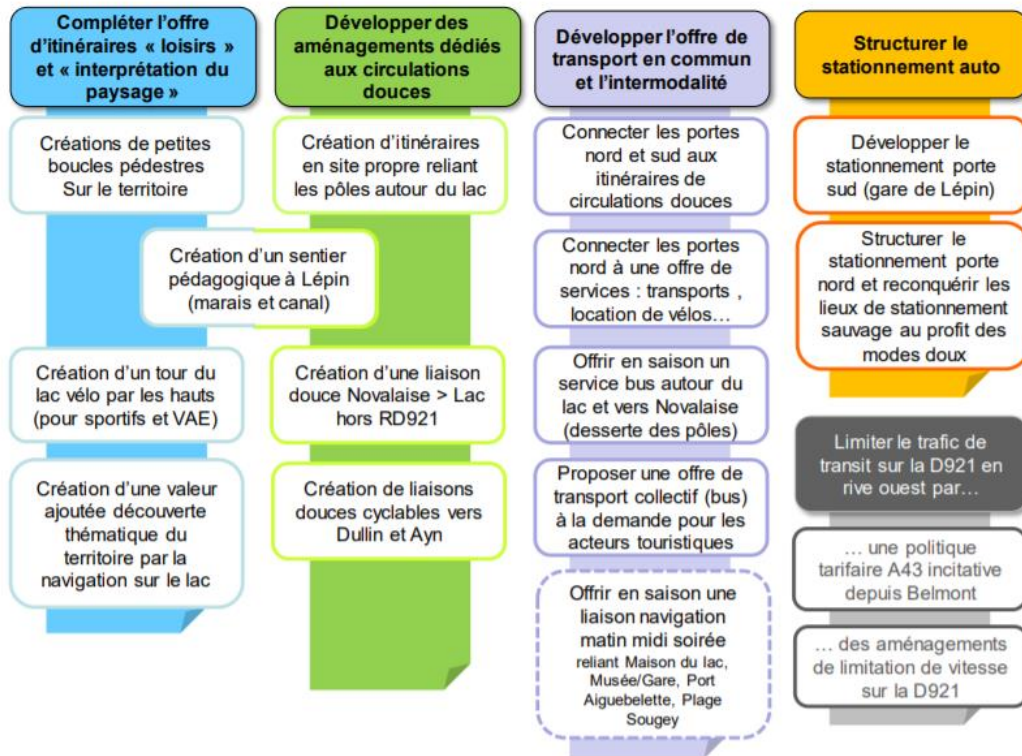
La politique menée par la CCLA en matière de « mobilités » et plus particulièrement de développement et de valorisation des mobilités douces répond à différents enjeux :

- Un enjeu environnemental
 - Réduire les émissions de CO2 et autres émissions polluantes notamment liées au trafic routier
 - Préserver le cadre de vie, les paysages et les milieux naturels
 - Réduire le risque de pollution accidentelle

- 8. Un enjeu en termes de sécurité publique, de santé publique et de lien social
 - Sécuriser les déplacements vélos et piétons longeant les routes départementales
 - Limiter les risques d'accidents
 - Favoriser l'exercice physique
 - Faciliter les déplacements pour les jeunes et les personnes les plus « fragiles »

- Un enjeu économique-touristique
 - Inscrire la mobilité dans la stratégie de développement éco-touristique du territoire
 - Favoriser le maillage et l'interconnexion entre les pôles d'activités

Les grands objectifs de cette politique ont été arrêtés à l'issue d'une étude réalisée entre 2012 et 2013 à l'échelle du territoire de la CCLA et déclinés en groupes actions.



Groupes d'actions sur le thème des mobilités et leur répartition spatiale sur le territoire

Source : CCLA

Gerbaix se trouve relativement **éloignée des projets « phare » de la CLA en termes de mobilité** puisque ceux-ci se concentrent sur des boucles autour du lac d'Aiguebelette et le long de la falaise du Banchet.

En revanche, la commune est ciblée pour accueillir une « *boucle de promenade piétons* ». En complément, l'objectif de la commune de Gerbaix est le **développement des circulations piétonnes sur son territoire** et de réfléchir, à plus long terme, à des connexions vers les circuits situés en bord de lac.

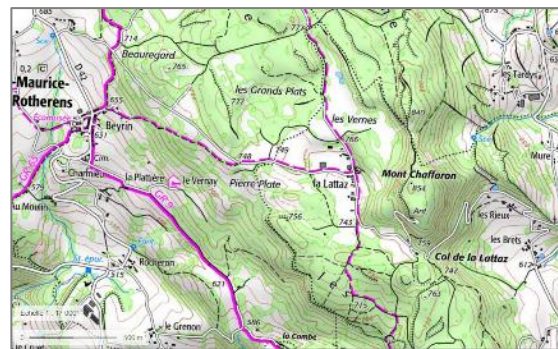
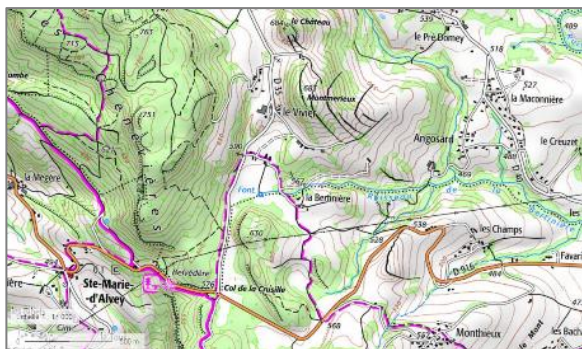
Des chemins existants mais orientés vers le tourisme et la randonnée

Gerbaix se situe à proximité de **chemins de grande randonnée** : le GR65 et le GR9.

Le GR65 part de Genève, traverse la Haute-Savoie et la Savoie (en passant par Saint-Maurice-de-Rotherens, au plus proche du hameau de la Lattaz) avant de rejoindre le Puy-en-Velay et la *Via Podensis*, l'un des chemins principaux vers Saint-Jacques-de-Compostelle.

Le GR9 part de Saint-Amour dans le département du Jura pour rejoindre Saint-Pons-les-Mûres dans le Var au bord de la Méditerranée, après un trajet de près de 1 000 km. Plus localement, il permet de relier Yenne à Grenoble.

La commune n'est pas directement traversée mais ces chemins de grande randonnée mais elle accueille sur son territoire, **des boucles pédestres reliées à ces itinéraires**. Ces boucles traversent les hameaux du Vivier au sud et de la Lattaz à l'ouest de la commune.



Les boucles pédestres existantes sur Gerbaix

Source : Géoportail, IGN

La commune dispose également de **plusieurs sentiers**, essentiellement situés sur la partie ouest de la commune, et permettant de traverser la forêt des Chevenières et de rejoindre le Col de la Lattaz ou encore le Mont Chaffaron.

De nombreux chemins sont créés et entretenus **grâce aux exploitations agricoles et sylvicoles**.

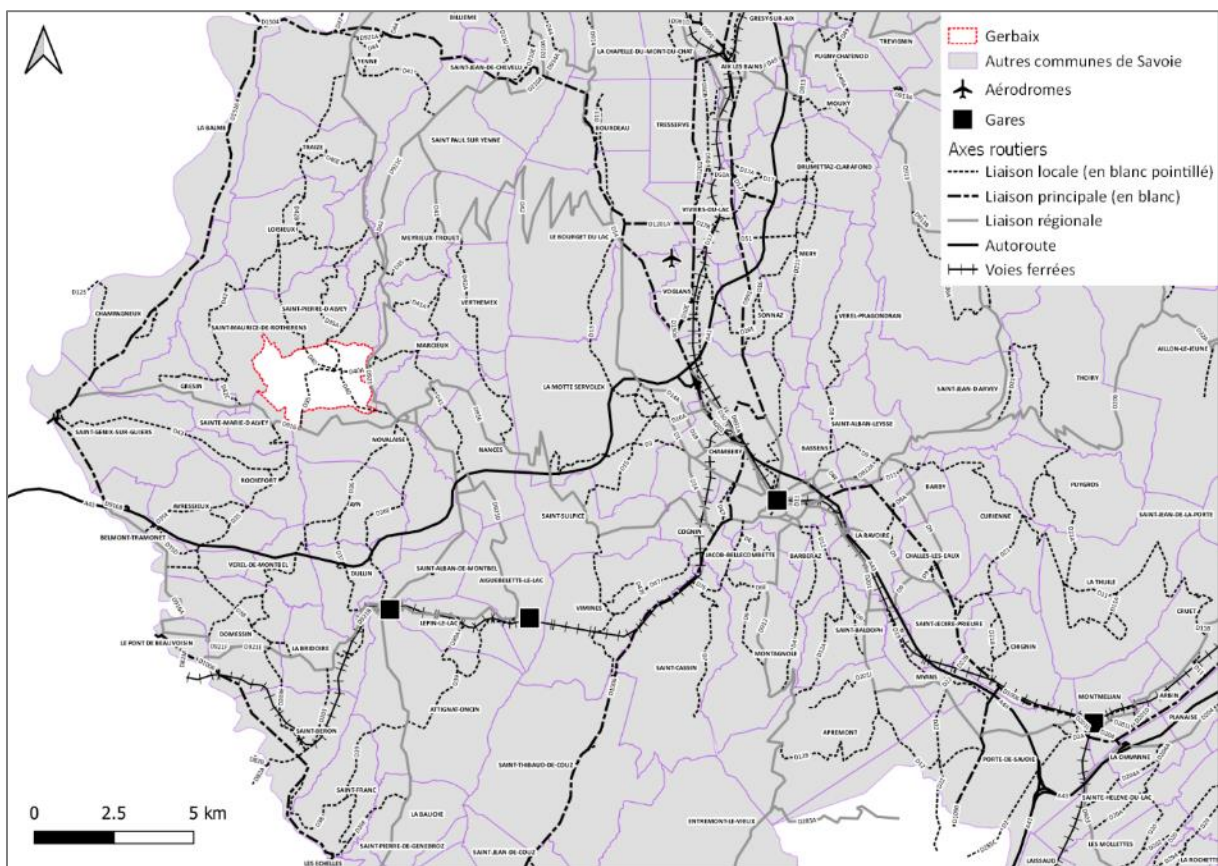
Vers une réflexion sur les circulations douces à l'échelle communale et intercommunale

La très grande majorité des sentiers piétons existants ont avant tout **un usage touristique et ponctuel**, et ne sont pas utilisés dans le cadre de déplacements quotidiens. Par ailleurs, la commune ne dispose pas d'aménagements visant à améliorer les circulations piétonnes et cyclables (ex : trottoirs ou bas-côté clairement identifié, bande cyclables signalées sur la route...)

Pourtant, **la proximité avec Novalaise** pourrait constituer une piste à explorer pour l'aménagement de cheminements doux. Tel que décrit dans le 6. *Équipements et infrastructures publiques*, de nombreux habitants effectuent des trajets quotidiens en direction de Novalaise.

L'inscription de certains principes de cheminements piétons pourrait soutenir le développement des circulations douces, non seulement à l'échelle de Gerbaix, mais également de la polarité.

Synthèse des modes de déplacements autour de Gerbaix



Carte de synthèse des axes de transports routiers et ferrés dans l'Avant-Pays Savoyard

Source : Verdi (données de l'IGN et de SNCF)

8. Diagnostic foncier

8.1 La consommation foncière entre 2011 – 2021

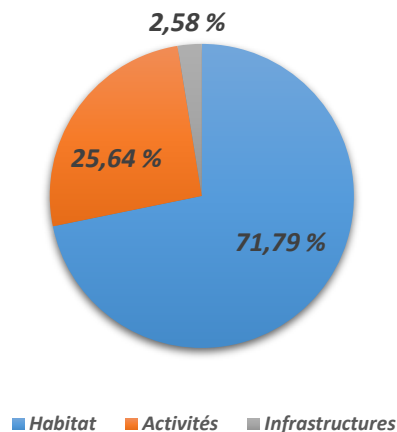
Dans le cadre de la Loi Climat et Résilience promulguée en 2021, et au travers de l'objectif Zéro Artificialisation Nette à l'Horizon 2050, un objectif intermédiaire a été fixé pour les documents d'urbanisme : le territoire doit diviser par deux sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) entre 2021 et 2031, par rapport à la période 2011 – 2021.

8.1.1. La consommation selon les données officielles

Afin de démontrer la réalisation de cet objectif, il convient de réaliser un état des lieux de la consommation d'ENAF entre 2011 et 2021.

Selon les données officielles, disponibles sur le site du CEREMA, 3,9 hectares d'ENAF ont été consommés sur cette période, dont 1 hectare à destination d'activités et 0,1 à destination d'infrastructures.

**Répartition de la consommation d'ENAF
sur la période 2011 - 2021 à Gerbaix selon le CEREMA**

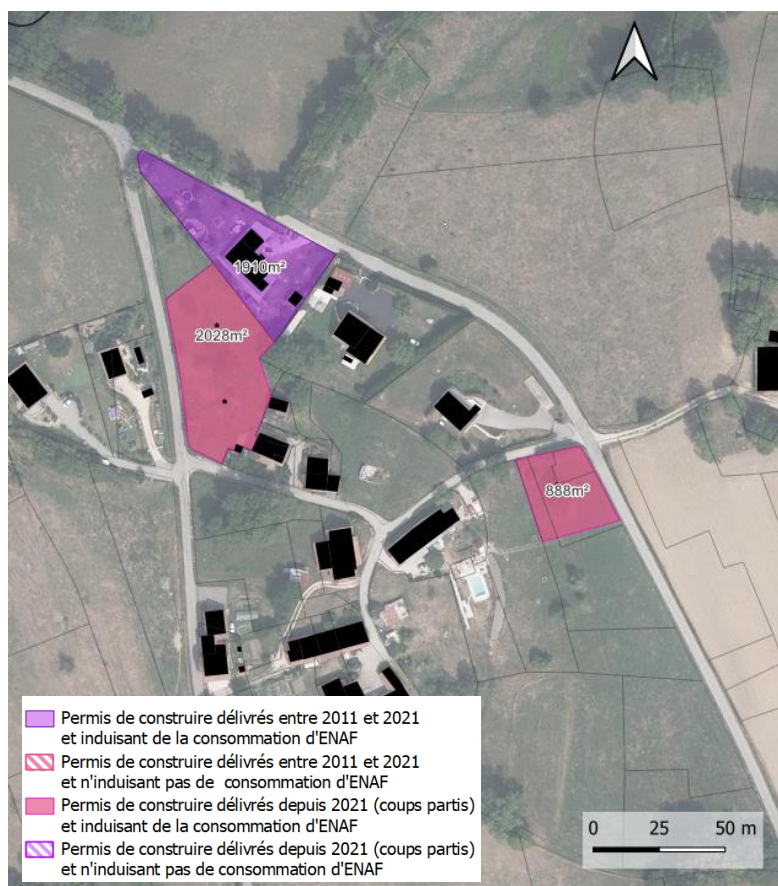


8.1.2. La consommation selon les données du Bureau d'Etudes

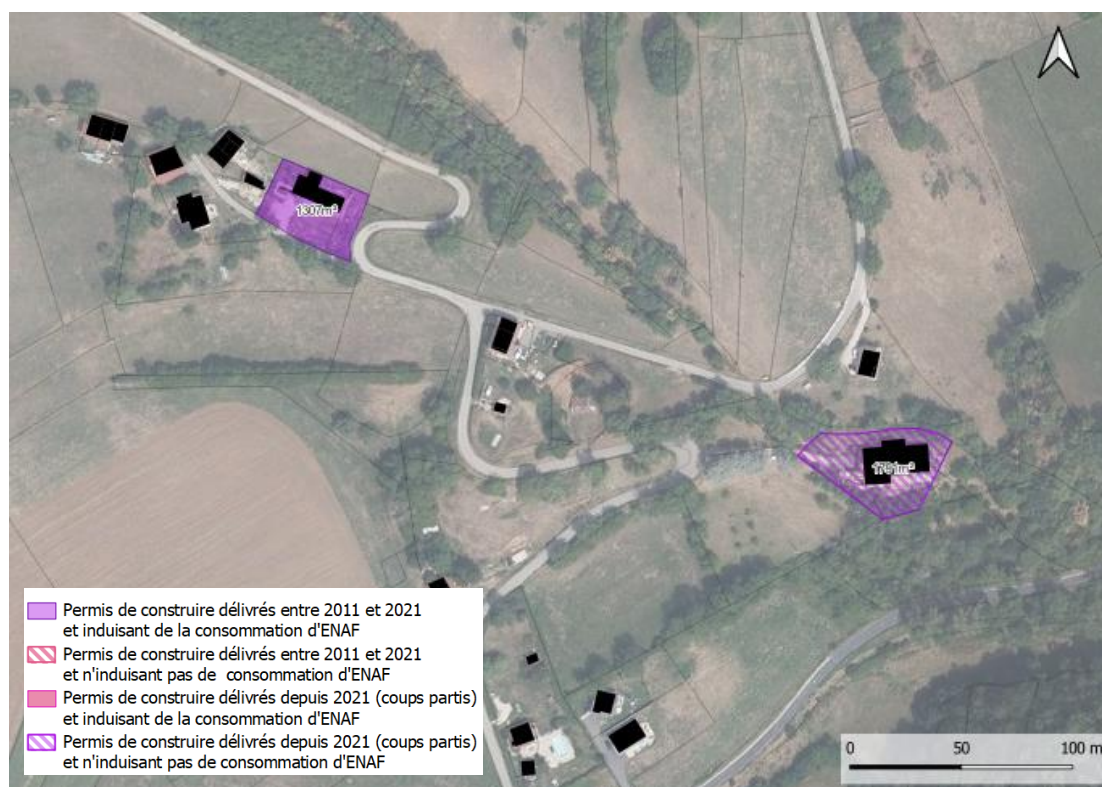
Sur la base des données issues des Permis de Construire et d'un travail de photo-interprétation, le Bureau d'Etudes propose un résultat comparable aux données officielles. Ceux-ci diffèrent cependant légèrement à la marge.

Ce sont 3,64 hectares d'ENAF qui auraient été consommés sur la commune entre 2011 et 2021. De plus, depuis 2021, 4700 m² d'ENAF environ ont été consommés.

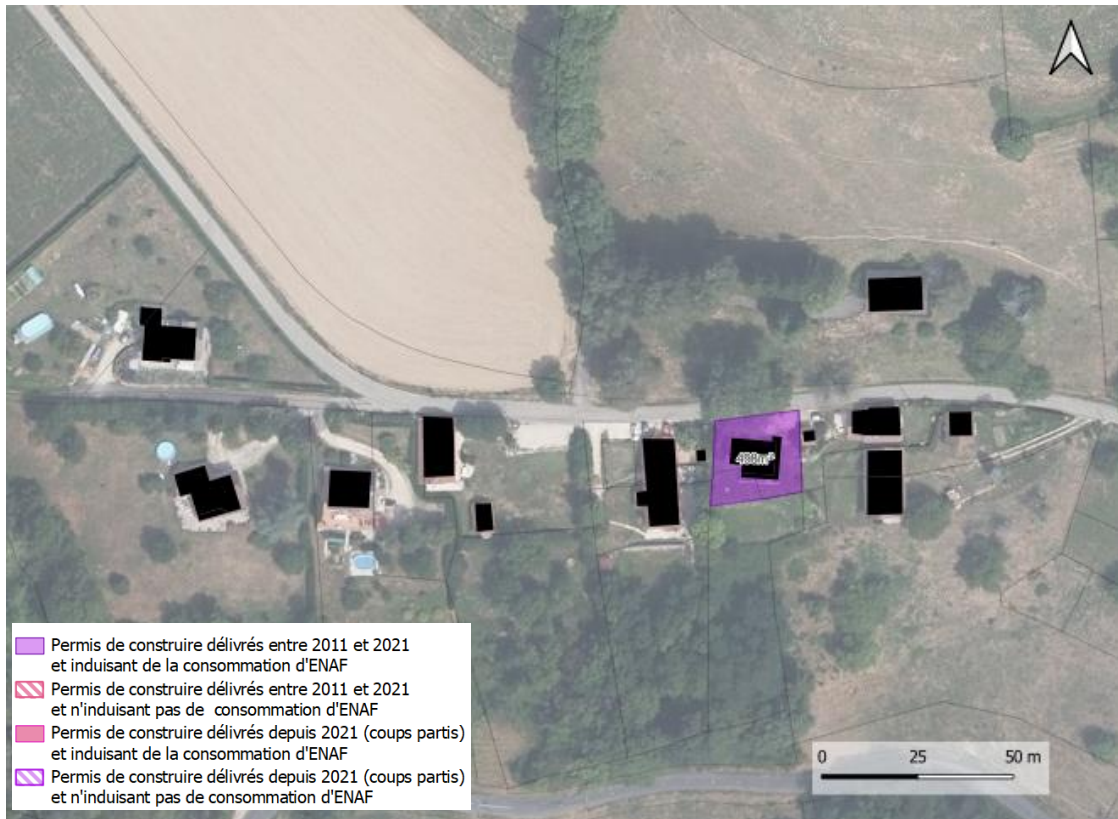
Sur les cartes ci-après, sont localisés les permis de construire délivrés entre 2011 et 2021. Certains d'entre eux entraînent une consommation d'ENAF, d'autres non. En effet, certains permis de construire ont été délivrés sur des parcelles de taille réduite en densification, sur des espaces déjà artificialisés ou en renouvellement urbain. La même logique a été appliquée aux permis de construire délivrés depuis 2021. Ils constituent des coups partis.



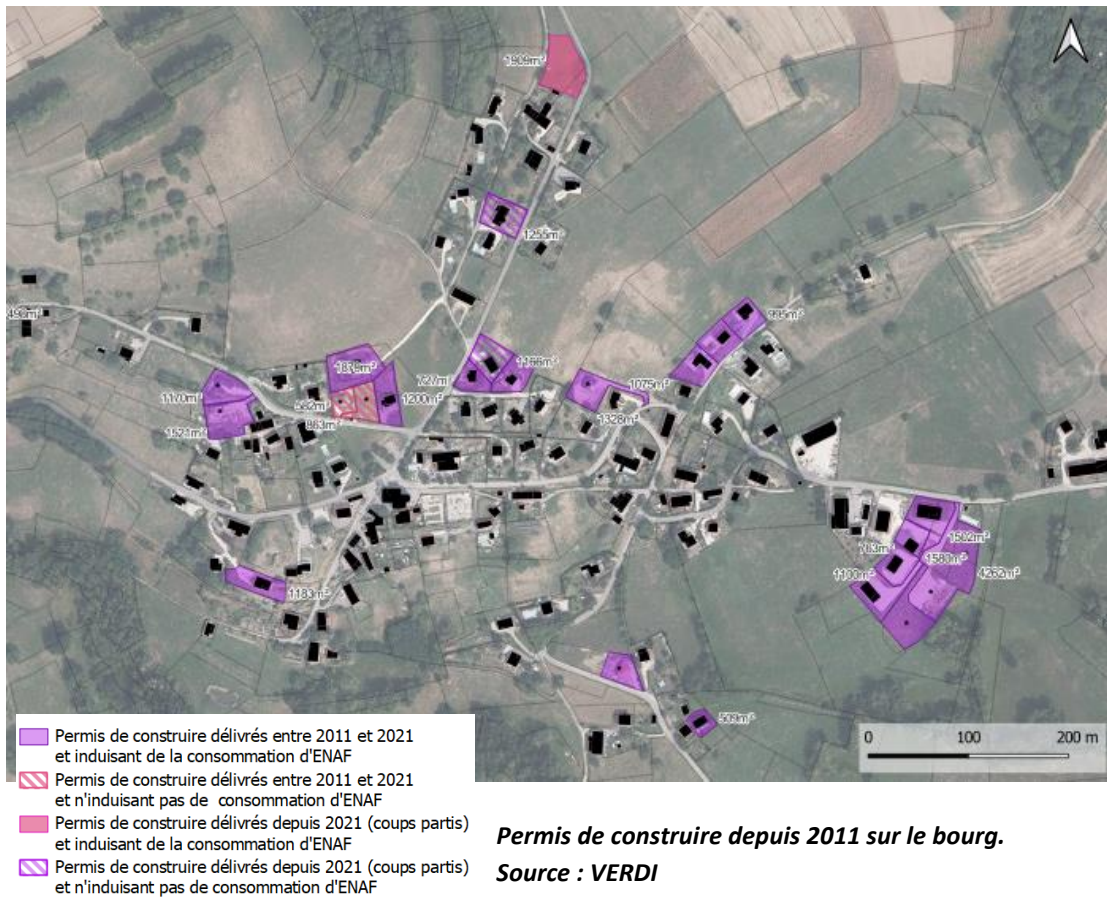
Permis de construire depuis 2011 sur le hameau de Mure. Source : VERDI.



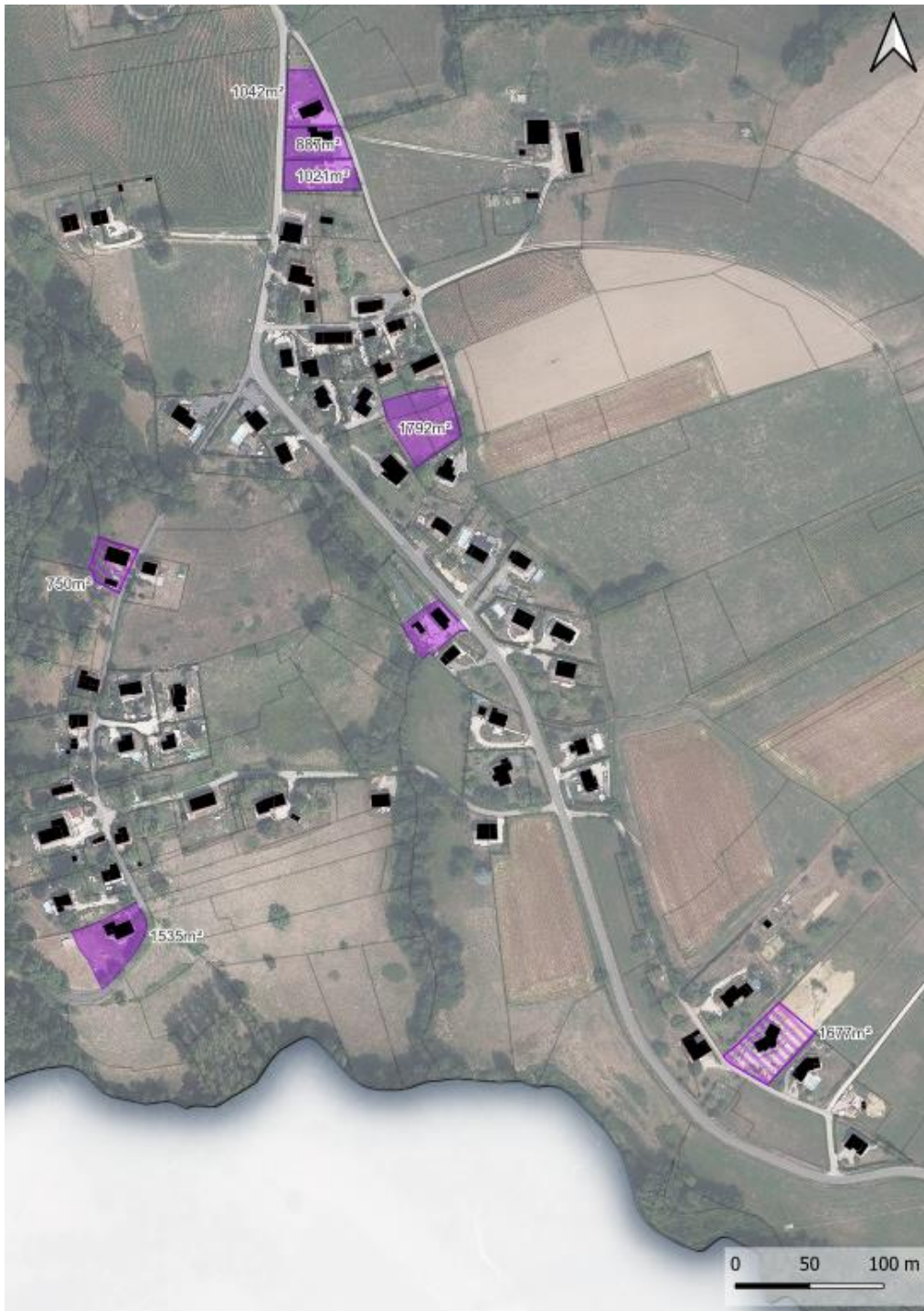
Permis de construire depuis 2011 sur le hameau des Rieux. Source : VERDI



Permis de construire depuis 2011 sur le hameau des Jaloux. Source : VERDI



Permis de construire depuis 2011 sur le bourg. Source : VERDI



Permis de construire depuis 2011 sur les hameaux de la Maconnière, Angosar et les Muletiers. Source : VERDI

8.1.3. Etude de densification

Dans le cadre de la réalisation de l'objectif ZAN et de réduction de la consommation d'ENAF, une étude de densification est menée afin d'identifier les potentiels mobilisables en densification : dents creuses et divisions parcellaires ; Autrement dit, ont été identifiées toutes les zones non bâties, situées au sein des zones U et pouvant accueillir un logement ou plus. N'ont pas été retenus, les potentiels soumis à des contraintes trop importantes, à tel point que leur mobilisation ne paraît pas probable à l'horizon PLU. Plusieurs raisons peuvent expliquer leur retrait des potentiels de densification : le terrain représente le jardin d'agrément d'une maison voisine, le dénivelé est trop important, la parcelle est enclavée et ne bénéficie d'une desserte suffisante ou sécurisée.

A noter que les potentiels dont la superficie permet la production de plusieurs logements font l'objet d'Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) venant spécifier le nombre de logements attendus, leur organisation générale sur le tènement foncier, la prise en compte et l'insertion dans le paysage environnant, etc.

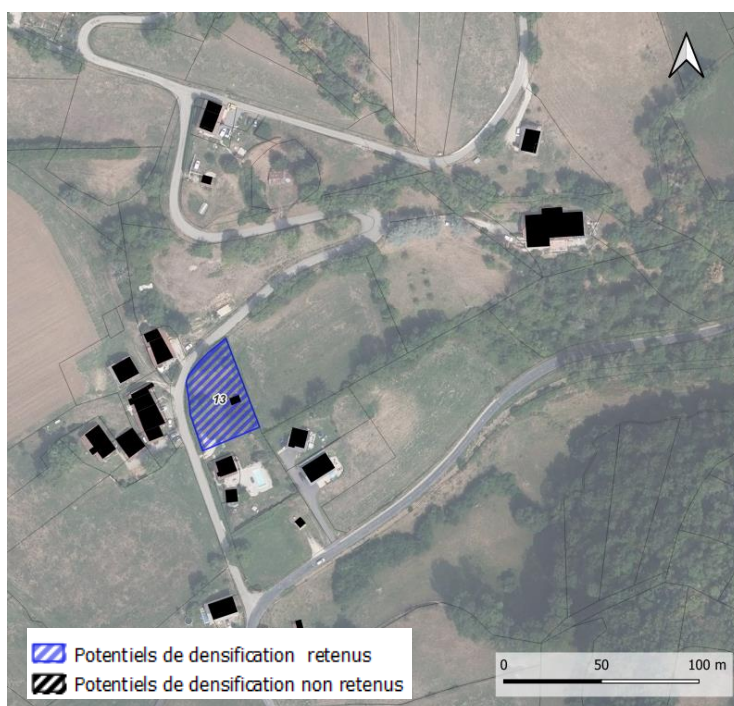
Ci-dessous, un tableau récapitulatif des potentiels étudiés, suivi par des zooms par hameau.

Identifiant	N° de parcelles	Retenue	Justifications	Superficie	Localisation	OAP
1	A2129	Oui		1396 m ²	Maconnière sud	
2	A1914	Oui		1364 m ²	Les Granges	
3	A0436, A2435, A2359	Oui		2359 m ²	Le Guigardet	
4	A2579, A2002	Oui		975 m ²	Angosar	
5	A1825	Oui		666 m ²	Les Jaloux	
6	A0667	Oui		1625 m ²	Le Mollard	
7	A2135, A2132, A2119, A2352, A2117	Oui		996 m ²	Les Perrets	
8	A0827	Oui		620 m ²	Mure	
10	A2392	Oui		847 m ²	Bourg	
11	A1949	Oui		1293 m ²	Les Brets	OAP 5
12	A2475, A0564, A2245, A2241, A1973, A1975, A1976	Oui		2207 m ²	Bourg	OAP 1
13	A2597, A2596, A2648, A2647	Oui		3136 m ²	La Maconnière	OAP 3

14	A2213, A2215	Oui		2367 m ²	Les Muletiers	OAP 4
15	A2324	Oui		1229 m ²	Mure	OAP 2
16	A0841, A2291	Oui		1830 m ²	Mure	OAP 2
17	A0512	Non	Jardin d'agrément de la construction implantée sur la parcelle A0513	793 m ²	Le bourg	
18	A1952	Non	Problème d'accessibilité sur la Route Départementale 40. La sécurité n'est pas assurée si l'accès est implanté au niveau du virage.	829 m ²	Les Granges	
19	A2578	Non	Jardin d'agrément de la construction implantée sur la parcelle A2580	684 m ²	Angosar	
20	A2324, A2323	Non	Contrainte topographique	478 m ²	Mure	
21	A1985, A0318	Non	Présence d'une zone humide	618 m ²	Angosar	
22	A0833	Oui		2100 m ²	Mure	
23	A0827	Oui		620 m ²	Mure	





Potentiels de densifications étudiés sur le hameau de Mure. Source : VERDI.

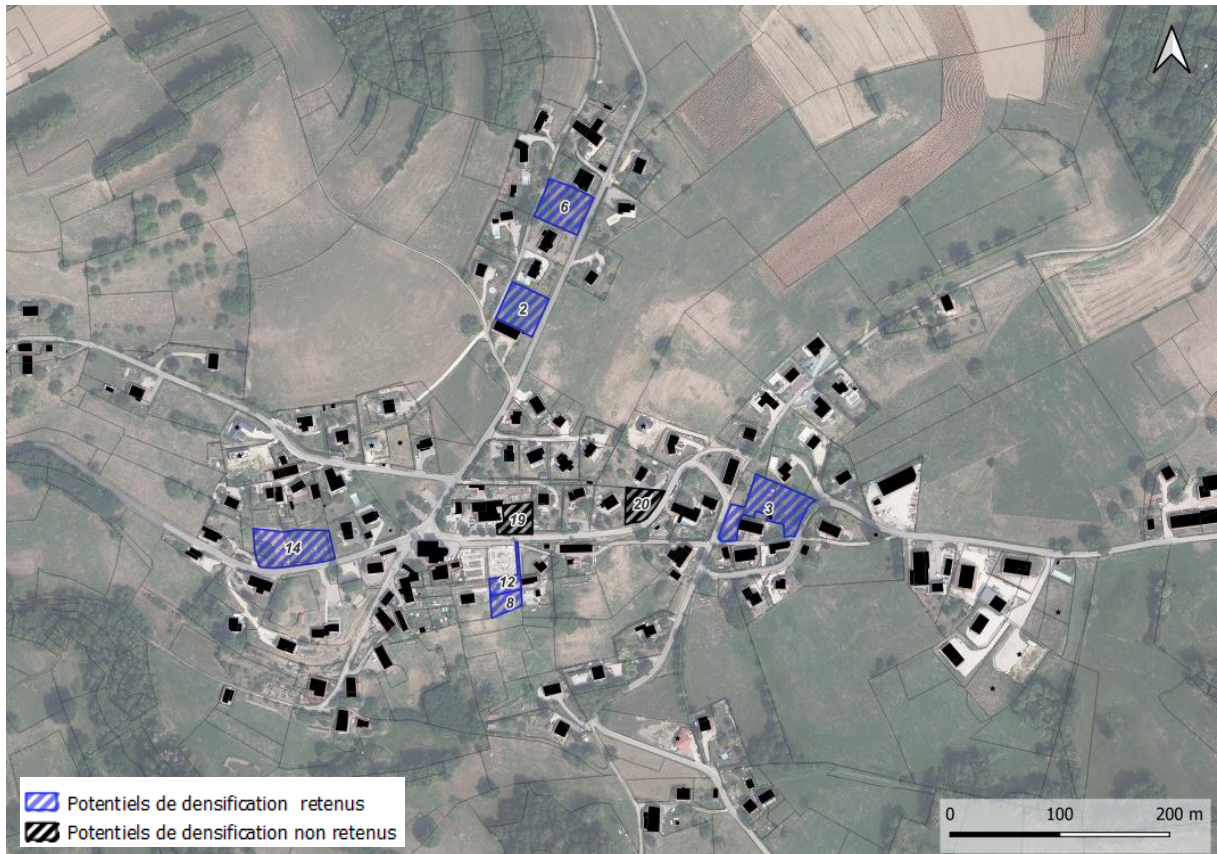


Potentiels de densifications étudiés sur le hameau des Brets. Source : VERDI

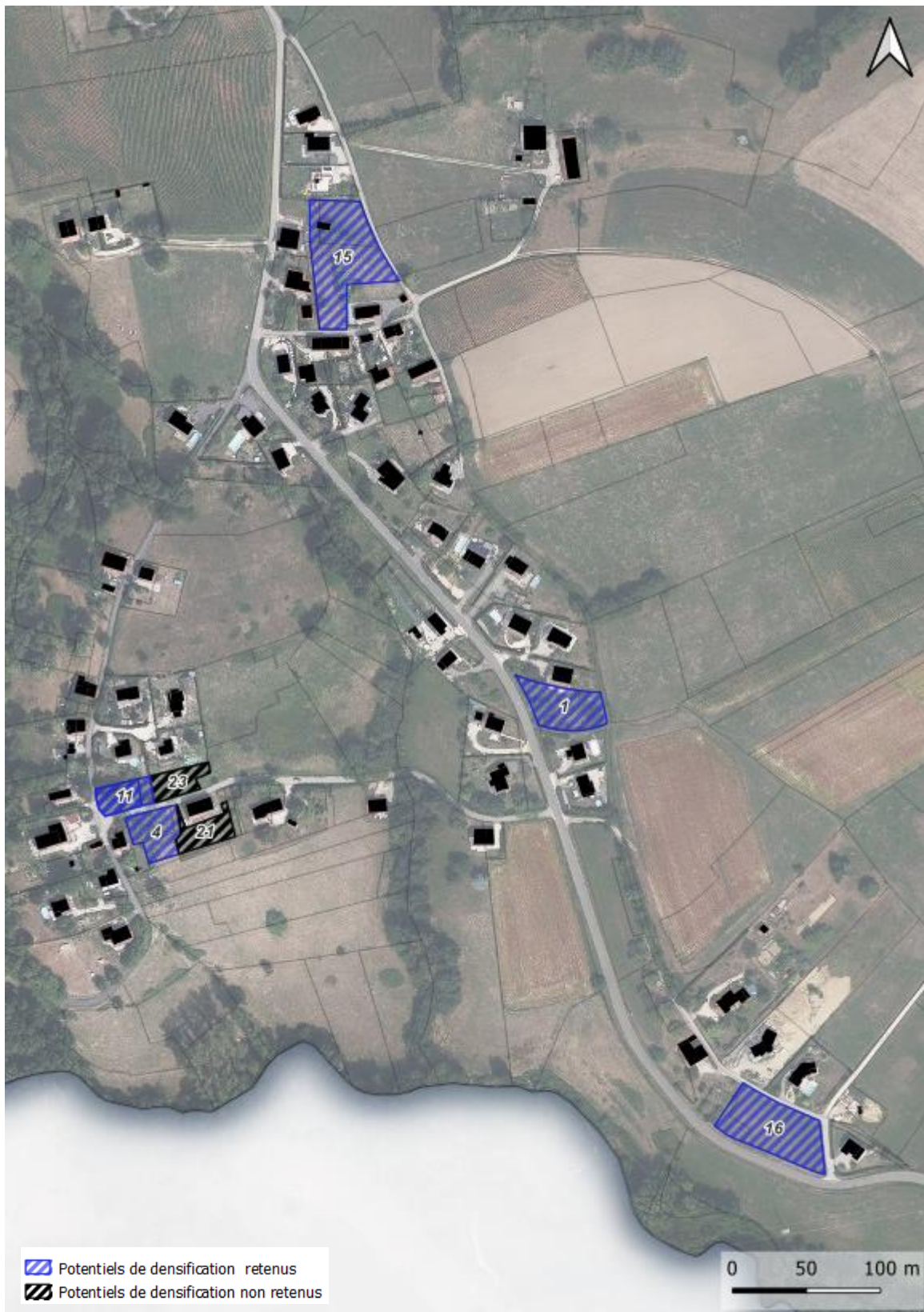


Potentiels de densifications étudiés sur le hameau des Jaloux. Source : VERDI

-  Potentiels de densification retenus
-  Potentiels de densification non retenus



Potentiels de densifications étudiés sur le bourg. Source : VERDI



*Potentiels de densifications étudiés sur les hameaux de la Maconnière, Angosar et les Muletiers.
Source : VERDI*

Au total ce sont 32 logements qui pourront être réalisés au sein des potentiels identifiés, dont 20 au sein de potentiels concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

9. L'état initial de l'environnement

9.1. Les objectifs poursuivis

L'état initial de l'environnement constitue **la clé de voûte entre le diagnostic territorial et l'évaluation environnementale**, dont l'objectif est de dresser un bilan des impacts estimés du Plan Local d'Urbanisme sur les enjeux environnementaux.

Aussi, ce chapitre du rapport de présentation sert à **identifier les enjeux environnementaux du territoire**, « enjeux environnementaux » étant ici compris dans une définition large puisqu'ils concernent des thèmes aussi divers que la biodiversité, la santé humaine, la gestion de l'eau, le patrimoine culturel et architectural, le changement climatique, etc.

L'état initial de l'environnement doit permettre de faire le point sur les différentes thématiques permettant d'atteindre les objectifs liés au **développement durable**, cités dans l'article L.101-2 du code de l'urbanisme, à savoir :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.

9.2. Sources

- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
- Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie
- Centre de ressources Natura 2000
- Direction Départementale des Territoires de la Savoie
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Auvergne-Rhône-Alpes, *Les 7 familles de paysages en Rhône-Alpes. Des paysages pluriels pour un territoire singulier*, septembre 2005

10. Éléments de contexte

L'Avant-Pays Savoyard est un territoire de montagne qui, s'il marque l'entrée du massif des Alpes, appartient géologiquement à celui du Jura. Située au cœur de ce territoire, la commune de Gerbaix se caractérise par des altitudes de moyenne montagne (375 à 877 mètres d'altitude) et un relief vallonné à escarpé.

Son climat, à mi-chemin entre des influences montagnardes et continentales, est relativement tempéré, ce qui constitue un atout au regard des enjeux du changement climatique (les hivers moins rudes qu'en moyenne ou haute montagne et les étés sont moins chauds). À noter que l'Avant-Pays Savoyard est également connu pour un « micro-climat » qui se caractérise par des épisodes pluvieux et neigeux parfois très importants.

10.1. Topographie et géologie

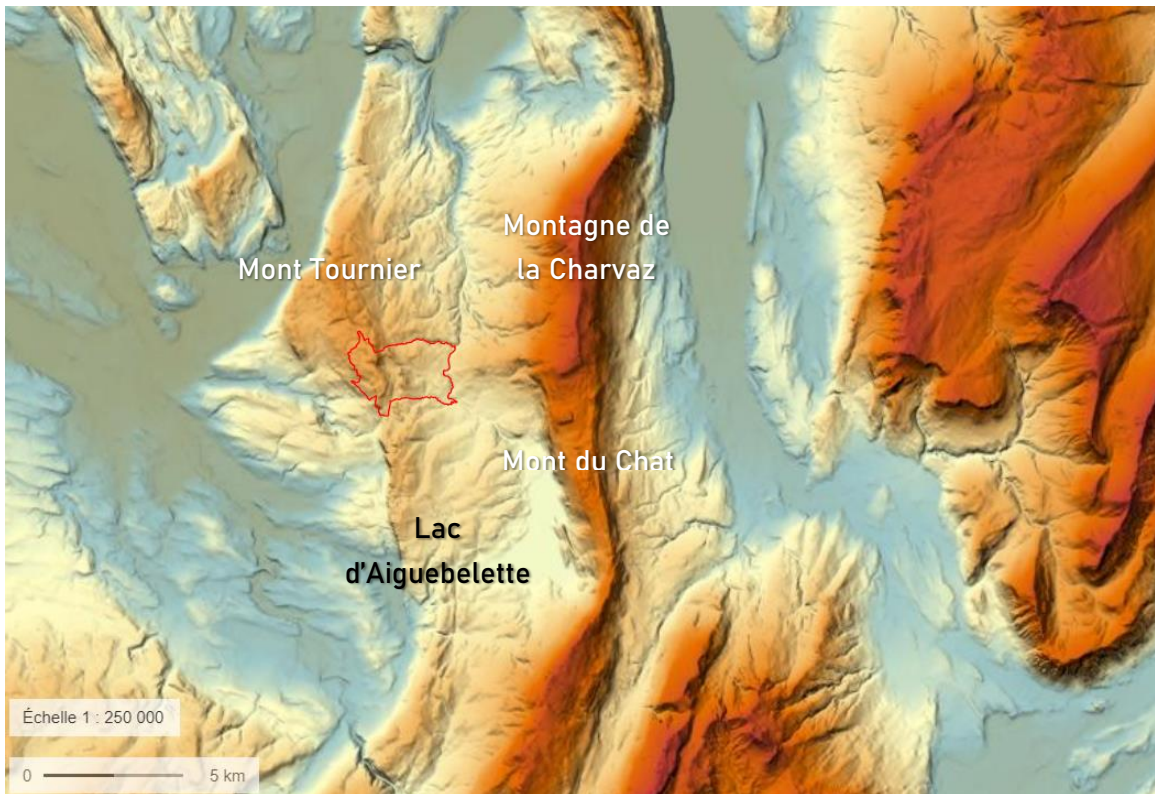
10.1.1. Un avant-pays jurassien

L'Avant-Pays Savoyard appartient géologiquement au massif du Jura, et non à celui des Alpes. En effet, le territoire présente des caractéristiques similaires (âge jurassique des couches, faciès calcaire...) et notamment une même déformation en plis, contrecoup du soulèvement au Pliocène des massifs cristallins externes des Alpes.

L'alignement de la Montagne de la Charvaz, du Mont du Chat et de la Chaîne de l'Épine forme un premier pli anticlinal⁸, puis lui succède vers l'ouest le synclinal de Novalaise dont l'altitude minimale atteint 375 mètres au niveau du lac d'Aiguebelette, et enfin vient un second anticlinal : le chaînon du Mont Tournier (877 mètres).

Il est utile de noter que la présence d'un synclinal a notamment permis l'accumulation de molasses tertiaires dont les caractéristiques (roches sédimentaires souvent composées de calcaires argileux, particulièrement perméables), couplées à des reliefs assez doux, ont participé au développement de l'élevage sur le territoire.

⁸ En géologie, on appelle anticlinal un pli dont les couches les plus anciennes occupent son centre. Le synclinal est son exact opposé : ce sont les couches les plus récentes qui occupent le centre du pli.



Carte topographique de l'Avant-Pays Savoyard (en rouge, la commune de Gerbaix)

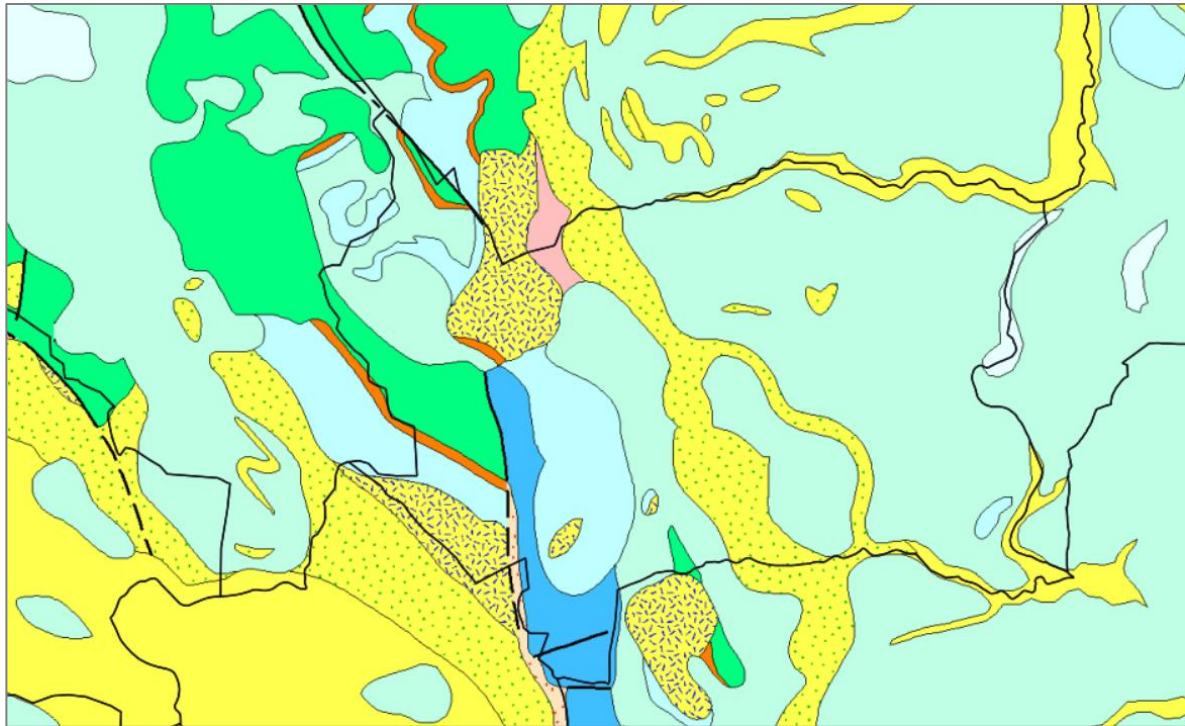
Source : Verdi (données de l'IGN et de SNCF)

10.1.2. Relief et composition des sols à Gerbaix

La commune de Gerbaix présente un relief contrasté puisque ses limites s'étendent du chaînon du Mont Tournier à l'ouest où culmine le Mont Chaffaron (854 mètres) jusqu'aux limites de Novalaise où le hameau des Perrets, logé entre les Ruisseaux de la Praz Long et de la Bertinière se situe environ à 450 mètres d'altitude.

Ce relief a eu des conséquences directes sur le développement de la commune, et notamment sur sa trame bâtie (l'essentiel des constructions ont été réalisées sur la moitié est de Gerbaix, moins accidentée) et la trame viaire (conditionnée à l'ouest par le passage des cols de la Lattaz ou de la Crusille et beaucoup plus développée en direction de Novalaise).

Encore aujourd'hui, le relief a un impact sur l'organisation de la commune. Par exemple, le hameau de la Lattaz, éloigné du Chef-Lieu, situé à une altitude bien supérieure, uniquement accessible par un col, est davantage tourné vers Saint-Maurice-de-Rotherens et plus globalement, vers la Communauté de Communes de Val Guiers.



Carte géologique de Gerbaix

Source : BRGM, InfoTerre

- Gy Dépôts glaciaires (moraines) principalement du Würm, localement plus tardifs (?) ou plus récents. Dépôts fluvio-glaciaires ou glacio-lacustres localement associés.
- m2 Molasse calcaire, gréseuse et glauconieuse. Localement Conglomérat à la base, intercalations mameuses. Burdigalien (sup ?)
- m1CG Conglomérat à éléments calcaires, cailloux et blocs. Aquitainien
- j7J Dolomies (et cargneules) et calcaires fins lithographiques, calcaires à tubulures, à Nérinées. Localement au sommet : faciès "purbeckien" inclus. Jura. Tithonien.
- j6bJ(2) Calcaires à silex (chailles), calcaires récifaux. Jura. Kimmeridgien supérieur

Les sols de Gerbaix sont majoritairement composés de dépôts fluvio-glaciaires et de molasses (présentes en nombre dans l'Avant-Pays Savoyard). La partie ouest de la commune comprend essentiellement des sols calcaires (sols qui peuvent représenter une difficulté lors de l'installation de systèmes d'assainissement individuels).

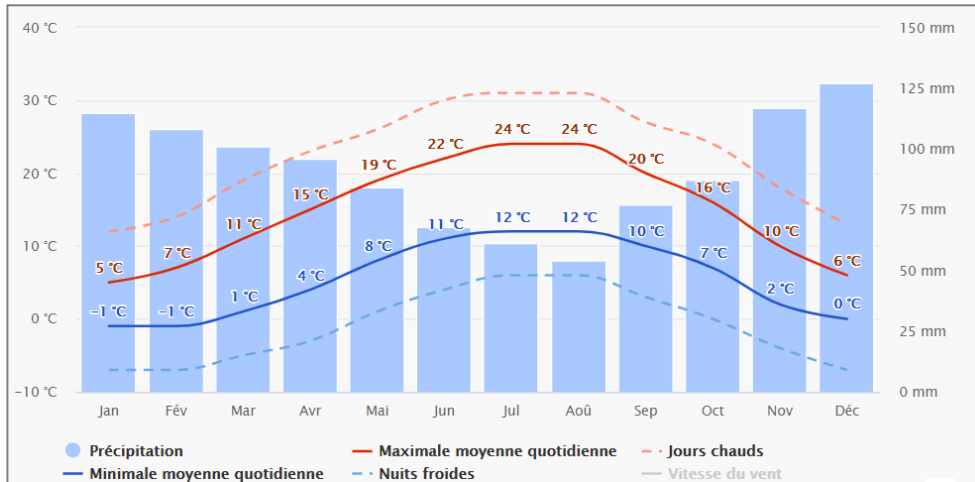
10.2. Climat

10.2.1. Un climat relativement tempéré

Le climat de Gerbaix est placé sous des influences à la fois montagnardes et continentales. De manière générale, le climat est tempéré : les étés sont chauds – sans pour autant atteindre des moyennes supérieures à 30°C – tandis que les hivers sont froids.

À l'heure actuelle, ces températures « douces » constituent un atout pour la commune. En été, l'Avant-Pays Savoyard représente une destination privilégiée pour quitter les grands centres urbains qui

connaissent des épisodes de canicule de plus en plus sévères, d'autant plus que la commune est à proximité du lac d'Aiguebelette.



Températures et précipitations moyennes à Gerbaix (modélisation)

Source : Meteo Blue

Bien que le climat soit relativement tempéré, l'Avant-Pays Savoyard peut connaître des épisodes de froid et des chutes de neiges importantes.

Ces épisodes neigeux peuvent avoir un impact significatif sur l'organisation des déplacements sur le territoire. La forte affluence touristique en période hivernale, parfois couplée au manque de préparation et d'équipement des vacanciers (absence de pneus neige ou de chaînes...), occasionne quasiment chaque année des embouteillages sur l'autoroute A43, pénalisant ainsi une grande partie du réseau routier local.



Vue de l'Avant-Pays Savoyard depuis le Mont Grêle

Source : Ski Tour

10.2.2. La commune face au changement climatique

En 2009, dans le cadre d'une étude sur les impacts du changement climatique, le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer classait les territoires de montagne parmi les plus vulnérables en raison des bouleversements environnementaux, économiques et sociaux qu'ils connaissent face aux évolutions du climat.

Les Alpes, et notamment la Savoie, comptent en effet parmi les zones qui enregistrent la plus grande hausse de température en France : +2°C depuis 1950, soit deux fois le taux de réchauffement mesuré à l'échelle nord-hémisphérique⁹.

Les impacts écologiques potentiels du changement climatique en milieu de moyenne montagne peuvent se résumer à :

- Une diminution des précipitations et une hausse de l'évapotranspiration (liée à l'augmentation des températures) : une conséquence directe peut être la baisse de l'écoulement lors des périodes estivales particulièrement sèches et/ou chaudes ;
- Un changement de temporalité de la pluviométrie et des débits, avec des séquences sèches plus longues et/ou plus fréquentes ;
- Un changement de l'enneigement (durée et hauteur de la couverture nivale, apparition et fusion nivale...);
- Une baisse du niveau piézométrique avec, comme corollaire, l'augmentation des concentrations minérales des nappes ainsi que de la pollution d'origine anthropique, étant donné les temps de transfert plus longs au cours du printemps (sans compter l'élévation de la température hydrique) ;
- Une élévation du pouvoir érosif de l'érosion hydrique ;
- Une modification des écosystèmes dépendant des ressources en eau pluviales et/ou souterraines ;
- Une transformation de la biocénose (phénologie, diversité et richesse spécifique...);
- Une modification de la trame paysagère (rapport feuillus/conifères, qualité des pelouses, pousse de recrûs forestiers...)¹⁰. L'ONF en fait notamment le constat lorsqu'elle met en évidence une faible adaptation au changement climatique de certaines espèces présentes dans les forêts de Gerbaix telles que l'épicéa ou le pin Douglas.

Les documents d'urbanisme peuvent contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique sur les territoires.

Le principal outil dont dispose le Plan Local d'Urbanisme est la maîtrise foncière (réduction du rythme de construction, limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols) mais il peut également influencer la dépense énergétique ou la qualité environnementale des nouvelles constructions.

⁹ Direction départementale des territoires de Savoie, Service prospectives territoriales, Savoie 2040 – Diagnostic prospectif, « Quelles évolutions climatiques et quels effets en Savoie à l'horizon 2040 ? »

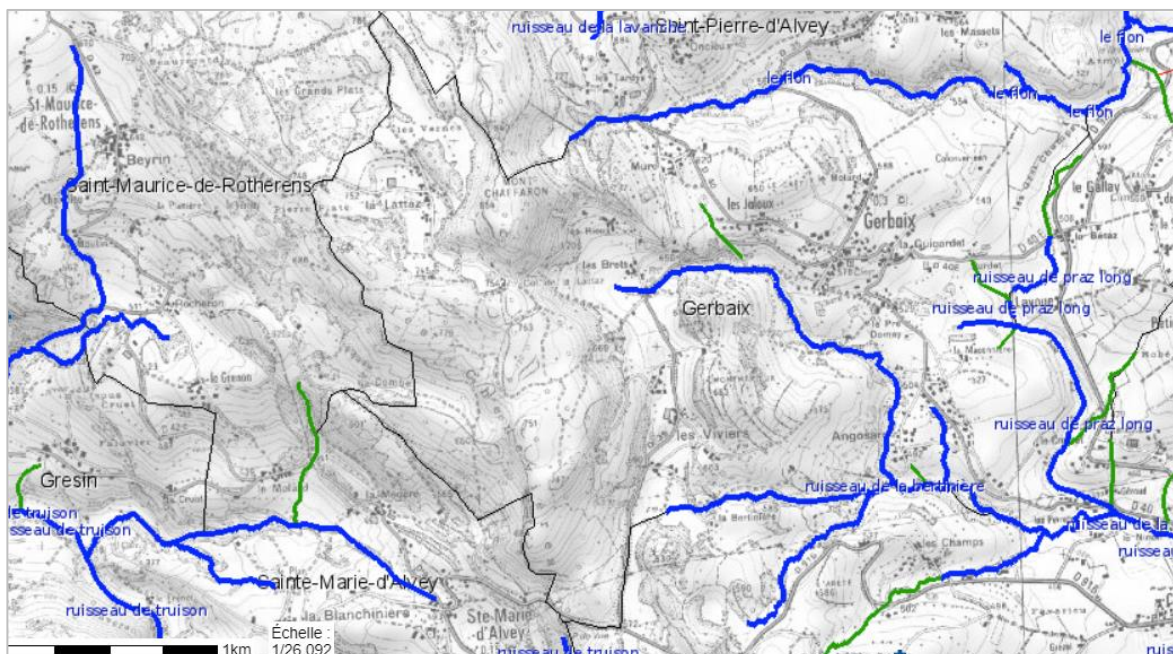
¹⁰ Sylvain Bigot et Sandra Rome, « Contraintes climatiques dans les Préalpes françaises : évolution récente et conséquences potentielles futures », EchoGéo [En ligne], 14 | 2010, mis en ligne le 16 décembre 2010, consulté le 25 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/12160> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.12160>

10.3. Hydrologie

10.3.1. Les cours d'eau superficiels

La commune de Gerbaix appartient au bassin versant du Rhône. Elle est traversée ou bornée par plusieurs cours d'eau :

- Le ruisseau du Flon au nord qui prend sa source au pied du Mont Chaffaron avant de poursuivre sa route jusqu'au Rhône à Yenne ;
- Le ruisseau de la Praz Long à l'est qui prend sa source au hameau du Chanay sur la commune de Marcieux, puis rejoint la Leysse qui se jette dans le lac d'Aiguebelette ;
- Le ruisseau de la Berthinière au sud qui prend sa source au hameau du même nom avant de rejoindre également la Leysse au niveau de Novalaise ;
- Un ruisseau non nommé qui prend probablement sa source près du hameau des Brets avant de rejoindre le hameau de la Berthinière au niveau du hameau d'Angosard.



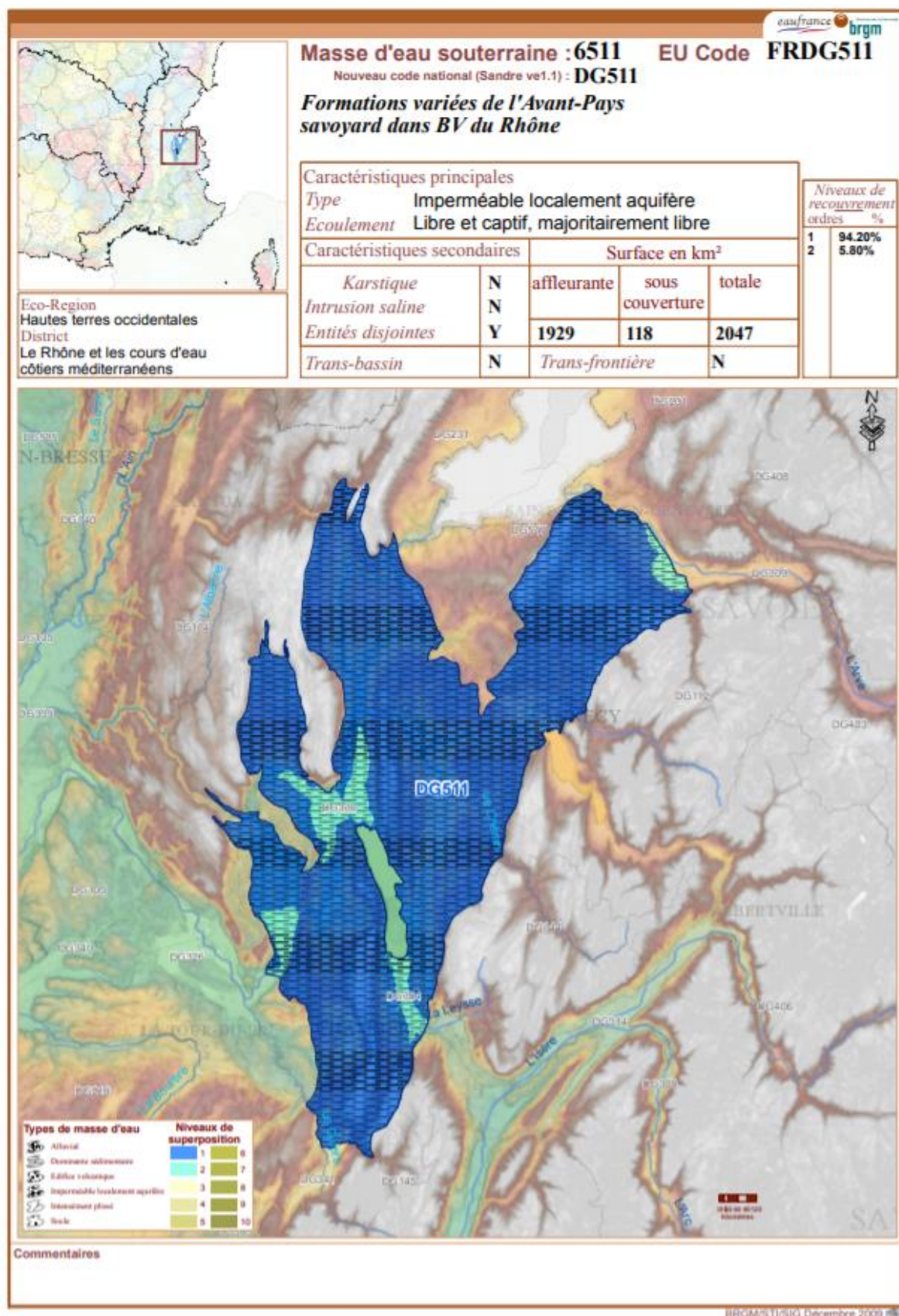
Les cours d'eau recensés à Gerbaix

DDT de Savoie

10.3.2. Les masses d'eau souterraines

L'agence de l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée recense une masse d'eau souterraines appelée « Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône ». Elle s'étend sur près de 2 047 km², du Bugéy et du Genevois au nord jusqu'à la Tour du Pin au sud.

Cette masse d'eau est majoritairement imperméable sauf en quelques points aquifères qui permettent son exploitation (par exemple pour le captage d'eau potable). Elle est en grande partie affleurante, ce qui peut poser la question du risque d'inondation par remontée de nappes.



Masse d'eau souterraine « Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône »

EauFrance, BRGM

11. Périmètres de protection et inventaires réalisés sur la commune de Gerbaix

11.1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF)

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On distingue deux types de ZNIEFF :

- ❑ **Les ZNIEFF de type I** : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- ❑ **Les ZNIEFF de type II** : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

11.1.1. Le Chaînon du Mont Tournier (ZNIEFF de type II)

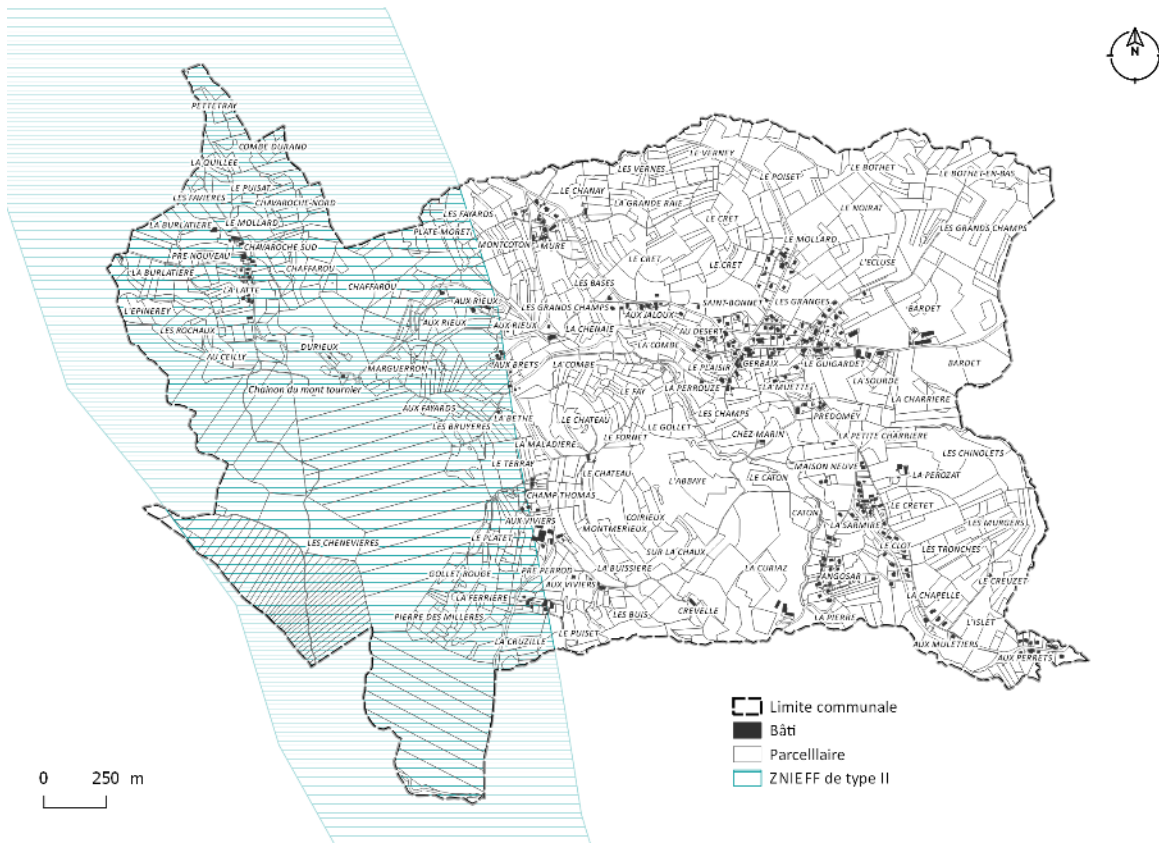
Ce chaînon (dont le tunnel de Dullin permet le franchissement par l'autoroute A43) a l'aspect d'une échine qui surplombe à l'ouest le cours du Rhône, depuis la cluse de La Balme jusqu'aux abords de Saint-Genix-sur-Guiers. Géologiquement rattaché au massif jurassien, il n'atteint pas 900 m d'altitude.

Son intérêt faunistique est élevé ; il est entre autres très favorable à l'avifaune rupicole (Grand-Duc d'Europe, Faucon pèlerin, Martinet à ventre blanc...) ainsi qu'aux chauves-souris du fait de la présence d'abrupts, armés par les calcaires récifaux du Kimméridgien, très bien exposé en versant ouest).

Du point de vue botanique, on observe le développement à exposition favorable de « colonies méridionales », avant-postes d'espèces méditerranéennes (Laîche à bec court, Pistachier térébinthe, Stipe plumeuse...) et refuge d'autres espèces remarquables adaptées aux milieux rocheux (Aconit anthora, Primevère oreille d'ours).

L'ensemble remplit en outre une évidente fonction de corridor écologique, formant l'une des principales liaisons naturelles entre les massifs subalpins et l'arc jurassien.

Cette ZNIEFF recouvre essentiellement la partie ouest de Gerbaix. Son classement est d'autant plus pertinent que ce secteur est **le moins concerné par le développement de l'urbanisation et des activités économiques**. Il accueille quelques hameaux (le Vivier, la Lattaz) et des constructions isolées, et l'activité agricole y est quasiment inexistante.



La ZNIEFF de type II « Chaînon du Mont Tournier » sur le territoire de Gerbaix

Source : INPN

11.1.2. Falaises et grottes du col de la Crusille et col du Banchet (ZNIEFF de type I)

Si ces falaises présentent un grand intérêt ornithologique (Faucon crécerelle, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Choucas des tours...), leur intérêt botanique n'en est pas moins grand. La présence d'une des trois seules stations savoyardes de la rare Laïche à bec court est à elle-seule remarquable. L'abondance des plantes d'affinité méditerranéenne (Erable de Montpellier, Pistachier térébinthe) ainsi que d'autres peu communes ou absentes dans l'avant-pays savoyard mais fréquentes en Maurienne ou en Tarentaise (Stipe pennée ou "Plumet", Descurainie sagesse, Réséda des teinturiers) illustrent la richesse de la flore. L'extension vers le sud au-delà de la grotte de Mandrin se justifie par la très riche flore des "Balmes" présente localement.

Les chauves-souris sont bien représentées avec notamment une cavité présentant un intérêt de niveau national pour celles-ci, avec l'observation d'effectifs conséquents appartenant à trois espèces différentes.

Ce site ne concerne pas directement la commune puisque son périmètre s'arrête à la limite entre Gerbaix, Sainte-Marie-d'Alvey et Novalaise. Toutefois, les projets portés à l'occasion du Plan Local d'Urbanisme devront être vigilants à ne pas avoir d'impact sur les périmètres de protection proches.

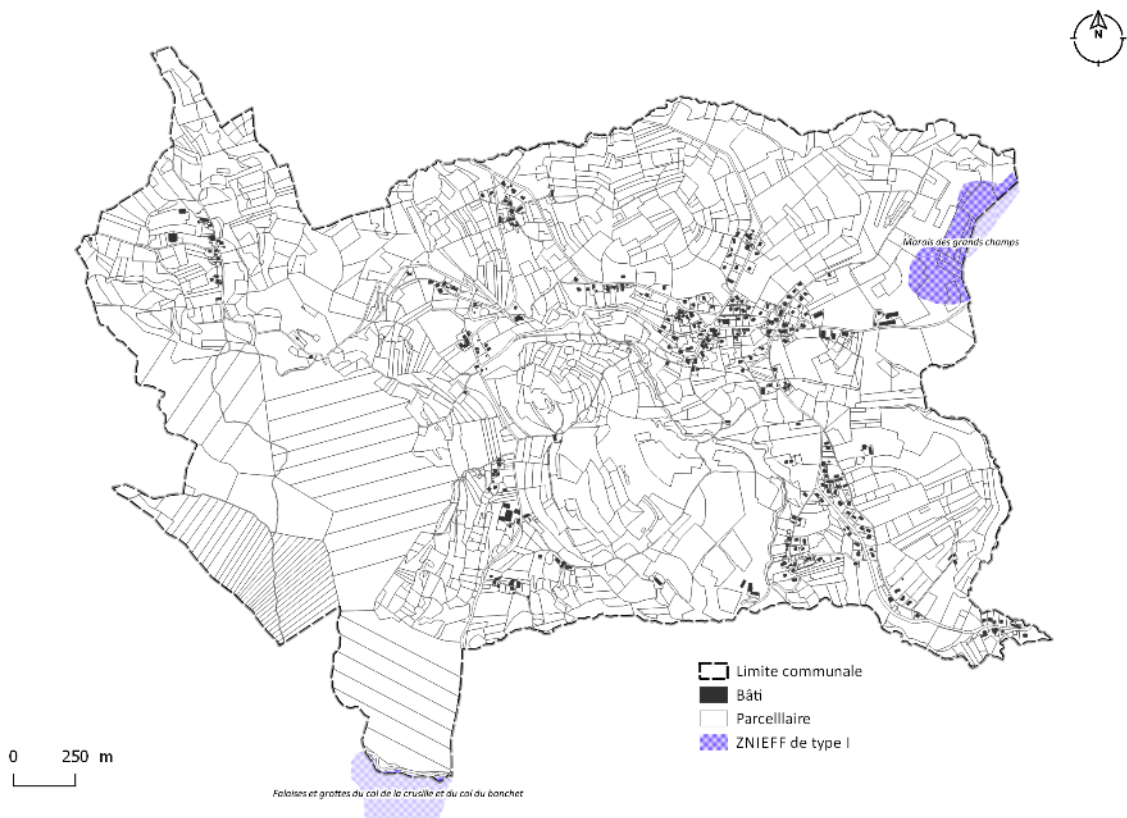
11.1.3. Marais des Grands Champs (ZNIEFF de type II)

Le marais des Grands Champs est situé au nord-est de Gerbaix, en limite avec la commune de Marcieux. Ce site présente un intérêt certain compte-tenu de la disparition d'un grand nombre de zones humides équivalentes.

Il appartient aux tourbières dites « alcalines ». Ce type de tourbières se développe sur des sols riches en calcaire. La tourbe qui s'accumule est formée de nombreuses laïches mais aussi de mousses particulières : les hypnacées.

De manière générale, les tourbières alcalines présentent des milieux très variés et constituent des prairies à forte diversité floristique. La présence de la Grande douve et l'abondance de Fougère des marais sont remarquables.

À noter que cet espace fait également l'objet d'un classement au titre du réseau Natura 2000 et d'un plan de gestion en qualité de zone humide.



Les ZNIEFF de type II sur le territoire de Gerbaix

Source : INPN

11.2. Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats Faune Flore, est double :

- **La préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel** : le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion au sein d'aires géographiques spécialement identifiées, les sites Natura 2000.
- **La prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales** : les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

Il s'agit notamment d'articuler les différentes politiques et dispositifs de gestion des territoires en tenant compte du rôle et de la responsabilité des acteurs, à travers des actions de concertation ou de partenariat. La sensibilisation et l'éducation du grand public aux enjeux de la biodiversité tient une place essentielle. La dynamique d'un tel réseau nécessite une animation soutenue des réseaux d'acteurs, favorisant les échanges et les bonnes pratiques.

La gestion quotidienne des sites repose sur des mesures concrètes appelées « contrats Natura 2000 », mises en œuvre sur la base de **documents d'objectifs (DOCOB)**.

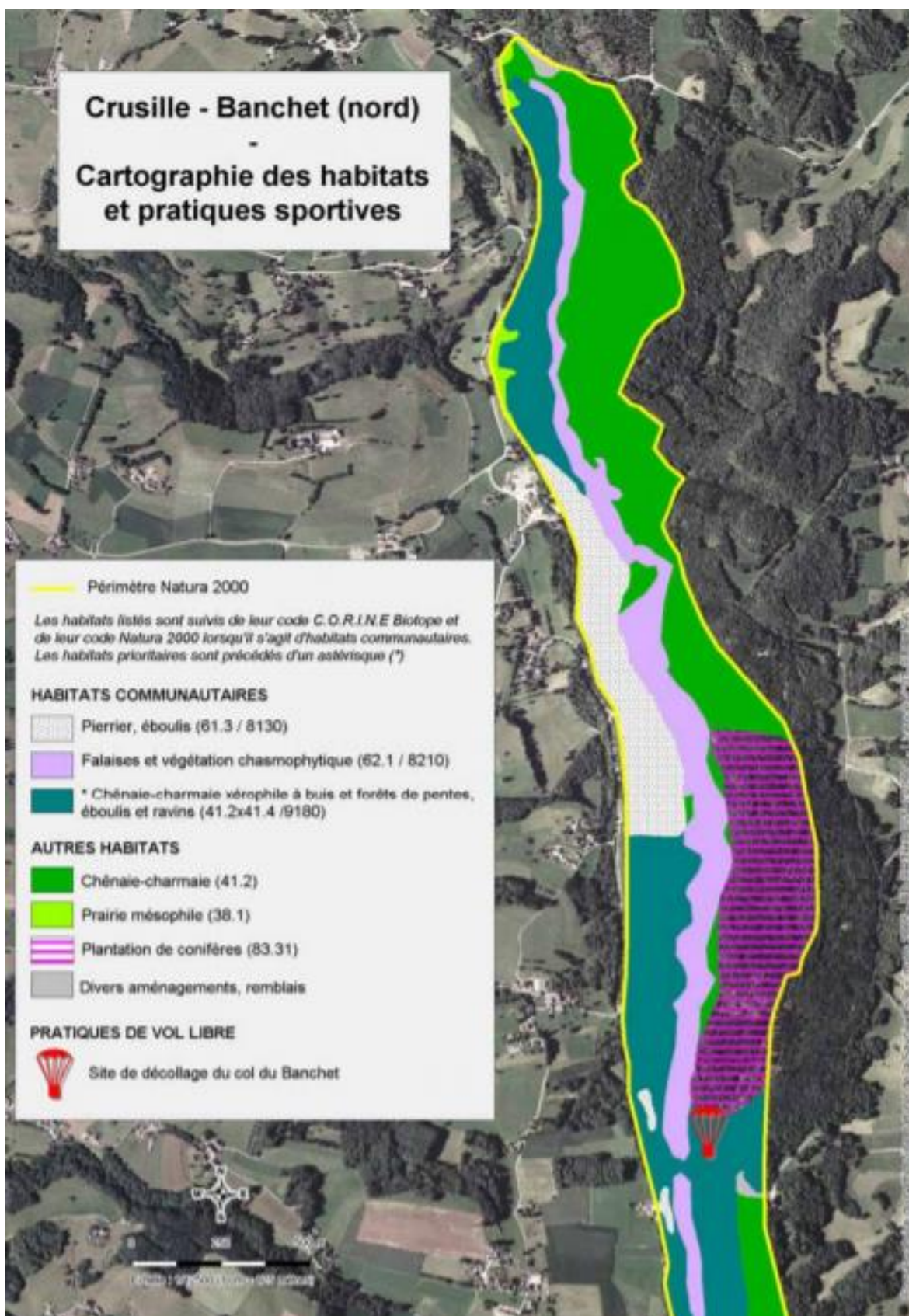
Certains espaces naturels sensibles évoqués plus haut font l'objet d'une protection supplémentaire au titre du réseau Natura 2000. C'est le cas des ZNIEFF « Falaises et grottes du col de la Crusille et du col du Banchet » et « Marais des Grands Champs ». Elles font partie, avec d'autres secteurs, du « Réseau de zones humides, pelouses, boisements et falaises de l'Avant-Pays Savoyard ».

11.2.1. Massif des Col de Crusille et du Banchet

Tel que précisé plus haut, ce site ne concerne pas directement la commune de Gerbaix puisque son périmètre s'arrête à la limite communale avec Sainte-Marie-d'Alvey et Novalaise. Toutefois, au regard de la proximité du site avec la commune, ses enjeux seront développés brièvement dans ce rapport.

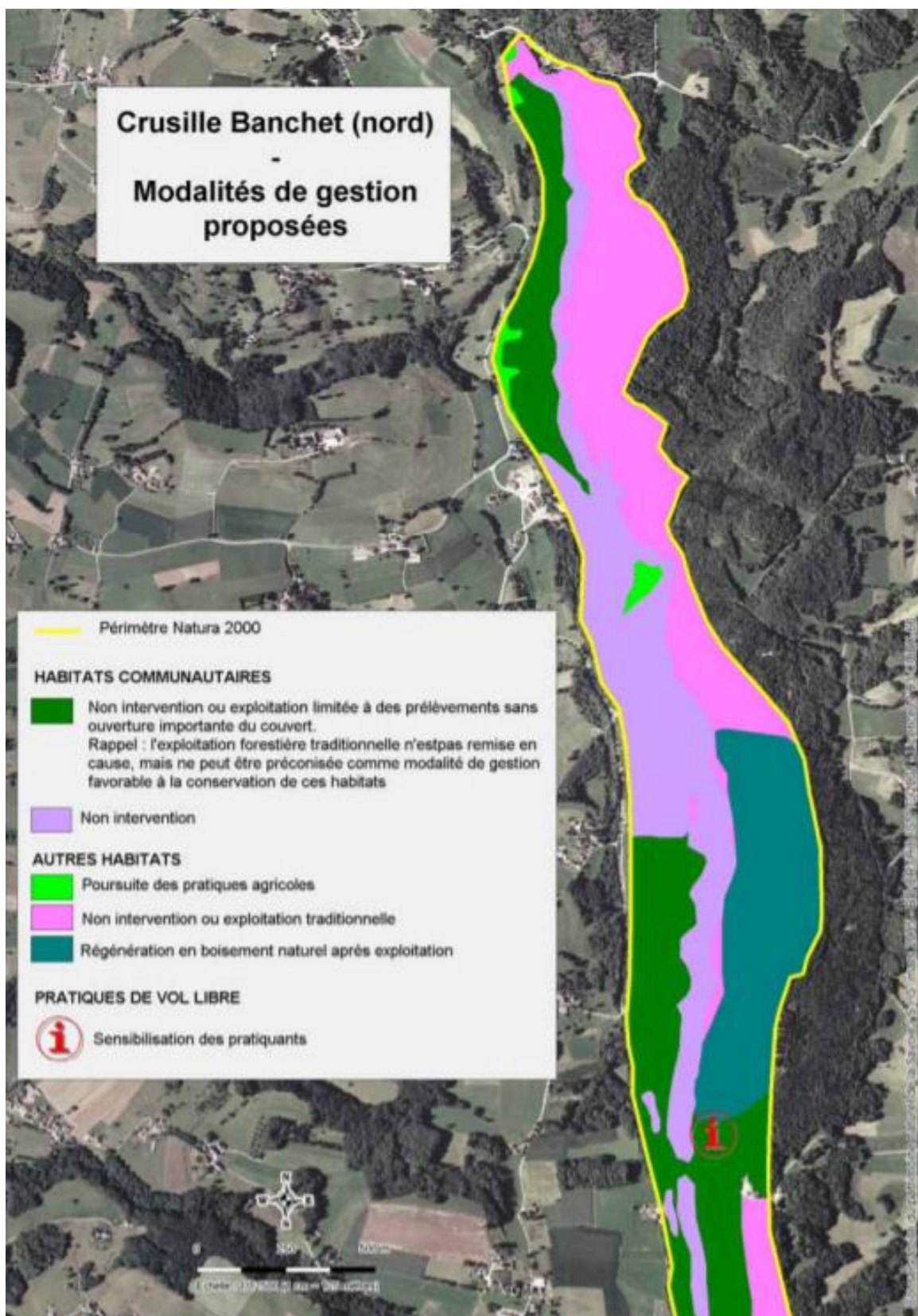
Au plus proche de Gerbaix, le site se compose essentiellement de formations rocheuses (falaise) et de boisements (chênaie, charmaie...). Les principales menaces auxquelles est exposé le site – la pratique sportive et l'exploitation agricole – sont localisées plus au sud.

Le site ne soulève pas d'enjeu majeur pour la commune de Gerbaix. Le Plan Local d'Urbanisme tiendra compte de la proximité du site et veillera à ne pas aggraver ou créer de menaces supplémentaires pour la biodiversité.



Massif des Col de Crusille et du Banchet : cartographie des habitats et des pratiques sportives

Source : Document d'objectifs du « réseau de zones humides, pelouses, boisements et falaises de l'Avant-Pays Savoyard », janvier 2006



Massif des Col de Crusille et du Banchet : modalités de gestion proposées

Source : Document d'objectifs du « réseau de zones humides, pelouses, boisements et falaises de l'Avant-Pays Savoyard », janvier 2006

11.2.2. Marais des Grands Champs

Le Marais des Grands Champs est une zone humide située au nord-est de la commune de Gerbaix, en limite avec la commune de Marcieux, le long de la RD921. Ce site de 7,4 ha (dont 4 ha de zones humides) comprend une diversité d'habitats et d'espèces relativement bien conservés.

Enjeux	Etat de conservation
→ Groupements végétaux visés par la Directive Habitats	
Cladiaie	Bon pour la majorité des surfaces.
Tourbière alcaline à Carex de Davall et Trèfle d'eau	Bon au sud, avec formations remarquables de carex en touradons. Fortement colonisé par le roseau au nord.
→ Flore protégée au niveau national	
Renoncule grande douve (<i>Ranunculus lingua</i>)	Petite population (< 20 pieds)
→ Flore protégée au niveau régional	
Théliptéris des marais (<i>Thelypteris palustris</i>)	Présence de quelques dizaines de pieds au sud
Carex à épis rapprochés (<i>Carex appropinquata</i>)	Présence dispersée

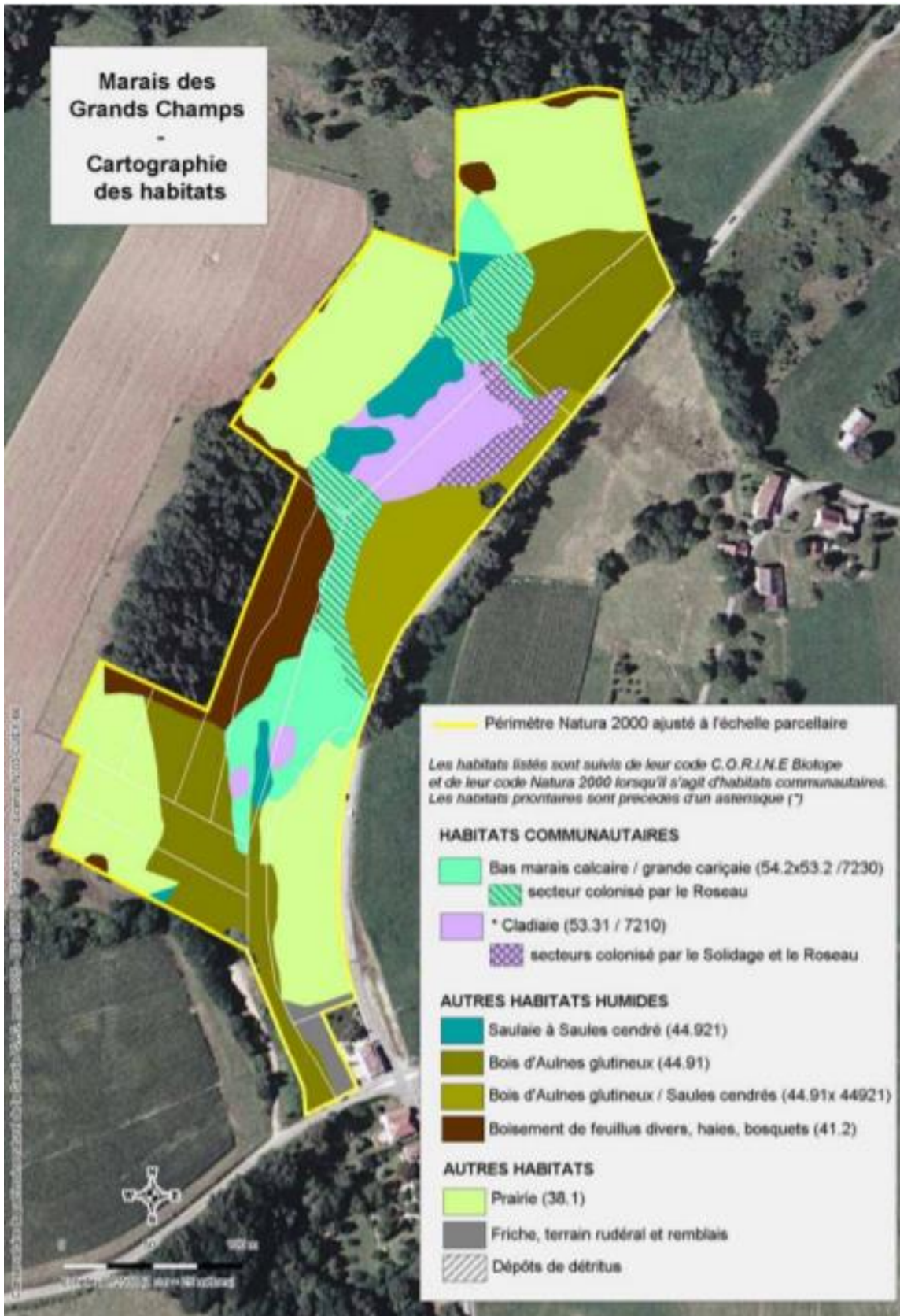




En 2006, aucun usage particulier du site n'avait été recensé à l'exception de la chasse et d'un point de dépôt de déchets verts. Le DOCOB signale la présence d'un hameau au sud du marais et d'une activité de polyculture autour du site.

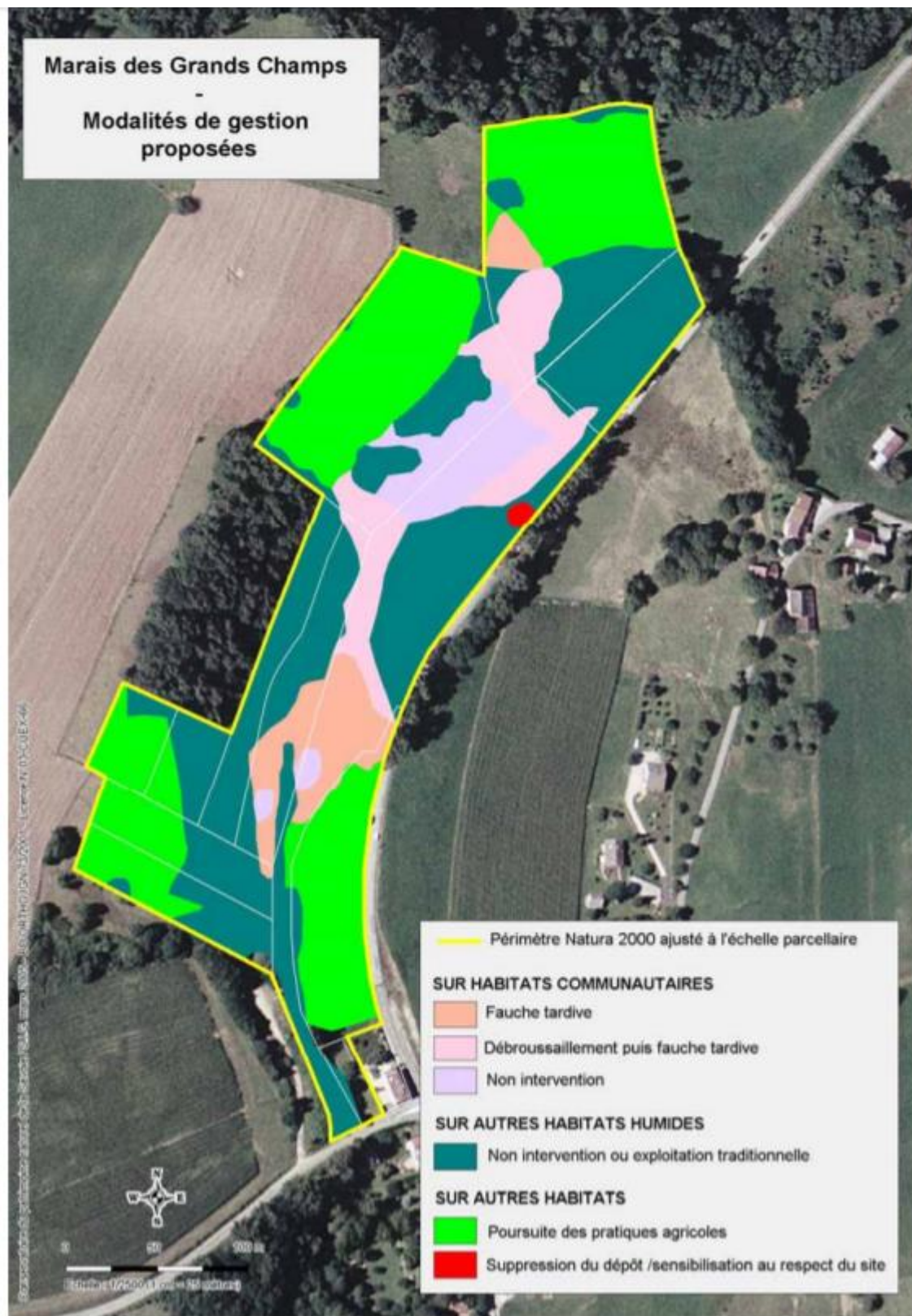
Les objectifs alors définis étaient les suivants :

- Restaurer les secteurs colonisés par les roseaux et les saules
- Entretenir l'ensemble du site par fauche et/ou pâturage en respectant des secteurs de touradons au sud
- Maintenir les prairies et les pratiques culturales compatibles avec la zone humide
- Maîtriser l'urbanisation



Marais des Grands Champs : cartographie des habitats

Source : Document d'objectifs du « réseau de zones humides, pelouses, boisements et falaises de l'Avant-Pays Savoyard », janvier 2006



Marais des Grands Champs : cartographie des habitats

Source : Document d'objectifs du « réseau de zones humides, pelouses, boisements et falaises de l'Avant-Pays Savoyard », janvier 2006

Plus récemment, ce site a fait l'objet d'un plan de gestion élaboré par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Savoie en 2014.

Dix ans après l'état initial du site réalisé pour le DOCOB, ce dernier document a été révisé et actualisé pour tenir compte des inventaires faune/flore, de la nouvelle cartographie des habitats, de leur état de conservation, de la maîtrise foncière, des usages du site et des opérations entreprises, afin de définir **les objectifs et les opérations à mener pour la période 2014-2020**.

D'un peu plus de 34 ha, le périmètre de ce plan de gestion a volontairement dépassé les limites du marais des Grands Champs en incluant les zones humides avec lesquelles il est plus ou moins directement connecté à l'amont comme à l'aval et qui constituent **un réseau d'une valeur écologique et fonctionnelle plus importante et cohérente que le seul site Natura 2000**.

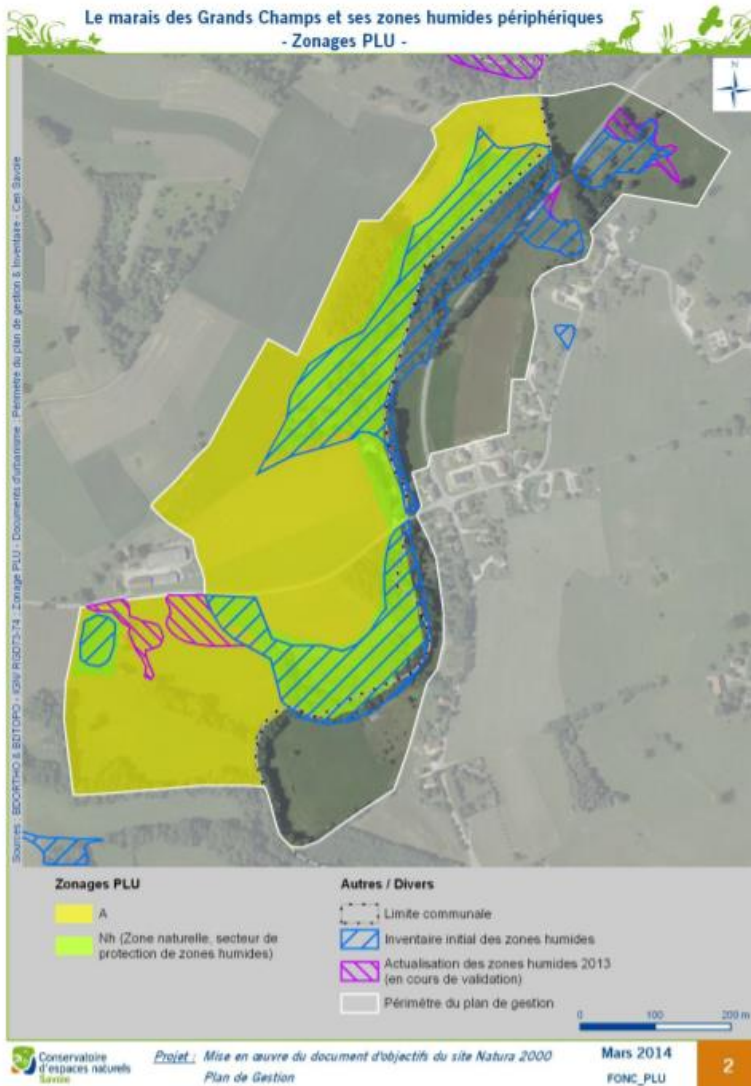
Ce périmètre d'étude englobe également des surfaces agricoles qui constituent la matrice entre ces zones humides et une partie du bassin versant de ces zones humides, sur lesquelles portera en définitive le plan de gestion.

Le site comprend 6 grands types de milieux :

- Zones humides « ouvertes » : bas marais, magnoçriçaies, roselières terrestres, cladiaies
- Zone humide forestières : saulaies, aulnaies, aulnaie-frênaie
- Ruisseau et sources calcaires tufeuses
- Plantation d'arbres : résineux, feuillus
- Prairies mésophiles
- Cultures

L'analyse des documents d'urbanisme en vigueur montre que le site est majoritairement classé en zone agricole (A) ou naturelle protégée (Nh).

À noter que la zone agricole telle que défini dans le Plan Local d'Urbanisme de vigueur n'interdit pas l'implantation de nouvelles exploitations agricoles, ce qui peut constituer à terme une « menace » supplémentaire pour la conservation de la zone (ex : artificialisation des sols, création de nouveaux sites de dépôts et de stockage, effluents...)



Marais des Grands Champs : zonages PLU

Source : Plan de gestion du marais des Grands Champs et de ses zones humides périphériques, 2014

Ces zones humides font partie du bassin versant de la Leysse, principal affluent du lac d'Aiguebelette, via le ruisseau de Pra Long qui prend naissance dans le site. Le marais est alimenté par des apports d'eau conséquents qui se concentrent en fond de vallon puis s'écoulent vers le sud dans la masse de tourbe.

Aucune étude sur la qualité de l'eau n'a été réalisée en l'absence de problèmes avérés. Les caractéristiques du bassin versant de la Leysse sont actuellement favorables au maintien d'une bonne qualité des eaux (faible urbanisation, dominance de prairies au contact des zones humides...). Les deux sources de pollution potentielles sont liées au réseau routier proche (lessivage d'hydrocarbures, déversements de substances suite à des accidents...) et à la présence de dépôts de déchets.



Marais des Grands Champs : réseau hydrographique

Source : Plan de gestion du marais des Grands Champs et de ses zones humides périphériques, 2014

Suite à l'animation foncière réalisée en 2010, le Cen Savoie a obtenu la maîtrise de 6 parcelles pour un total de 2,98 ha. La maîtrise foncière constitue une étape pour améliorer la gestion et l'animation du site. Si celui-ci doit être tenu à l'écart de tout projet d'urbanisation, il peut néanmoins accueillir **des activités et des aménagements ponctuels de mise en valeur et de découverte pédagogique de la biodiversité.**

En conclusion, le plan de gestion dresse le tableau d'objectifs suivants :

H A B I T A T S				
Enjeu : diagnostic quantitatif et qualitatif (le chiffre correspond à la superficie approximative occupée par l'habitat sur le site)	Priorité pour le site	Objectifs à long terme : Conservation	Objectifs du plan de gestion (2014/2019)	Opérations
Sources et ruisseaux tufeux (E1)				
<ul style="list-style-type: none"> • < 0,05 ha • En partie dégradé par piétinement troupeau bovin 	2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir la superficie de cet habitat et améliorer son état de conservation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mieux évaluer l'incidence du pâturage/non pâturage sur les zones de sources ➤ Le cas échéant définir un cahier des charges du pâturage de ces habitats ➤ Réhabilitation des berges du ruisseau au droit du remblai 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'un diagnostic sur état de conservation/usages ➤ Contact / réunion avec exploitants ➤ Portage éventuel d'une MAEC ➤ Contact propriétaires et sensibilisation utilisateurs du remblai pour évaluer faisabilité réhabilitation des secteurs proches de la zone humide (retrait de remblai par rapport au lit du ruisseau)
Bas-marais alcalin, marais de transition (E2)				
<ul style="list-style-type: none"> • < 0,1 ha • Très forte régression depuis une décennie et perte de la typicité sur le marais des Grands Champs. Extinction certaine à moyen terme si aucune intervention. • Relatif bon état sur secteurs fauchés situés au sud-ouest du site. 	1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter <u>très significativement</u> la superficie actuelle de cet habitat 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Obtenir la maîtrise foncière de l'intégralité du parcellaire des zones où une gestion autre qu'agricole doit être menée ➤ Restaurer et entretenir ces différents types de prairies humides ➤ Supprimer les dépôts de déchets et sensibiliser les riverains 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Relance des propriétaires n'ayant pas donné leur accord pour intervenir et notamment celui de la parcelle A719 commune de Marcieux. ➤ Bûcheronnage/dessouchage/arrachage des ligneux dont la plantation d'épicéas ➤ Broyage et/ou double fauche annuelle des secteurs où on souhaite faire régresser le roseau et/ou le cladium et/ou les plantes invasives ➤ Aménagement d'accès
Magnoçariçiale (E3)				
<ul style="list-style-type: none"> • 0,4 ha • Encore en relatif bon état de conservation sur le marais des grands Champs mais colonisation forestière en cours. Colonisation par le solidage et eutrophisation forte dans les secteurs extérieurs au marais des grands Champs. 	1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter la superficie de cet habitat et améliorer son état de conservation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Restaurer et entretenir ces différents types de prairies humides ➤ Supprimer les dépôts de déchets et sensibiliser les riverains 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Broyage et/ou double fauche annuelle des secteurs où on souhaite faire régresser le roseau et/ou le cladium et/ou les plantes invasives ➤ Aménagement d'accès
Prairie à filipendule (E5), à molinie (E4)				
<ul style="list-style-type: none"> • 0,25 ha • Habitats présents uniquement sur un secteur au sud-ouest du site et en grande partie colonisés par le solidage 	2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer l'état de conservation de ces 2 habitats 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution libre du secteur central avec intervention éventuelle sur ses lisières forestières en voie de colonisation ➤ Restauration des stations sud pour retour du bas marais 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bûcheronnage/dessouchage/arrachage des ligneux colonisant les lisières ➤ Broyage puis double fauche annuelle des secteurs colonisant le bas marais. Etre éventuel si les modalités précédentes sont pas efficaces ➤ Aménagement d'accès
Cladiale (E6)				
<ul style="list-style-type: none"> • 0,2 ha • En progression notamment à l'extrême sud 	2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir la superficie et l'état de conservation de cet habitat uniquement dans la partie centrale du marais où il ne colonise pas d'autres habitats herbacés en régression sur le site 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution libre du secteur central avec intervention éventuelle sur ses lisières forestières en voie de colonisation ➤ Restauration des stations sud pour retour du bas marais 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bûcheronnage/dessouchage/arrachage des ligneux colonisant les lisières ➤ Broyage puis double fauche annuelle des secteurs colonisant le bas marais. Etre éventuel si les modalités précédentes sont pas efficaces ➤ Aménagement d'accès
Prairies humides eutrophes (E5)				

<ul style="list-style-type: none"> • 1 ha. • Habitat présent uniquement sur les zones humides extérieures au marais des Grands Champs • Encore en relatif bon état grâce à la fauche ou au pâturage 	2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir la superficie de cet habitat et entretenir son état de conservation actuel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les exploitants agricoles pour le maintien d'une gestion extensive de cet habitat ➤ Inciter à la reprise de l'entretien de secteurs en voie de dégradation suite à l'abandon de la fauche 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contact et réunion avec les exploitants
Roselières (E7)				
<ul style="list-style-type: none"> • 0,6 ha • En voie d'atterrissement et/ou d'eutrophisation et de colonisation par les ligneux sur une partie des surfaces • Ne possède plus de cortège d'avifaune spécifique de cet habitat. 	2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir les superficies de cet habitat en améliorant son état de conservation ➤ Reconvertir en bas marais alcalin / marais de transition les surfaces de roselières mécanisables et ayant colonisé ces habitats depuis une décennie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire l'atterrissement, l'eutrophisation et la colonisation forestière de cet habitat en supprimant régulièrement la couche de litière accumulée et en faisant reculer les lisières forestières 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Relance des propriétaires n'ayant donné leur accord pour intervenir, notamment celui de la parcelle A commune de Marcieux. ➤ Bucheronnage/dessouchage/aménagement des ligneux/ broyage ➤ Double fauche avec exportation des secteurs colonisés par les invasives visés par une reconversion en prairies humides ➤ Aménagement d'accès
Boisements humides : saulaie, aulnaie, aulnaie-frênaie (E8)				
<ul style="list-style-type: none"> • 2,1 ha • En progression et globalement en bon état de conservation 	2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir les superficies de ces habitats tout en faisant reculer leur lisières si elles empiètent sur les formations herbacées ou provoquent leur enclavement. ➤ Poursuivre l'amélioration de leur état de conservation en maintenant une bonne alimentation en eau et en les laissant évoluer librement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Libre évolution / maturation des forêts à l'exception des secteurs de lisières et bosquets à reconvertir en milieux non forestiers ou à entretenir pour des raisons de sécurité ➤ Suppression des secteurs de dépôt de déchets et sensibilisation du public ➤ Reconversion de la peupleraie en boisement naturel bas sans ombre portée excessive sur le marais 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Relance des propriétaires n'ayant donné leur accord pour vente ou convention ➤ Pas d'intervention dans les parties de ces habitats si ce n'est incitation à un boisement naturel (essences indigènes) ➤ Bucheronnage/dessouchage/aménagement des souches sur bosquets, lisières peupleraie visés par une reconversion en prairies humides ou autres habitats ➤ Nettoyage des 2 principaux secteurs de dépôts et pose panneaux sensibilisateurs
Boisement mésophile à l'ouest du marais (E9)				
<ul style="list-style-type: none"> • 1,4 ha • Bien qu'il s'agisse à l'origine d'une plantation, son état de naturalité est de + en + remarquable avec la maturité du boisement : arbres morts, sénescents et à cavités, augmentation de la proportion d'essences spontanées. 	3	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien des superficies du secteur ouest et poursuivre l'amélioration de son état de conservation en le laissant évoluer librement sans exploitation ➤ Reconversion de la peupleraie Est en boisement plus bas sans ombre portée sur le marais 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Obtenir la maîtrise foncière (acquisition de préférence) du boisement (parcelle A43) ➤ Maintenir les superficies et poursuivre l'amélioration de l'état de conservation (évolution libre) ➤ Libre évolution / maturation à l'exception des secteurs de lisières si nécessité d'entretien pour des raisons de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contact propriétaire pour vente ou convention

E S P E C E S					
Enjeux : diagnostic quantitatif et qualitatif (le chiffre correspondant à la superficie approximative occupée par l'habitat sur le site)	Priorité pour le site	Objectifs à long terme		Objectifs du plan de gestion en terme de conservation d'habitats/espèces	Opérations
		Conservation des espèces	Etat des connaissances		
Flore (E10)					
<ul style="list-style-type: none"> 3 espèces protégées dont une probablement éteinte. Sept autres en voie de raréfaction. A l'exception du thélipéris des marais, toutes les espèces présentent une très forte probabilité d'extinction à moyen terme si aucune opération de restauration des bas marais n'est réalisée. 	1	<ul style="list-style-type: none"> Restaurer l'état de conservation de toutes ces espèces en augmentant notamment les effectifs de leurs populations 	<ul style="list-style-type: none"> A améliorer pour le groupe des bryophytes et des champignons 	<ul style="list-style-type: none"> Idem Enjeux F2/F3/F5 	<ul style="list-style-type: none"> Idem Enjeux E2/E3/E5 Etude bryophytes et flore fongique.
Amphibiens (E 11)					
<ul style="list-style-type: none"> Quatre espèces connues. Faibles effectifs des populations et habitats de ponte en partie dégradés (accumulation de feuilles d'aulnes riches en tanins) 	1	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la capacité d'accueil du site au niveau des habitats de reproduction (mares). 	<ul style="list-style-type: none"> A actualiser suite à recréation de milieux favorables 	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement de petits habitats aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'au moins 4 mares de petite superficie (<50 m²)
Odonates (E 12)					
<ul style="list-style-type: none"> Le site ne présente quasiment plus aucun habitat aquatique favorable à ce groupe d'espèces 	3				
Reptiles (E 13)					
<ul style="list-style-type: none"> Deux espèces connues Déficit probable d'habitats de reproduction pour les couleuvres. fort linéaire routier 	2	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir ou améliorer (selon le résultat des futurs inventaires) la capacité d'accueil du site pour ce groupe. 			<ul style="list-style-type: none"> Etudes reptiles, micro-mammifères et mollusques
Mammifères (E 14)					
<ul style="list-style-type: none"> Présence du muscardin mais aucune connaissance sur d'autres espèces de micromammifères menacées en Savoie (musaraignes aquatiques...) pour lesquelles le site présente également des habitats a priori favorables. 	2		<ul style="list-style-type: none"> A améliorer 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître le peuplement utilisant le site et son état de conservation Maintenir ou augmenter la proportion d'habitats favorables à ces espèces 	<ul style="list-style-type: none"> Le cas échéant travaux adaptés aux exigences de ces espèces : réhabilitation de bas marais, augmentation du linéaire de lisières ensoleillées, création d'hibernaculum, maintien de zones refuges lors de la fauche et qui recouperont ceux à réaliser pour les enjeux E2/E3/E5.
Mollusques (E 15)					
<ul style="list-style-type: none"> Présence de 3 espèces à forte valeur patrimoniale dans des zones humides périphériques au marais des Grands Champs Ces zones humides ne font l'objet d'aucune gestion spécifique pour ces espèces 	1	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la capacité d'accueil du marais des Grands Champs pour ce groupe. 			

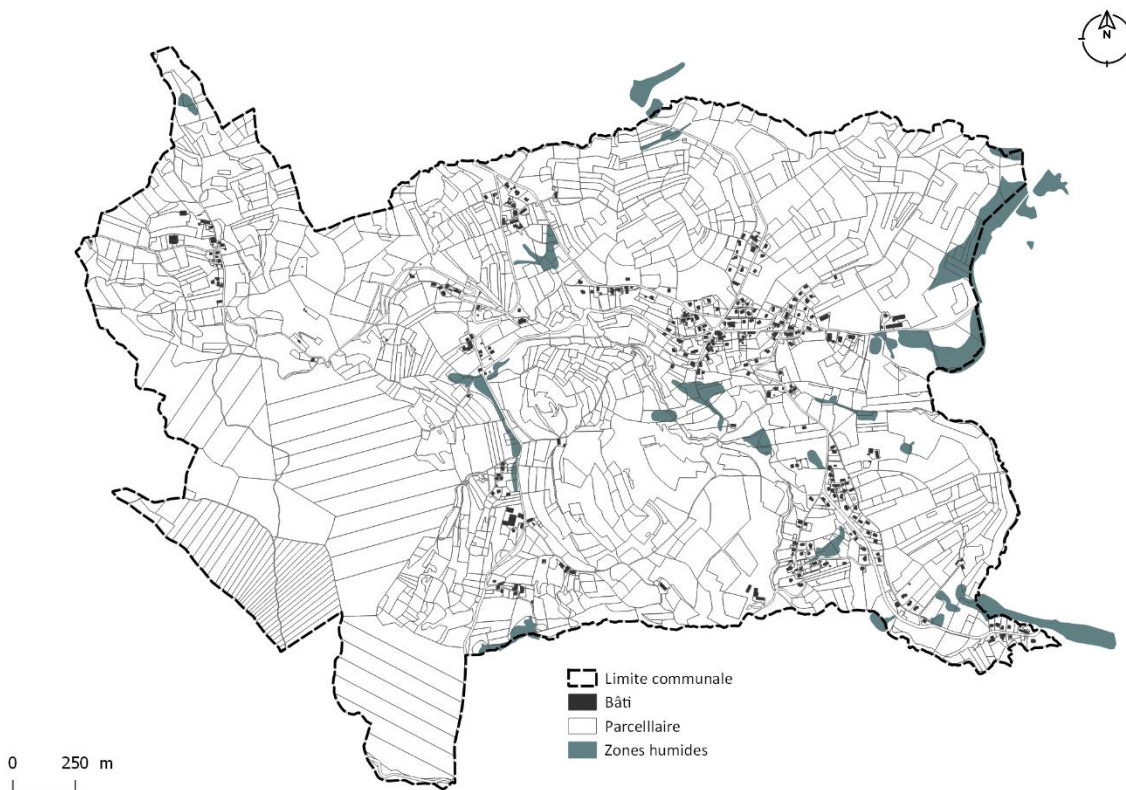
Parmi les enjeux retenus pour leur impact sur le Plan Local d'Urbanisme, on retiendra :

- **La maîtrise de l'urbanisation** et de la constructibilité à l'intérieur et à proximité du site
- **La gestion des eaux** (veiller au bon fonctionnement des cours d'eau alimentant le site, mettre en adéquation la capacité des réseaux avec le projet communal, limiter l'artificialisation des sols...)
- **La valorisation et la sensibilisation pédagogique** (permettre des aménagements légers et ponctuels de type panneaux, sentiers, etc.)

11.3. Les zones humides

Derrière la dénomination « zones humides » se cachent de multiples milieux naturels d'étendues et de formes diverses, qui ont comme point commun la présence d'eau, permanente ou temporaire, visible ou invisible : marais de plaine, tourbières, milieux alluviaux, étangs et bords de lacs, etc.

À travers leurs fonctions hydrauliques (régulation de crues et soutien d'étiage), biologiques (richesse en espèces rares et sensibles), hydro-biologiques (participation à l'épuration des eaux), ou socio-économiques (usage agricole, espace de découverte, paysage), les zones humides constituent des milieux naturels essentiels.



Les zones humides recensées sur le territoire de Gerbaix

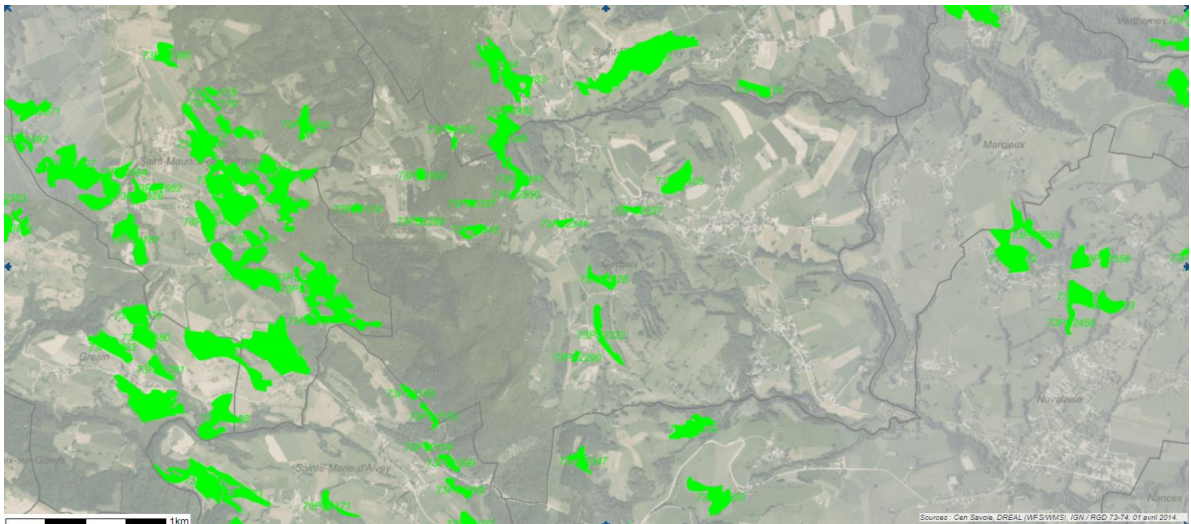
Source : Conservatoire des Espaces Naturels, DDT de Savoie

Les zones humides sont des espaces naturels particulièrement sensibles faisant l'objet de prescriptions spécifiques au titre du SCoT de l'Avant-Pays Savoyard en tant que « réservoir de biodiversité. Aussi, ces espaces devront demeurer inconstructibles.

11.4. Les pelouses sèches

Les pelouses sèches se développent en Savoie grâce à des conditions particulières : climat local sec, fort ensoleillement, sol drainant (calcaire, alluvions), etc. Les versants de basse et moyenne altitudes sont les plus propices. Ces pelouses présentent un tapis végétal peu élevé et clairsemé, mais elles accueillent une grande diversité d'espèces, dont certaines ne peuvent se développer que dans ces milieux (ophrys abeille, aster amelle, l'azuré du serpolet, la couleuvre d'Esculape, le lézard vert, le hibou petit-duc, le circaète Jean-le-Blanc, etc.).

L'abandon de la fauche ou du pâturage, la transformation de ces milieux en vignes et l'urbanisation sont les principaux facteurs de dégradation de la biodiversité et de disparition des pelouses sèches.



Les pelouses sèches recensées sur le territoire de Gerbaix

Source : Conservatoire des Espaces Naturels, DDT de Savoie

À la différence des zones humides, **les pelouses sèches ne font pas l'objet de protections réglementaires spécifiques**, ni de classement au titre du SCoT ou de document supra-communaux autres (ex : SRCE...)

Néanmoins, elles participent à leur échelle à la biodiversité locale. **Aussi, le Plan Local d'Urbanisme pourra tenir compte de ces espaces naturels dans la définition de son projet.**

12. Les paysages de Gerbaix

12.1. Intégrer la question des paysages dans le Plan Local d'Urbanisme

Le thème du paysage est souvent évoqué en tant que concept général. L'article L.110-1 du code de l'Environnement affirme ainsi que « *les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et les paysages, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation. Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général (...)* ».

Le code de l'urbanisme reprend d'ailleurs cette définition en observant que « *Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants : (...) 2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville (...) 6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques* » (article L.101-2).

La notion de paysage sera définie, à une échelle institutionnelle, à l'occasion de la Convention Européenne du Paysage – entrée en vigueur en France le 1^{er} juillet 2006 – qui oriente les politiques publiques vers **le paysage comme cadre de vie**. Cette définition permet alors d'aborder **la diversité des paysages** : quotidiens, exceptionnels, dégradés, etc. sans hiérarchie de valeur a priori.

L'objectif de ce chapitre est d'identifier les paysages qui composent la commune de Gerbaix, d'identifier les dynamiques et les pressions qui les ont/ont été susceptibles de les modifier et de définir des enjeux pour l'aménagement du territoire.

La nomenclature des paysages s'appuie sur le travail réalisé par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en septembre 2015.

12.2. Les paysages naturels

Les paysages naturels présentent généralement deux grandes caractéristiques : d'une part, ils donnent l'impression (visuelle, sensible...) de constituer **des lieux vastes et quasiment dépourvus d'activités humaines** ; d'autre part, ils apparaissent comme **des lieux à forte valeur écologique** qu'il s'agit de préserver.

Toutefois, bien que discrètes, **les activités humaines restent perceptibles**. Ce sont généralement des architectures spécifiques (ex : habitations isolées, locaux pour l'activité sylvicole, ruines...) ou des aménagements bien particuliers (ex : sentiers forestiers, itinéraires de randonnées, panneaux...)

Par ailleurs, la valeur esthétique de ces paysages attire **une fréquentation touristique, sportive ou de loisirs** qui génère une activité économique parfois notable. Toutefois, ces usages ne sont pas sans

conséquence sur ces paysages : structures d'accueil, espaces de stationnement, aires de pique-niques, infrastructures routières, etc.

À Gerbaix, ces paysages se retrouvent surtout sur la partie ouest de la commune. Elle se distingue par **des altitudes plus élevées** que sur le reste de la commune (840 mètres d'altitude au Mont Chaffaron, 580 mètres d'altitude au Chef-Lieu, 480 mètres d'altitude à la Maconnière), **un couvert forestier très important** et **peu d'activités humaines** en dehors de quelques constructions isolées, de la sylviculture et des itinéraires de randonnées.



Vue sur le col de la Lattaz et le massif forestier depuis la RD35

Source : Google Maps

Dynamiques et pressions

- Existence d'une activité touristique mineure qui n'engendre pas d'aménagements conséquents (belvédère entre Sainte-Marie-d'Alvey et Gerbaix, sentiers de randonnée...)
- Présence de quelques constructions isolées et du hameau de la Lattaz
- Présence d'une activité sylvicole et schéma d'aménagement forestier en vigueur

À noter que l'ONF met en évidence une faible adaptation au changement climatique de certaines espèces comme l'épicéa ou le pin Douglas. Ces espèces ne constituent pas des « essences d'avenir » et sont susceptibles de disparaître.

Enjeux

- Limiter l'impact de l'activité touristique sur les paysages naturels en encadrant les éventuels projets qui pourraient voir le jour
- Maîtriser l'urbanisation dans ce secteur
- Permettre la pérennité de l'activité sylvicole et la mise en œuvre du schéma d'aménagement forestier

12.3. Les paysages agraires

Comme leur nom l'indique, ils sont façonnés par l'activité agricole mais contiennent également une diversité d'éléments-repères qui varient selon les « pays » : un clocher, un hameau, un chemin, une rivière... L'assemblage de ses éléments change selon la géographie et l'histoire locale, c'est pourquoi ces paysages constituent **une représentation de l'identité locale**.

À la différence des paysages naturels, **l'activité humaine est visible et permanente** : hameaux et bâtiments agricoles, champs cultivés et prés, clôtures, routes, etc. Aussi, le paysage agraire est souvent **un paysage du quotidien**.

Il s'agit du **paysage dominant** sur la commune. Il est d'autant plus remarquable que les espaces agricoles sont soulignés par le relief vallonné de la commune. La topographie et les paysages ouverts contribuent ainsi à offrir **des vues remarquables sur les paysages lointains** (ex : la chaîne de l'Épine, le massif de la Chartreuse...)



Vue de Gerbaix et la chaîne de l'Épine

Source : Google Maps

Les mutations du monde agricole ont un impact certain sur ces paysages : agrandissement des parcelles, abandon des bâtiments traditionnels qui mêlaient souvent activité agricole et habitat pour des constructions plus spécialisées, nouvelles techniques agricoles (hors-sol, utilisations de bâches plastiques, etc.) Elles apportent à ces paysages une connotation « active » et contemporaine, mais contribuent également à banaliser les terroirs à l'échelle européenne.

Autre facteur de changement : **l'urbanisation croissante** de certains territoires ruraux (du fait, par exemple, de leur proximité avec une agglomération). Par exemple, la vague de lotissements construits à partir des années 1970 jusqu'à aujourd'hui a profondément marqué les paysages agraires : là où les hameaux traditionnels se fondaient dans le paysage, ces opérations à l'architecture standardisée et

« délocalisée » se sont souvent implantées sans prendre en compte les caractéristiques des paysages locaux.

Sur Gerbaix, le diagnostic agricole a mis en évidence un enjeu fort autour de la préservation des terres à forte valeur agronomique et situées autour des exploitations existantes. Outre la dimension économique, la prise en compte de ces enjeux dans le Plan Local d'Urbanisme contribue également à **préserver les paysages agraires de la commune.**

Dynamiques et pressions

- Mutations du monde agricole et évolutions des exploitations présentes sur la commune (ex : nouvelles implantations, besoins d'extension...)
- Reconversion potentielle de bâtiments agricoles traditionnels vers de l'habitat ou d'autres activités économiques (ex : commerce, tourisme, etc.)
- Urbanisation croissante du territoire (bien que maîtrisée grâce à un PLU en vigueur)

Enjeux

- Préserver les terres agricoles, notamment celles à forte valeur agronomique et situées à proximité des exploitations existantes
- Anticiper les besoins de l'activité agricole et encadrer les projets de création, d'aménagement ou d'extension des exploitations existantes
- Valoriser les points de vue sur Gerbaix et sur les paysages lointains
- Accompagner la reconversion des anciens bâtiments agricoles (qualité architecturale, insertion paysagère, besoins d'extensions...)
- Maîtriser l'urbanisation et accompagner les projets d'aménagement pour garantir leur qualité architecturale et leur insertion paysagère

12.4. Le Chef-Lieu et les hameaux

Les communes de l'Avant-Pays Savoyard sont caractérisées par la présence d'un **Chef-Lieu** (un centre villageois groupé autour d'équipements traditionnels comme la mairie et l'église, et relativement dense), de **hameaux dispersés** et de **constructions isolées**.

Gerbaix ne fait pas exception à la règle et ses paysages sont marqués par la présence de hameaux dispersés, aux fonctions différentes (purement résidentiels, résidentiels et accueillant des exploitations agricoles...).

La plupart de ces espaces bâtis ont connu **des évolutions notables depuis les années 1960** (parallèlement à la croissance de la population à la même période) : développement de l'urbanisation le long des voies de communication, petites opérations de lotissement, démolitions, reconstructions, agrandissement des constructions existantes, apparitions de nouveaux bâtiments agricoles, etc.



Depuis les années 1960, de nouveaux bâtiments d'exploitation ont été construits au hameau de la Lattaz, allant de pair avec les mutations du monde agricole.

Comparaison par photographie aérienne du hameau de la Lattaz entre les années 1960 et aujourd'hui

Source : Géoportail, photographie aérienne de l'IGN



Le développement du Chef-Lieu s'est réalisé le long de la RD35 et de la RD40. Aussi, le centre-village de Gerbaix a pour particularité d'être étendu et peu dense.

Comparaison par photographie aérienne du Chef-Lieu entre les années 1960 et aujourd'hui

Source : Géoportail, photographie aérienne de l'IGN

Tous les hameaux de Gerbaix reposent sur un modèle d'urbanisation dans lequel cohabitent des constructions anciennes (anciens corps de ferme, maisons dauphinoises, constructions en pisé...), des constructions modernes et contemporaines. Cette cohabitation pose la question de **l'intégration des futures constructions et du degré d'exigence des prescriptions architecturales et paysagères.**

La question se pose du point de vue du caractère traditionnel et rural que la commune a su conserver, mais aussi au regard **des nouvelles exigences environnementales** dans le domaine de la construction. L'intégration de

Dynamiques et pressions

- Dynamiques urbaines consommatrices de paysages et d'espaces agricoles et naturels (urbanisation le long des voies de communication, opérations de lotissements extensives...)
- Reconversion potentielle de bâtiments agricoles traditionnels vers de l'habitat ou d'autres activités économiques (ex : commerce, tourisme, etc.)
- Urbanisation croissante du territoire (bien que maîtrisée grâce à un PLU en vigueur)

Enjeux

- Maîtriser l'urbanisation en mobilisant les notions de Chef-Lieu et de hameau (notamment au sens de la Loi Montagne et de son interprétation locale)
- Anticiper les besoins de l'activité agricole et encadrer les projets de création, d'aménagement ou d'extension des exploitations existantes
- Valoriser les points de vue sur Gerbaix et sur les paysages lointains
- Accompagner la reconversion des anciens bâtiments agricoles (qualité architecturale, insertion paysagère, besoins d'extensions...)
- Maîtriser l'urbanisation et accompagner les projets d'aménagement pour garantir leur qualité architecturale et leur insertion paysagère

13. Gerbaix face aux risques

13.1. Les risques naturels

13.1.1. Les inondations



INONDATIONS

Commune soumise à un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Non

Evènements historiques d'inondation dans le département : 13 (Affichage des 10 plus récents)

Commune soumise à un Plan de prévention des risques inondation : Non

Commune faisant l'objet d'un programme de prévention (PAPI) : Non

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

Les informations suivantes reposent sur la Base de Données Historiques sur les Inondations (BDHI). La BDHI recense et décrit les phénomènes de submersions dommageables d'origine fluviale, marine, lacustre et autres, survenus sur le territoire français (métropole et départements d'outre-mer) au cours des siècles passés et jusqu'à aujourd'hui.

Historique des CATNAT inondations dans ma commune : 1

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Source : Géorisques

La commune a connu un épisode d'inondation coulée de boues en 1982. A noter qu'un épisode récent en 2024 a coupé la route à l'ouest du centre bourg.

Le risque d'inondation sur la commune est essentiellement porté par l'enjeu de ruissellement des eaux pluviales. Le porter à connaissance de l'état formulée en 2019 évoquait l'absence d'étude ou d'historique ne conduisant pas à la nécessité d'une expertise spécifique.

13.1.2. Les mouvements de terrain



MOUVEMENTS DE TERRAIN

Mouvements de terrain recensés dans la commune : 2

Commune soumise à un Plan de prévention des risques mouvements de terrain : Non

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.



Les mouvements de terrain recensés sur Gerbaix

Géorisques

Les derniers évènements de ce type ont eu lieu en 1987 à Angosard et en 1990 au hameau des Brets.

Les risques liés aux mouvements de terrain constituent un enjeu faible à l'échelle de Gerbaix.

13.1.3. Les cavités souterraines



CAVITÉS SOUTERRAINES

Cavités souterraines recensées dans la commune : Non

Commune soumise à un Plan de prévention des risques cavités souterraines : Non

La commune n'est pas concernée par des risques liés aux cavités souterraines.

13.1.4. Les séismes



SÉISMES

Risque sismique dans la commune : 4 - MOYENNE

Commune de votre localisation soumise à un Plan de prévention des risques sismiques : Non

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

Commune	Intensité interpolée	Intensité interpolée par classes	Qualité du calcul	Fiabilité de la donnée observée SisFrance	Date du séisme	Services disponibles
GERBAIX	6.03	Dégâts légers (fissurations plâtres)	calcul très précis	données assez sûres	19/02/1822	Lien fiche SisFrance
GERBAIX	5.82	Dégâts légers (fissurations plâtres)	calcul précis	données assez sûres	14/08/1924	Lien fiche SisFrance
GERBAIX	5.82	Dégâts légers (fissurations plâtres)	calcul précis	données assez sûres	25/07/1855	Lien fiche SisFrance
GERBAIX	5.79	Dégâts légers (fissurations plâtres)	calcul précis	données très sûres	23/02/1887	Lien fiche SisFrance
GERBAIX	5.78	Dégâts légers (fissurations plâtres)	calcul très précis	données assez sûres	02/12/1841	Lien fiche SisFrance
GERBAIX	5.76	Dégâts légers (fissurations plâtres)	calcul très précis	données assez sûres	15/10/1784	Lien fiche SisFrance
GERBAIX	5.67	Frayeur, chutes d'objets - Dégâts légers (fissurations plâtres)	calcul peu précis	données incertaines	18/10/1356	Lien fiche SisFrance
GERBAIX	5.61	Frayeur, chutes d'objets - Dégâts légers (fissurations plâtres)	calcul précis	données incertaines	05/08/1881	Lien fiche SisFrance
GERBAIX	5.48	Frayeur, chutes d'objets - Dégâts légers (fissurations plâtres)	calcul très précis	données assez sûres	29/04/1905	Lien fiche SisFrance
GERBAIX	5.37	Frayeur, chutes d'objets - Dégâts légers (fissurations plâtres)	calcul très précis	données très sûres	22/07/1881	Lien fiche SisFrance

Historique des inondations sur Gerbaix

Géorisques

Les derniers phénomènes recensés datent de 1924 et la totalité des séismes enregistrés n'ont causés que des dégâts légers (fissurations, chutes d'objets...)

Le risque sismique constitue un enjeu moyen à l'échelle de Gerbaix.

13.1.5. Le radon



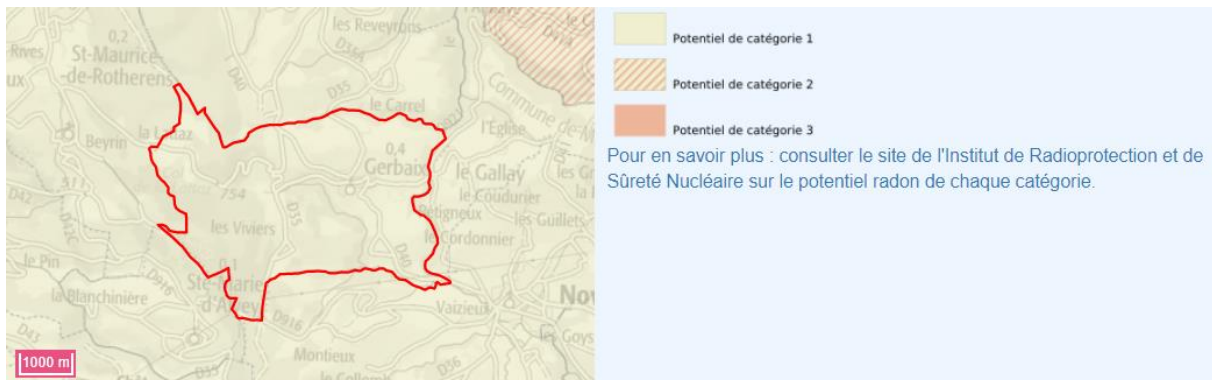
RADON

Potentiel radon de votre commune : Faible

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présume en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.)



Le risque lié au radon sur Gerbaix

Géorisques

La commune est classée en « potentiel de catégorie 1 ».

Les risques liés au radon constituent un enjeu très faible à l'échelle de Gerbaix.

13.1.6. Retrait-gonflement des sols argileux



RETRAIT-GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX

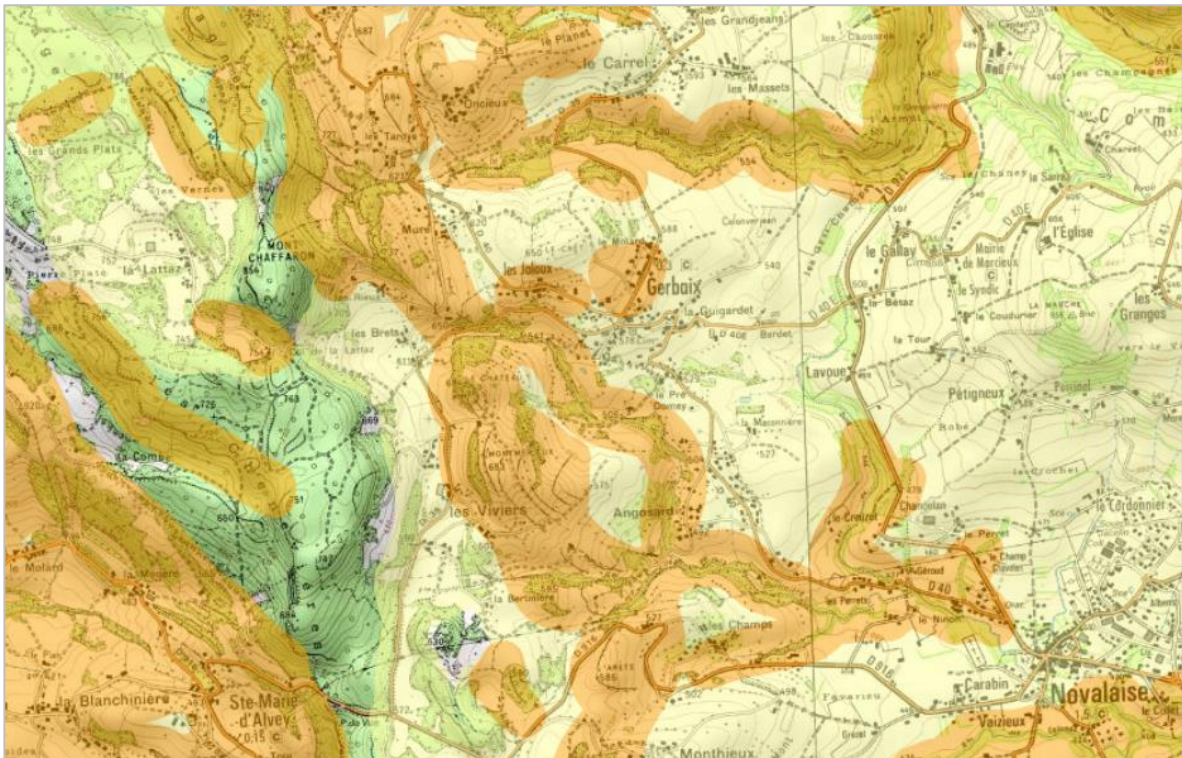
Exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans la commune : Oui

Commune soumise à un Plan de prévention des risques retrait-gonflement des sols argileux : Non

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).



- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles sur la commune de Gerbaix

Géorisques

Les risques liés au retrait-gonflement des sols argileux est un enjeu fort sur Gerbaix.

13.2. Les risques technologiques

13.2.1. La pollution des sols et anciens sites industriels



POLLUTION DES SOLS, SIS ET ANCIENS SITES INDUSTRIELS

Anciens sites industriels recensés dans la commune : Non

Sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans la commune : Non

Secteur d'information sur les sols recensés dans la commune : Non

La commune de Gerbaix n'est pas concernée par des risques liés à la pollution des sols et des anciens sites industriels.

13.2.2. Les installations industrielles



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Installations classées recensées dans la commune : 0

Installations rejetant des polluants dans la commune : 0

Commune soumise à un Plan de prévention des risques technologiques installations industrielles : Non

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité.

La commune de Gerbaix n'est pas concernée par des risques liés aux installations industrielles.

13.2.3. Les canalisations de matières dangereuses



CANALISATIONS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Canalisations de matières dangereuses recensées dans la commune : Non

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement.

La commune de Gerbaix n'est pas concernée par des risques liés au transport de matières dangereuses.

13.2.4. Les installations nucléaires



INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Installations nucléaires à moins de 10 km de la commune : Non

Installations nucléaires à moins de 20 km de la commune : Non

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

La commune de Gerbaix n'est pas concernée par des risques liés aux installations nucléaires.

13.3. Synthèse des enjeux liés aux risques

Type de risque	Niveau d'enjeu
<i>Inondation</i>	Fort
<i>Mouvements de terrain</i>	Faible
<i>Cavités souterraines</i>	Nul
<i>Séismes</i>	Moyen
<i>Radon</i>	Nul
<i>Retrait-gonflement des sols argileux</i>	Fort
<i>Pollution des sols et anciens sites industriels</i>	Nul
<i>Installations industrielles</i>	Nul
<i>Canalisations de matières dangereuses</i>	Nul
<i>Installations nucléaire</i>	Nul

14. Le territoire face aux enjeux de la transition énergétique et écologique

Les données suivantes sont principalement issues du site Terristory, conçu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME comme un outil numérique de visualisation de données, d'aide à la décision et de prospective territoriale sur le thème de la transition écologique.

Ont également été utilisées les données de l'observation Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (ORCAE) d'Auvergne-Rhône-Alpes. L'ORCAE met à disposition des EPCI un diagnostic complet en termes d'énergie, d'émission de gaz à effet de serre (GES) et de polluants, de séquestration nette de carbone, de réseau de distribution et de transport d'énergie et enfin de vulnérabilité aux effets du changement climatique.

14.1. Les émissions de gaz à effet de serre

14.1.1. À l'échelle de la CCLA, une émission de GES stable et principalement causée par le transport routier

Depuis les années 1990, l'émission de gaz à effet de serre (GES) est stable sur le territoire de la CCLA.

	Chauffage et froid urbain	CMS	Déchets	Electricité	ENRt	Gaz	Non-énergétique	Non identifié	PP	Toutes énergies
Résidentiel	0	0	0	1	1	0	0	0	3	5
Tertiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Industrie hors branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Gestion des déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transport routier	0	0	0	0	0	0	0	0	43	43
Autres transports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agriculture, sylviculture et aquaculture	0	0	0	0	0	0	11	0	1	12
Tous secteurs hors branche énergie	0	0	0	2	1	0	11	0	48	61
Branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Toutes énergies et tous secteurs confondus, l'émission de GES sur la CCLA en 2016 s'évalue à 61 kteq CO₂. À titre de comparaison, la CC Val Guiers atteignait un total de 42 kteq CO₂ et la CC de Yenne, 83 kteq CO₂.

La très nette différence entre la CCLA et la CCVG d'une part, et la CCY d'autre part s'explique par l'importance sur transport routier sur les deux premiers territoires (présences d'autoroutes, flux importants...) Le transport routier représente **plus de 70% des émissions totales de GES sur la CCLA**.

14.1.2. À l'échelle de Gerbaix, une émission de GES faible et principalement causée par le secteur primaire

Néanmoins, le constat dressé à l'échelle de la CCLA n'est pas forcément représentatif de la situation sur la commune de Gerbaix. Celle-ci ne compte en effet que pour **1,64% des émissions de GES de l'EPCI** (tous secteurs et toutes énergies confondus).

En 2016, la totalité des GES émis par les activités présentes sur la commune de Gerbaix est estimée à 1,10 kteq CO₂. **Le principal émetteur de GES sur la commune est le secteur primaire (55%)** loin devant le secteur résidentiel (33%) et l'industrie (5%).

14.2. La consommation énergétique

14.2.1. Des besoins énergétiques en constante augmentation

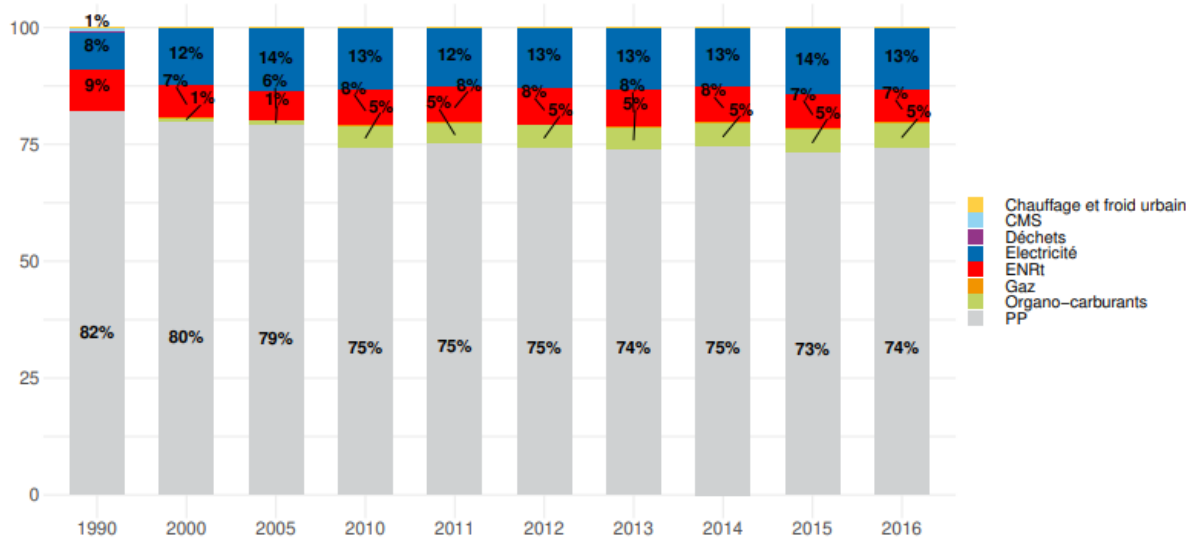
Depuis 1990, les besoins en énergie ont augmenté de 17% sur la CCLA. En 2016, la consommation énergétique totale s'élève à 239 GWh.

À l'instar des émissions de GES, la consommation énergétique recensée sur la commune de Gerbaix représente une part mineure de la consommation totale à l'échelle de la CCLA : 4,29 GWh soit **environ 1,74%**.

La hausse de la consommation énergétique s'explique avant tout par la croissance démographique importante qu'a connue le territoire depuis cette période. À l'échelle de Gerbaix, le secteur résidentiel représente **plus de 80% de la consommation énergétique de la commune**.

14.2.2. Une dépendance aux produits pétroliers qui tend à diminuer

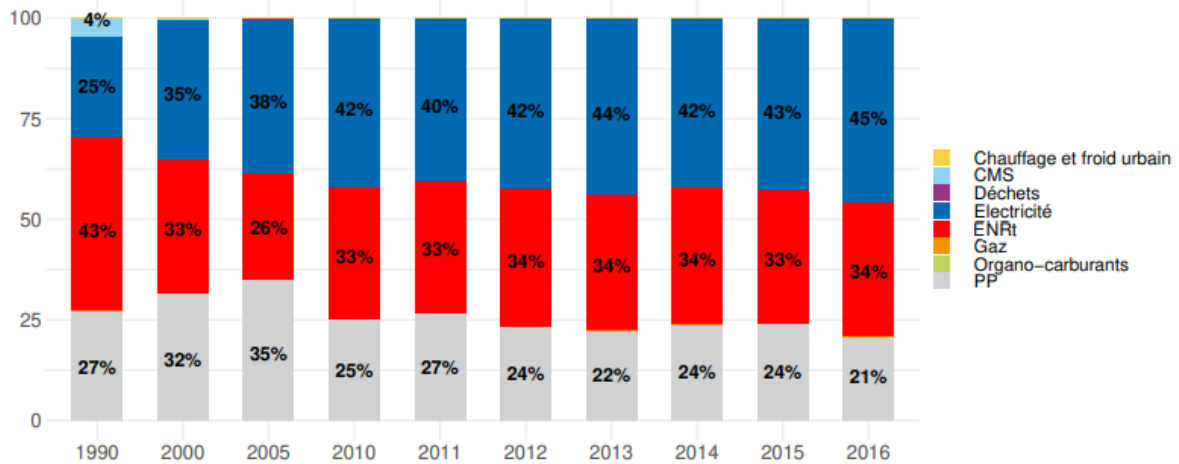
Entre 1990 et 2016, à l'échelle de la CCLA, la part des produits pétroliers dans la consommation énergétique a eu tendance à diminuer, passant de 82% à 74%.



Évolution de la part de chaque énergie dans la consommation d'énergie finale

ORCAE, 2019

Cette évolution est particulièrement notable dans le secteur résidentiel (principal consommateur d'énergie sur le territoire).



Évolution de la part de chaque énergie dans la consommation d'énergie du secteur résidentiel

ORCAE, 2019

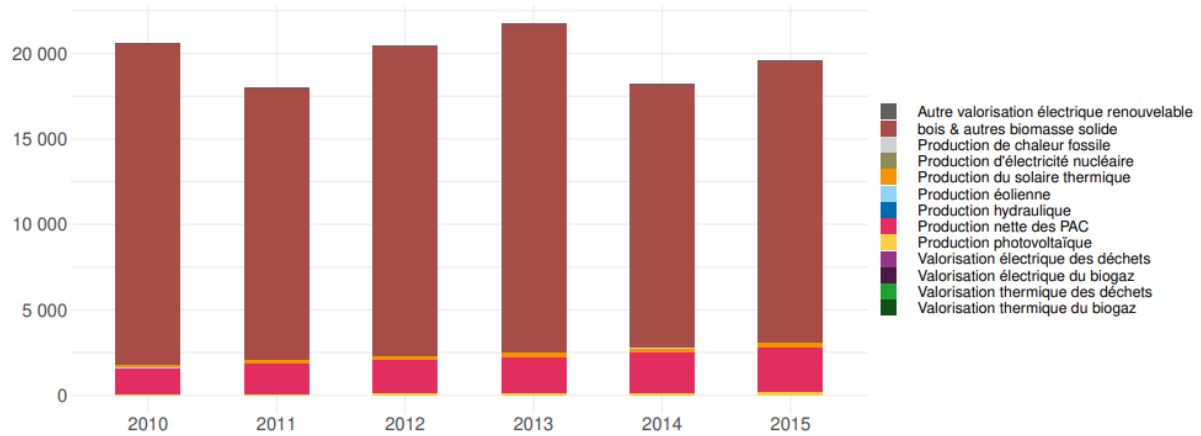
Depuis 1990, la part des produits pétroliers dans la consommation énergétique est en constante diminution dans la consommation énergétique totale au profit de l'électricité (25% à 45%) et des énergies renouvelables (stabilisées autour de 30% depuis 2010).

Sur Gerbaix, et tout secteur confondu, les produits pétroliers représentent seulement 30% de la consommation énergétique, l'électricité représente 36% et les EnR 33%. **Sur le seul secteur résidentiel, les EnR représentent 40% de la consommation énergétique.**

14.3. Un contexte favorable à la résilience

14.1.1. Une production d'énergie renouvelable non négligeable mais encore peu diversifiée et peu mobilisée dans la consommation totale

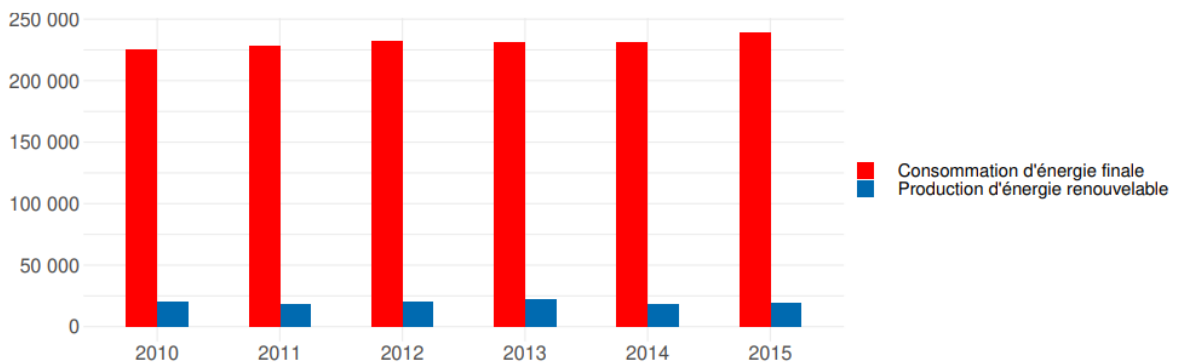
Entre 2010 et 2015, la production d'EnR sur la CCLA a connu des fluctuations importantes entre 18 000 et 28 000 MWh produits par an, essentiellement via la valorisation du bois et d'autres biomasses solides.



Evolution de la production d'énergie sur la CCLA (en MWh)

ORCAE, 2019

Malgré la production d'EnR sur le territoire, leur part dans la consommation énergétique totale reste faible. En cause : l'importance du transport routier et la forte dépendance de ce secteur aux produits pétroliers ; ou encore la part importante de l'électricité (hors EnR) dans la consommation énergétique globale.



Évolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale sur la CCLA (en MWh)

ORCAE, 2019

14.1.2. Des perspectives positives pour la production d'EnR et des potentiels à exploiter

En 2017, la commune de Gerbaix représente **plus de 8% de la production totale d'EnR du territoire** devant des communes comme Marcieux (3%), Aiguebelette-le-Lac (6%) ou Lépin-le-Lac (7%).

Par ailleurs, **la production d'EnR a augmenté** entre 2011 (1 437 MWh) et 2016 (1 658 MWh).

Vers une diversification des sources d'énergie

Pour l'heure, la production d'EnR sur la commune repose en grande majorité sur la valorisation du bois (filière dite « thermique »).

Néanmoins, le bilan dressé par l'ORCAE en 2019 sur les potentiels de production d'EnR donne plusieurs pistes pour augmenter et diversifier la production d'EnR sur le territoire :

- **Le biogaz et la méthanisation.** L'ORCAE recense un potentiel de production annuelle d'environ 300 MWh sur la commune.
- **Le solaire thermique** (environ 1 000 MWh/an) ;
- **Le solaire photovoltaïque** (environ 300 MWh/an) ;
- **La filière bois** (environ 400 MWh/an).

En 2022, les données de l'ORCAE permettent de préciser les éléments suivants :

- 4 installations photovoltaïques sont recensées
- 61,94 MWh sont produits par le photovoltaïque
- 24 MWh sont produits en solaire thermique

Des « puits carbone » à préserver et à renforcer

Au sens large, un puits de carbone est un réservoir (naturel ou artificiel) qui absorbe du carbone en circulation dans la biosphère. En contribuant à diminuer la quantité de CO₂ atmosphérique, les puits de carbone atténuent les effets négatifs du changement climatique.

En France, avec près de 70 millions de tonnes de CO₂ captées chaque année, la forêt participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique, sans compter le carbone stocké dans les produits bois et l'énergie fossile économisée par l'utilisation du bois comme source d'énergie.

Comparativement aux autres EPCI de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, **la CCLA se situe dans la moyenne haute en termes de capacité de stockage du carbone** (242 teqCO₂/ha¹¹). Cette donnée peut s'expliquer par la faible urbanisation du territoire et la présence de massifs forestiers et de prairies en grand nombre.

À titre de comparaison, les espaces densément urbanisés comme la Métropole de Lyon ou l'agglomération d'Aix-les-Bains présentent un potentiel bien moindre (respectivement 76 teqCO₂/ha et 181 teqCO₂/ha). À l'inverse, la CC Cœur de Chartreuse dispose d'un potentiel important (265 teqCO₂/ha).

Au sein même de la CCLA, Gerbaix compte parmi les communes dont le potentiel de puits carbone est le plus important (249 teqCO₂/ha), derrière Marcieux (261) et Attignat-Oncin (282) mais bien devant les communes les plus proches du lac comme Lépin-le-Lac (209), Aiguebelette-le-Lac (179) ou Saint-Alban-de-Montbel (154).

Aussi, la préservation des espaces naturels susceptibles de constituer des puits carbone à plus grande échelle représente un enjeu pour le Plan Local d'Urbanisme de Gerbaix.

¹¹ Terristory, stocks de carbone, 2012.